
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Mercredi 7 septembre 2022, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{me} Bénédicte Amsellem*, *M. Omar Azzabi*, *M^{mes} Léonore Baehler*, *Anna Barseghian*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Alia Chaker Mangeat*, *M. Timothée Fontolliet* et *M^{me} Monica Granda*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 24 août 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 6 septembre et mercredi 7 septembre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Contre la décision d'amender les deux-roues motorisés» (P-455 A/B)¹.

Suite de la discussion

La présidente. M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler n'est pas là, j'en déduis qu'elle n'a rien à ajouter sur ce sujet et vous fais donc voter les conclusions de la commission, soit le classement de la pétition P-455.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont refusées par 13 non contre 9 oui (1 abstention).

(Applaudissements.)

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapports, N° 12, p. 1528.

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

La présidente. Cette pétition est donc renvoyée au Conseil administratif. Je passe au traitement de l'urgence votée hier, la motion M-1723.

5. **Motion du 6 septembre 2022 de M^{mes} et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Manuel Zwyssig, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Anna Barseghian, Uzma Khamis Vannini, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Denis Ruysschaert, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérrier, Théo Keel, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten: «L'urgence est réelle – pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces» (M-1723)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Depuis le début de la crise climatique, beaucoup d'attention a été dirigée vers la promotion des énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique. La sobriété énergétique est en revanche toujours restée un sujet délaissé.

Dans le contexte de la situation internationale (notamment de la guerre en Ukraine) et de l'augmentation du coût des matières premières et des énergies, de réchauffement climatique, et de la volonté de la Suisse de se passer du nucléaire, cette sobriété est devenue une évidence. Elle est ainsi le fil rouge des 23^{es} Assises de la transition énergétique tenues à Genève fin mai, début juin 2022. A travers l'Europe, les gouvernements annoncent des mesures drastiques d'économies d'énergie en tous genres pour faire face aux différentes pénuries qui menacent l'approvisionnement des équipements publics, des ménages et des entreprises l'hiver prochain. Au vu de l'absence pour l'instant de mesures fédérales, des mesures à l'échelle des communes s'imposent.

Considérant:

- l'augmentation de 100% du prix du gaz naturel et de 60% du mazout entre février et août 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine, augmentation qui pourrait se poursuivre d'ici la fin de l'année;
- l'augmentation de plus de 500% du prix de l'électricité sur le marché libre entre septembre 2021 (15 cts le kWh) et août 2022 (80 cts le kWh);

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 12, p. 1308.

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

- les déficits d’approvisionnement en gaz et en électricité possibles à l’hiver 2022-2023;
- le traité de non-prolifération des énergies fossiles récemment rejoint par la Ville de Genève (voté en avril 2022);
- les canicules en série ainsi que la sécheresse historique ayant sévi à l’été 2022, symptômes planétaires du dérèglement climatique;
- l’implication des combustibles fossiles dans ce même changement;
- la nécessité de mesures rapides et efficaces pour réduire significativement la consommation de combustibles fossiles et d’électricité;
- l’annonce récente du gouvernement allemand de baisser la température des bâtiments publics à 19°C¹;
- le fait que la réduction de 1°C permet une baisse de 7% de la consommation énergétique d’un bâtiment²,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réduire et à limiter, dès l’automne 2022, le chauffage des bâtiments publics (administration, écoles) à 19°C, sauf exceptions;
- à étudier la même mesure pour les locaux de la Gérance immobilière municipale (GIM);
- à permettre le chauffage de l’eau des piscines municipales couvertes à 24°C maximum;
- à abaisser la consigne d’eau chaude à maximum 55°C dans tous les immeubles de la GIM et à couper les pompes de circulation durant la nuit dans les locaux administratifs;
- à intensifier l’installation de détecteurs de mouvement pour la modulation de l’éclairage à l’intérieur et aux abords des bâtiments publics;
- à agir pour limiter le gaspillage lumineux en éteignant l’ensemble des locaux publics inoccupés la nuit et le week-end, tout comme l’éclairage nocturne des vitrines commerciales situées sur le territoire municipal;
- à sensibiliser les acteurs privés et la population à réduire leur consommation;
- à mettre en place toute autre mesure pertinente pour réduire la consommation de combustibles fossiles et d’électricité en Ville de Genève à court, moyen et long terme, par exemple un partenariat avec SIG permettant de reverser à la Ville une prime sur l’énergie achetée mais non dépensée;

¹ <https://www.rts.ch/info/monde/13302681-pas-plus-de-19-degres-cet-hiver-dans-les-batiments-publics-en-alle-magne.html> (consulté le 6 septembre 2022)

² Agence de la transition écologique, <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/performance-energetique-energies-renouvelables/energie-bureaux/dossier/chauffage/saviez#:~:text=La%20temp%C3%A9rature%20recommand%C3%A9e%20> (consulté le 6 septembre 2022)

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

- à chiffrer les baisses de consommation qui auront été réalisées par un reporting trimestriel.

—***—

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je vais donc présenter cette urgence du groupe des Verts. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales, les sujets complexes de la troisième décennie du XXI^e siècle se suivent et ne se ressemblent pas. Le sujet qui nous agite aujourd'hui, celui de la hausse des prix de l'énergie, a depuis cet été remplacé non seulement le Covid-19, mais aussi la crise humanitaire en Ukraine. A cet égard, le Conseil fédéral a dernièrement fait des déclarations concernant les économies nécessaires au niveau individuel, des déclarations certes naïves mais qui en même temps sont inédites. Pour la première fois, notre gouvernement national a parlé de sobriété. Ces déclarations ont été également rejointes par des déclarations...

La présidente. Excusez-moi juste un instant, Madame la conseillère municipale. Est-ce que le caucus du Parti libéral-radical et du Parti socialiste peut se faire ailleurs que dans cette salle? Merci. (*Réactions.*) Oh, mais ça suffit, là; ce genre de remarques, on peut se les éviter aussi... Madame Trottet, je vous en prie.

M^{me} Louise Trottet. Merci, Madame la présidente. Ces déclarations que je mentionnais au niveau fédéral ont été suivies aujourd'hui, pas plus tard, au niveau cantonal, notre gouvernement ayant annoncé certaines mesures d'économie d'énergie, notamment à l'échelle des bâtiments, de l'eau chaude dans les locaux administratifs et de l'éclairage des vitrines. De manière assez amusante, il s'agit de points qui sont également discutés dans la motion que nous vous présentons ce soir. Comme il incombe maintenant aux collectivités publiques de proposer des mesures sérieuses pour mettre fin au gaspillage énergétique...

La présidente. Chhhhh...

M^{me} Louise Trottet. Je... ? Donc, il incombe aux collectivités publiques de proposer de vraies mesures, car la responsabilité individuelle ne suffira pas, contrairement à ce qu'a pu laisser entendre le Conseil fédéral pour baisser de

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

manière suffisante notre consommation énergétique, tant électrique que liée aux combustibles. Ce soir, cette motion a non seulement pour but de réduire le risque de pénurie, mais aussi un but économique afin de limiter les hausses de coûts que la flambée des prix de l'énergie pourrait...

La présidente. Excusez-moi encore une fois. Quel est le mot que vous n'avez pas compris quand je vous ai demandé d'aller faire votre caucus dans une autre salle? (*Commentaire.*) Je vous remercie, ayez un peu de respect pour votre collègue qui est en train d'expliquer sa motion. Excusez-moi, Madame Trottet, continuez.

M^{me} Louise Trottet. Donc, je reprends. Il s'agit non seulement d'éviter un risque de pénurie, mais également en termes financiers de limiter la casse que la hausse des prix de l'énergie pourrait représenter pour le budget de la Ville de Genève. Cette hausse étant aussi problématique du point de vue social, puisqu'une hausse des charges de la Ville de Genève se traduit indirectement par une charge sur les contribuables. Réduire les coûts au niveau de la Ville de Genève est l'un des buts de cette motion pour faire face à cette crise énergétique que nous traversons. Concernant les mesures que propose notre motion, j'y viens, il y en a plusieurs.

D'une part, la limitation de la température des bâtiments tant administratifs, y compris les écoles, que de ceux de la Gérance immobilière municipale (GIM), avec une température à 19°C, comme déjà proposé en Allemagne ces dernières semaines, et évidemment des exceptions possibles, notamment pour les crèches. C'est une motion, donc nous faisons entièrement confiance au Conseil administratif pour adapter cette température au cas par cas. Il s'agit aussi de limiter la température des piscines intérieures à 24°C; on sait qu'actuellement ça tourne plutôt autour des 26°C toute l'année, même en hiver, ce qui est un peu excessif à l'heure où les ressources énergétiques viennent à manquer. Voilà pour le deuxième point de notre motion. Un troisième point regarde l'extinction généralisée des vitrines commerciales en ville de Genève, tout comme celles des locaux administratifs inutilisés la nuit. Cette motion comporte d'autres propositions, par exemple de réduire l'usage de l'eau chaude dans les locaux administratifs. Voilà les divers points sur lesquels se concentre cette motion, qui s'intéresse tant à la consommation électrique que combustible.

Je conclurai par cette remarque: l'énergie est invisible, elle n'a pas d'odeur, pourtant c'est un enjeu majeur non seulement économique mais également climatique. Les Vertes et les Verts le répètent inlassablement depuis des décennies. Malgré les avertissements des scientifiques, notre société a continué à la dépenser

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

sans réfléchir. Nous pouvons aussi voir cette crise inédite comme l'occasion de revoir notre rapport à cette énergie. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 46 oui contre 4 non.

La présidente. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent, pour cinq minutes maximum par intervention. Je vous informe que nous avons reçu plusieurs amendements, quatre pour être précis, déposés par le Centre, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical et le Parti socialiste, ainsi qu'un sous-amendement déposé par les Verts. Monsieur Théo Keel, vous avez la parole.

Préconsultation

M. Théo Keel (S). Je vous remercie, Madame la présidente. Le Parti socialiste soutient cette motion, qu'il a d'ailleurs cosignée, ainsi que les mesures d'économie proposées qui nous semblent tout indiquées voire incontournables au vu du contexte. M^{me} Trottet a rappelé l'envolée des prix de l'électricité et le risque de pénurie au niveau national, la Suisse ayant une production d'énergie déficitaire durant l'hiver. La sobriété que nous aurions dû adopter d'un point de vue climatique nous est maintenant imposée par le contexte géopolitique et économique. Nous passons à une sobriété contrainte, qui je l'espère restera heureuse. En effet, nous aurions dû prendre ce type de mesures bien plus tôt, mais l'heure n'est pas au regret. Nous ferons le bilan plus tard, la priorité est à l'action et à la prise de mesures concrètes. C'est pourquoi nous soutiendrons cette motion des Vert-e-s. Toutes les économies d'énergie possibles doivent être mises en place, tout en respectant deux principes fondamentaux: préserver les prestations à la population, dans la ligne de ce qui a déjà été affirmé par le Conseil administratif, et assurer un confort minimal aux employés de la Ville. On peut encore rappeler que l'énergie économisée est ce qui est de plus efficace et de moins coûteux. La Ville doit faire sa part et montrer l'exemple vis-à-vis de ses concitoyens et des acteurs privés comme subventionnés, qui devront aussi participer à ces économies d'énergie. Ces économies sont aussi une opportunité d'améliorer nos comportements en tant qu'institution et en tant que citoyens afin de répondre au mieux à l'urgence climatique.

Il y a une inflation d'amendements sur cette motion et je vais essayer d'y apporter ma contribution. Je pense que c'est un bon signe que tous les partis veuillent participer à ces économies d'énergie. Mon amendement demande de modifier la septième invite et propose deux nouvelles invites. Dans la septième

invite, il s'agit d'ajouter les acteurs subventionnés en plus des acteurs privés et de la population. Le but est que ces économies d'énergie impliquent le plus d'acteurs possible, c'est pourquoi l'amendement que je propose vise plus particulièrement les clubs, les théâtres et autres. La première nouvelle invite demande l'extension d'installations de chauffages qui sont dynamiques et régulées selon la température extérieure. Je crois qu'un projet pilote d'une vingtaine de chauffages de ce type est prévu, l'idée serait de les étendre à un plus grand nombre. Enfin, la deuxième nouvelle invite, qui me tient particulièrement à cœur et qui était très longue à formuler, est basée sur le site français Ecowatt, qui propose une véritable météo de l'électricité avec l'état du courant électrique en temps réel, heure par heure. On peut donc savoir quel est le moment le plus indiqué pour recharger son téléphone ou faire sa machine à laver. Il propose aussi des gestes et des comportements à adapter, autrement dit des astuces, pour économiser l'énergie. L'idée serait de mettre en place un tel instrument en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), afin d'aider nos concitoyens à adopter de meilleurs gestes et à passer cette période difficile. Je vous remercie.

Projet d'amendement

septième invite ^(modifiée)

- à sensibiliser les acteurs privés, *les acteurs subventionnés* et la population à réduire leur consommation.

(nouvelle invite)

- à étendre l'installation de chauffages dynamiques et régulés selon la température dans les bâtiments publics.

(nouvelle invite)

- à mettre en place une météo de l'électricité avec les SIG sur l'exemple du site français Ecowatt pour informer les citoyens sur l'état du courant électrique et les aider à adopter les bons gestes au bon moment.

M. Pascal Holenweg (S). Je défends donc l'amendement fondamental que j'ai déposé avec notre collègue Florence Kraft-Babel. Il y a deux temps dans la manière de traiter les objets qui nous sont soumis et que nous proposons dans ce plénum, c'est donc aussi le cas des amendements qui sont éventuellement rajoutés. Le temps institutionnel, c'est-à-dire les débats en plénum ou en commission, et le temps convivial, qui est au moins aussi important que le temps institutionnel, parce qu'il est souvent plus productif. Le temps convivial précède, accompagne et suit le temps institutionnel, souvent au bistro, alors qu'en principe le temps institutionnel ne se fait pas au bistro. L'amendement que nous proposons est le

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

produit de ce temps convivial passé hier soir sur la terrasse du bistro d'à côté. De quoi s'agit-il dans cet amendement fondamental? De rien moins que de donner l'exemple, de ne pas se contenter de dire au Conseil administratif ce qu'il faut faire, mais de dire aussi ce que nous sommes capables de faire nous-mêmes, ici: de nous passer de la climatisation dans la salle des séances du Conseil municipal – et accessoirement du Grand Conseil, mais celui-ci n'est pas notre problème. Chacun sait ou devrait savoir que la climatisation est une calamité climatique, le chauffage aussi d'ailleurs, mais pour l'instant, ici, il s'agit de la climatisation. (*Brouhaha.*)

Cet amendement, chères et chers collègues attentifs à la défense des amendements que nous présentons, signé d'une conseillère municipale du Parti libéral-radical et d'un conseiller municipal socialiste, prouve enfin que dans ce parlement vivant il est possible, sur des enjeux fondamentaux tels que la climatisation de nos séances, de dépasser les clivages politiques, de dépassionner le débat et de trouver des consensus empiriques et pragmatiques pour donner, quand on le peut, l'exemple de notre disponibilité à faire nous-mêmes ce que nous recommandons aux autres de faire.

Je ne puis donc que vous recommander de soutenir cet amendement fondamental, qui donne à ce Conseil municipal la possibilité de dire que les économies d'énergie c'est aussi pendant ses séances. Il va de soi que l'exemple que nous donnons sera massivement suivi par la population et incitera le Conseil administratif à encourager la population à faire ce que nous-mêmes sommes prêts à faire.

Projet d'amendement

(nouvelle invite)

- à intervenir auprès des services cantonaux concernés pour qu'il soit renoncé à la climatisation de la salle des séances du Grand Conseil et du Conseil municipal.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Aujourd'hui, avec d'autres j'appelle ce local la chambre froide. Vous venez de dehors, où il fait bon et chaud – ces quelques jours nous avons la chance d'avoir une météo totalement agréable –, pourtant quand nous passons la porte de cette salle, nous entrons dans un lieu rafraîchi. Hier soir, à la sortie de cette séance, nous nous sommes réchauffés dehors en compagnie de nos collègues autour d'une table de l'Hôtel-de-Ville et d'une boisson appropriée. Pour quel motif? Il se pourrait que certains ne veuillent pas que cette salle soit à une température ambiante et qu'il faille absolument refroidir les élus par le temps qu'il fait. Il fait 26°C dehors et ici peut-être fait-il

déjà 19°C, une température que vous imaginez idéale pour que la planète continue de survivre et, espérons-le, les humains et les élus avec. Entre nous, nous nous sommes donc demandé s'il était normal qu'en arrivant dans cette salle nous ayons l'impression d'être à l'aéroport ou d'aller à la patinoire.

La question mérite d'être posée sur différents plans. D'une part, sur le plan de l'énergie, parce que nous devons être exemplaires en termes d'énergie. Par ailleurs, nous ne savons pas quels sont les motifs réels de ce qui nous est imposé, s'ils sont politiques, énergétiques, ou quels autres sont-ils, qui font qu'avec de l'air conditionné nous avons une température que nous n'avons pas choisie. Peut-être que pour les uns elle est ressentie comme étant déjà trop chaude – je vois mes collègues à ma gauche transpirer –, tandis que d'autres ont froid. Toujours est-il que le débat a le mérite d'exister et doit avoir lieu. Nous devons savoir pourquoi cette installation a été ainsi faite et s'il est possible, nous à notre tour, de participer à des économies que nous allons demander à l'ensemble de la collectivité à travers cette motion verte traitée ce soir en urgence. Avant de le demander aux autres, charité bien ordonnée commence par soi-même. Il est parfaitement normal que nous nous l'appliquions à nous-mêmes.

C'est la raison pour laquelle nous avons bien compris la réponse donnée hier soir par M. Gomez, à savoir que le Conseil administratif n'était pas responsable, nous ne lui jetons pas la pierre. Nous ne cherchons pas forcément à être des victimes, nous cherchons une solution pour que chacun puisse être à son aise et puisse surtout siéger dans cette salle en accord avec sa responsabilité énergétique.

J'étais très heureuse de trouver des oreilles compatissantes auprès du Parti socialiste, que je ne trouvais pas forcément de mon côté. Il est heureux que la complémentarité des sensibilités puisse se faire. On peut avoir froid à gauche, comme on peut avoir chaud à droite, on peut avoir chaud à gauche, comme on peut avoir froid à droite; la question n'est pas de créer des problèmes mais plutôt de chercher des solutions. Dans ce but, je vous encourage bien évidemment à signer cet amendement. Je vous remercie.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Le Centre acceptera effectivement cette motion, qui nous rappelle que tout un chacun doit appliquer ces mesures d'économie chez soi déjà, en restreignant les lumières, les chauffages et bien d'autres choses, peut-être l'eau chaude. Une petite remarque, parce que dans les considérants il est parlé de l'Allemagne: j'ai entendu que pour se chauffer cet hiver, l'Allemagne allait utiliser des centrales à charbon; ce n'est pas forcément l'exemple à suivre en Suisse. J'ai déposé un amendement pour demander que dans la mesure du possible nous puissions installer des compteurs individuels pour le chauffage, avec des factures individualisées, bien sûr. Pour le restant, nous suivrons les amendements proposés.

Projet d'amendement

(nouvelle invite)

- à intégrer lorsqu'il est possible, soit lors de nouvelles constructions ou lors de réparations de logements, un décompte individuel pour les chauffages.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Je tiens à remercier les auteurs de la motion qui me semblent tout à fait pertinents au regard de l'actualité, que ce soit celle de l'été ou surtout celle de la crise énergétique qui s'annonce aujourd'hui. Je tiens sincèrement à les remercier, parce que ça met en perspective un débat sur l'énergie à court et moyen termes. C'est dans ce contexte que je propose un amendement que je souhaite traiter ce soir. Il comprend deux aspects, j'imagine que vous l'avez tous lu. Tout d'abord concernant cette volonté de créer un outil participatif, cela permettrait aux citoyens de signaler aux autorités communales les gaspillages observés dans tout espace public ou bâtiment public. Cet outil sert donc à mobiliser la population. Comme vous l'avez remarqué depuis un certain temps, surtout cet été, les gens vivent cette pénurie potentielle avec beaucoup d'anxiété. Des conseillers fédéraux vous garantissent des coupures d'électricité et des spécialistes vous disent que nous allons devoir vivre avec des délestages, c'est-à-dire avoir de l'électricité toutes les quatre heures et apprendre à vivre comme ça. Vous avez remarqué que le prix de l'électricité a augmenté, comme tous les appoints, par exemple le bois de chauffage a augmenté de plus de 1000%. Je ne sais pas si vous réalisez... A cause de quoi et de qui? A cause d'autorités qui ne savent pas fournir des explications à la population, qui ne l'impliquent pas et qui créent une angoisse. Je parlais du bois à l'instant, mais allez trouver aujourd'hui une station capable de chauffer au mazout pour remplacer toute station à gaz; c'est impossible à trouver.

Il faut bien réaliser qu'on traverse un moment anxieux qui nous impactera. Là, c'est l'été, on a rigolé, on a des petits problèmes de climatisation – il fait chaud, il fait froid dans cette noble assemblée –, mais il faut tout de même penser aux citoyens qui, l'hiver approchant, peuvent potentiellement ou à juste titre penser qu'il y a un risque de coupure; c'est ce que disent les autorités. On doit donc penser à ces citoyens. Peut-être qu'ils n'auront pas de coupure, mais pire encore – et là, je m'adresse à mes collègues de droite –, le pouvoir d'achat de la classe moyenne, de nos concitoyens, sera impacté par ces augmentations. Des augmentations qui ne sont pas dues uniquement à notre mauvaise gestion, il y a des problèmes exogènes, mais le pouvoir d'achat sera impacté, c'est pourquoi on doit réfléchir et agir maintenant. Enfin, la Ville a un devoir d'exemplarité, cela a été dit par M^{me} Florence Kraft-Babel, on doit s'occuper de notre ville sans plus attendre.

Cette application, ce moyen, ce forum proposé dans notre amendement vise justement à combiner l'effort fait par nos autorités et la population. Mettez-vous dans la situation où, en plein hiver, la Comédie de Genève est pleinement allumée:

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

est-ce du gaspillage ou pas? Le Grand Théâtre est allumé, c'est du gaspillage ou pas? Est-ce que le citoyen est capable de dire aux autorités que là, par exemple, on perd de l'énergie et que ça risque d'impacter fortement notre qualité de vie ainsi que notre pouvoir d'achat? Ici, le citoyen peut jouer son rôle de lanceur d'alerte et il faut absolument l'encourager à aller dans ce sens. Aujourd'hui, certains parcs sont éclairés la nuit alors qu'on sait pertinemment qu'ils sont fermés – c'est le cas du parc La Grange – et le citoyen peut le voir. Une école est illuminée le soir lorsque les nettoyeurs y travaillent, de 20 h à 22 h admettons, mais elle reste ensuite illuminée pendant toute la nuit; est-ce utile? Le citoyen peut jouer son rôle de lanceur d'alerte, comme je vous l'ai dit.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous encourage à accepter cet amendement. C'est un outil pour la population et un outil d'information qui pour une fois permet au citoyen de contrôler ce qui se passe dans sa ville, surtout en période de crise. C'est quelque chose d'important.

Maintenant, j'en viens au deuxième point de cet amendement, qui concerne la deuxième invite de cette motion où il est demandé de baisser à 19°C le chauffage des bâtiments de la GIM...

La présidente. Allez-y, mais vous n'avez plus que vingt secondes pour y arriver.

M. Alain de Kalbermatten. Vous avez compris, Madame la présidente, que 19°C c'est extrêmement froid. L'année passée, vous vous êtes vous-même émue lorsqu'il y a eu une baisse à 20°C, je me souviens très bien de cela. Enormément de personnes âgées habitent dans les immeubles et 19°C correspond à la limite légale, or, je pense que nous devons respecter nos aînés et les citoyens qui vivent dans nos locaux, c'est pourquoi 20°C doit rester le minimum. Merci, Madame la présidente, pour votre écoute admirable.

Projet d'amendement

deuxième invite ^(modifiée)

- à réduire et à limiter, dès l'automne 2022, le chauffage des locaux de la Gérance immobilière municipale (GIM) à 20°C;

(nouvelle invite)

- à créer un outil participatif (application) qui permet aux citoyens de signaler aux autorités communales tout gaspillage observé dans tout espace ou bâtiment public.

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

M. Vincent Schaller (UDC). J'apprécie l'urgence de M. de Kalbermatten et du Centre, mais je tiens quand même à rappeler ici que les problèmes énergétiques que nous subissons sont très directement liés aux accords entre la Suisse et l'Union européenne sur le marché de l'électricité. Comme vous le savez, ces accords avec l'Union européenne fixent le prix de l'électricité, y compris pour la Suisse. Ce sont ces accords avec l'Union européenne qui lient la Suisse sur cette question de l'électricité, ce sont ces accords avec l'Union européenne qui ont découragé des entreprises suisses à investir dans des moyens de production d'électricité. Maintenant, le Centre est tout émoustillé par cette urgence, le réveil est bienvenu, mais il aurait pu anticiper les choses au niveau fédéral.

L'Union démocratique du centre votera en faveur de cette motion, parce qu'elle est pleine de bon sens: réduire le chauffage des bâtiments à 19°C, cela paraît tout à fait raisonnable, y compris pour la GIM; l'eau chaude des piscines à 55°C au maximum, c'est très bien... (*Réactions, commentaires.*) Non, l'eau chaude du robinet! L'eau des piscines limitée à 24°C; à ce propos, ça me rappelle toujours l'initiative du Conseil administratif rose et vert de la commune de Vernier, j'espère qu'il nous écoute ce soir, qui pas plus tard que l'hiver dernier a décidé d'organiser des séances de cinéma dans les piscines avec eau chauffée à 32°C. J'espère que MM. Mathias Buschbeck et Martin Staub ont évolué dans leur façon d'envisager la question des économies d'énergie et renonceront cet hiver à des séances de cinéma dans les piscines. (*Rires.*)

Je note un oubli sur une question qui, pourtant, tient à cœur aux socialistes et aux Verts: cette motion ne prévoit pas de compensation pour les femmes, qui ont toujours plus froid que les hommes. (*Rires, réactions.*) Malgré cet oubli, le groupe de l'Union démocratique du centre votera cette motion. Je vous remercie.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutient bien sûr cette motion que nous avons cosignée. Je tiens à faire quelques remarques. Nous sommes effectivement dans une situation qui impose de prendre des mesures de sobriété, cette fois ce n'est pas un choix que nous pouvons faire ou non, nous sommes dans une situation où faire ces changements est nécessaire. Cela implique d'apprendre à changer de comportement, ce qui n'est pas toujours facile, et d'apprendre à gérer différemment le bien commun que nous pensions avoir à disposition de manière illimitée. Ce sera un apprentissage pour les citoyens et aussi pour les collectivités.

Je souhaiterais que nous puissions faire, que la Ville puisse faire des évaluations suite à l'introduction de ces mesures, sachant que peut-être certaines s'avéreront particulièrement intéressantes et que d'autres relèveront de situations plus difficiles. Je propose donc de soutenir pleinement ces mesures, mais de prévoir une évaluation régulière. Pas uniquement pour mesurer la quantité d'électricité

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

économisée, mais aussi afin de voir comment la population, c'est-à-dire nous, la Ville, arrivons à faire dans ce nouveau contexte.

Je voudrais aussi dire que ces mesures vont toucher différemment les personnes selon si ce sont des adultes qui vont au travail, des petits enfants qui passent peut-être plus de temps à la maison, des personnes âgées ou en situation de handicap qui restent aussi plus dans leur espace de vie. Changer la température des appartements peut être envisagé, mais il faudra bien vérifier que ce n'est pas au détriment de la santé de certaines personnes. Ici aussi, nous avons un champ d'expérimentation qu'il faudra vivre en gardant à l'esprit ce qui est possible de faire et ce qui ne l'est pas. Nous voyons bien que les personnes plus précaires risquent probablement d'être plus exposées que d'autres aux difficultés liées à ces démarches. En tant que collectivité publique, nous devons aussi en tenir compte. Il faut des mesures individuelles et des mesures qui engagent la collectivité publique.

Tout cela nous rappelle quand même que l'énergie est limitée sur terre, on le sait, néanmoins elle ne devrait pas être une marchandise, un objet de spéculation. Ce n'est pas aux individus et aux collectivités publiques de tout assumer, car nous sommes insérés dans des rapports de force au niveau international; c'est un fait, même en Suisse. Ces rapports de force existent, il est important que nous le sachions et que nous ne reportions pas tout sur le compte de mesures individuelles.

Cela dit, nous sommes tout à fait d'accord de soutenir cette motion et les mesures qu'elle propose, avec une toute grande majorité des amendements.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais quand même dire deux ou trois mots sur cette motion. On ne peut pas s'y opposer, bien évidemment que non. Vous croyez vraiment qu'il y avait besoin de cette motion pour que le Conseil administratif agisse dans ce domaine-là? Je ne le crois pas. Vous pensez que vous avez inventé l'œuf de Colomb en amenant des choses que tout le monde dit depuis plusieurs semaines. Enfin...

Un certain nombre d'amendements ont été déposés. Nous sommes très sceptiques, car vous débattiez de cette motion ici, ce soir, en séance plénière, alors que je propose formellement qu'elle soit renvoyée en commission, car plusieurs interrogations se posent. Certains amendements me paraissent un peu farfelus, notamment le décompte individuel des frais de chauffage; ça existe déjà, c'est dans la loi, mais ce n'est pas appliqué parce que vous savez très bien que ça ne fonctionne pas. En effet, quelqu'un qui habite dans un appartement au milieu de tous les autres peut fermer tous ses robinets et ne payera rien parce qu'il est chauffé par les voisins du dessus et du dessous. C'est pour cette raison que ce n'est pas appliqué bien que ça figure déjà dans la loi.

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

Un certain nombre d'autres mesures sont totalement inefficaces, mais ça ne sert à rien d'en discuter ici, je propose plutôt d'en discuter en commission. Quelques mesures sont intéressantes, d'autres le sont moins. En passant, Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Kraft-Babel qu'il y a des gens qui ont froid et d'autres qui ont chaud. Vous avez froid, mais moi j'ai chaud, voyez... Je rappelle quand même que nous ne sommes pas propriétaires de cette salle, nous la louons. Ce n'est donc pas à nous de décider, ici, de la température, de la climatisation ou du chauffage. Tout ça, c'est vraiment du bla-bla, du bla-bla que ce Conseil municipal aime bien faire.

Je vous propose formellement de renvoyer cet objet en commission, afin de, justement, pouvoir discuter des différentes propositions qui ont été faites, et dont certaines sont peut-être sympathiques, mais tout de même farfelues.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Veuillez déposer une motion d'ordonnancement afin que je puisse faire voter votre demande de renvoi en commission. En attendant, Madame Louise Trottet, vous avez la parole, le temps que M. Sormanni dépose sa demande.

(Ndlr: il n'est pas nécessaire de déposer une motion d'ordonnancement pour demander un renvoi en commission, il suffit de l'exprimer.)

M^{me} Louise Trottet (Ve). Madame la présidente, j'allais profiter de cette prise de parole pour commencer par remercier l'ensemble de ce plénum, à la quasi-totalité des partis, d'avoir signé cette motion, y compris mes collègues du Mouvement citoyens genevois. J'allais aussi remercier les différents groupes qui ont déposé des amendements et qui témoignent de l'intérêt extrême porté à ce sujet. Maintenant, je vais présenter point par point la position de notre groupe sur les différents amendements déposés. Je commence par l'amendement de M^{me} Fabienne Beaud, qui a été sous-amendé par ma collègue de parti M^{me} Corpataux, qui vise à installer ce décompte individualisé, appartement par appartement, de la consommation énergétique en termes de chauffage et de consommation d'eau. Nous voterons évidemment en faveur de cet amendement.

L'amendement de mes collègues M. Holenweg et M^{me} Kraft-Babel s'intéresse à la climatisation de cette salle, qui fait effectivement souffrir une partie d'entre nous. Cette climatisation a déjà été fortement décriée hier soir, vous avez bien fait de soulever ce point. Par contre, nous avons quelques doutes quant à la pertinence de l'ajouter aux invites de la motion, c'est pourquoi nous refuserons l'amendement. Toutefois, à travers cette prise de parole nous invitons le Conseil

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

administratif à se mettre en lien avec le sautier, qui gère la salle, afin d'optimiser un peu la température.

Ensuite, il y avait l'amendement du Centre, de M^{me} Chaker Mangeat et M. Alain de Kalbermatten, qui voulaient d'une part augmenter à 20°C le seuil de température maximale, et d'autre part créer cet outil participatif pour dénoncer lorsque la Ville fait mal son travail d'économie d'énergie. Nous refuserons cet amendement pour plusieurs raisons. Concernant la température, le Conseil administratif saura avoir l'intelligence et l'empathie pour adapter le seuil de température des locaux en fonction des usages; il s'agit d'une motion, rappelons-le. Nous voulons instaurer un plafond assez bas pour se montrer aussi ambitieux que possible, sachant toutefois que ça n'est pas un maximum. La proposition d'un outil participatif est intéressante, mais nous semble peu adéquate par rapport au but visé de faciliter le travail de l'administration et optimiser les économies d'énergie. Nous avons malheureusement peur que cela ne crée une surcharge en matière de travail administratif et de communication entre citoyens et administration. Cela ne pourrait que constituer une lourdeur et une cacophonie en plus, peut-être même augmenter l'anxiété générale, jusqu'à créer une ambiance de délation en cas de véritable pénurie. Nous allons refuser cet amendement.

Enfin, l'amendement de M. Théo Keel pointait différentes pistes supplémentaires pour économiser l'énergie. Certaines d'entre elles sont potentiellement cantonales, nous voterons néanmoins en faveur de cet amendement et laisserons au Conseil administratif la liberté d'application de ces différentes pistes contenues dans la motion que nous allons toujours et encore, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Madame la présidente –, renvoyer directement au Conseil administratif. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement signée du Mouvement citoyens genevois sous la plume de M. Daniel Sormanni, demandant le renvoi de cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je vous la soumetts au vote.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 44 non contre 22 oui.

La présidente. Je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste. Il reste M. Alain de Kalbermatten, M^{me} Danièle Magnin et M^{me} Frédérique Perler. Monsieur de Kalbermatten, vous avez la parole.

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Madame la présidente. Très rapidement, je voulais quand même terminer mon intervention concernant la température à 19°C. J'ai entendu les arguments de chacun, notamment qu'on dépose une motion et qu'on laisse ensuite le Conseil administratif faire, parce qu'il est beaucoup plus intelligent et brillant que nous. Bon, ça c'était déjà une évidence, mais maintenant c'est au point de les laisser décider pour nous. On indique une température en se disant qu'ils ne vont peut-être pas l'appliquer. Je ne sais pas à quoi on sert au niveau du Conseil municipal, sincèrement, si on définit 19°C et qu'après le Conseil administratif se décide pour 21°C, sachant que l'important est d'avoir pu communiquer un seuil minimal à la population.

Ce n'est pas comme ça que je conçois la politique. Je pense que le Conseil municipal doit dire au Conseil administratif ce qu'il a envie: 19°C c'est trop peu, les gens auront clairement froid chez eux, c'est une évidence, il faut qu'on respecte nos locataires. Vingt degrés est le minimum qu'on peut exiger avant qu'un logement devienne invivable parce qu'il y fait trop froid; il y a une jurisprudence fédérale en la matière. On n'est pas obligés de friser le code à chaque fois, on peut le faire avec modération et avoir des gains au niveau énergétique tout en respectant nos aînés; c'est la moindre des choses qu'on puisse faire pour cette ville et sa collectivité. C'est mon opinion et celle du Centre, que je me sens tout à fait à l'aise d'exprimer.

Maintenant, j'aimerais dire une chose à mon ami Vincent Schaller, qui a parlé avec une telle légèreté d'un sujet extrêmement anxiogène pour la population. Je n'arrive pas à comprendre comment tu as pu parler comme ça, cher Vincent. (*Réactions.*) Non mais, de l'humour... Je pense que les gens entendront avec humour qu'on payait normalement 6 millions de francs d'énergie par année et qu'aujourd'hui on payera le double. (*Réaction.*) C'est mon argent, c'est ton argent, c'est l'argent de tous les contribuables, et tu te permets de te moquer d'eux. En 2023, ils vont payer 17 millions au lieu de 6 millions de francs, et toi tu te moques des contribuables, parce que tout ça c'est tellement... (*Réactions. Commentaires.*)

Madame la présidente, transmettez, s'il vous plaît... Il n'y a pas de souci. Transmettez à nouveau à M. Schaller, Madame la présidente, que derrière il y a des emplois qui se perdent et des entreprises qui ferment. Tout le monde ira se loger chez M. Schaller, tous les gens qui seront bientôt sans emploi. Vincent sait que je l'aime énormément, mais là, je pense qu'il n'a pas réussi son coup. Voilà, Madame la présidente, vous pouvez lui transmettre; merci infiniment.

La présidente. J'en déduis qu'avant de passer à la personne suivante, M. Vincent Schaller souhaite faire valoir son droit de réponse?

M. Vincent Schaller (UDC). Oui!

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

La présidente. Le contraire m'aurait étonnée.

M. Vincent Schaller (UDC). C'est l'accord entre la Suisse et l'Union européenne qui est la cause de nos malheurs. Je vous remercie.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

La présidente. Voilà qui est fait pour la réponse. S'agissant de la prochaine prise de parole, c'est au tour de M^{me} Danièle Magnin. Nous avons clos la liste, donc M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler sera la dernière à prendre la parole. Madame Magnin, vous avez la parole.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Madame la présidente. Je n'ai pas reçu le texte de la motion M-1723, et au départ, avant que M. Madani ne me la fasse lire, j'ai cru qu'il s'agissait surtout de la température dans cette pièce-là. Dans le cadre de ma demande d'éteindre le climatiseur adressée au Grand Conseil la semaine passée, on m'a répondu qu'il était possible d'arrêter le froid mais pas l'aération, ce que je peux admettre. Ensuite, ici, j'ai demandé la même chose à M. Rogez et à M^{me} Hénot du Service du Conseil municipal, parce que je mourais de froid. Ils m'ont dit que le sautier et le Secrétariat général du Grand Conseil avaient répondu que c'était oui ou non, mais pas soit l'aération soit la climatisation. La situation n'est donc pas très claire, on a l'impression d'être menés en bateau et que les gens jouent avec nous. Au final, qui paie la facture? Effectivement, ce sont les contribuables, c'est nous tous.

J'entends mon voisin – pardon, je ne sais plus son nom – qui est en train de dire que Madame a froid, Madame ci, Madame ça; eh bien, Madame elle s'en fout, elle trouve qu'on peut mettre un pull en plus quand il fait froid dehors, mais pas quand il fait chaud dehors et qu'on nous gèle la salle. C'est complètement idiot. Faire l'oignon, avoir l'habitude de mettre des vêtements les uns par-dessus les autres, mais tout fins... (*Commentaire.*) Franchement, c'est n'importe quoi. Je ne suis pas ici pour dire que j'ai froid, je suis ici pour dire que c'est absurde de dépenser l'argent du contribuable pour refroidir une salle alors que ce n'est pas nécessaire; c'est uniquement de la dépense.

En ce qui me concerne, je suis très fâchée que l'on soit obligés de payer les dépenses énergétiques des autres (*commentaire*), qui sont tous en train de laisser les fenêtres et les soupiraux ouverts en plein hiver, etc. Oui, diminuons la température des bâtiments publics. Je crois savoir que la température est à 18°C dans

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

les bâtiments de l'Etat, je ne suis pas tout à fait sûre, c'est à vérifier. Je ne suis pas forcément opposée à ce qu'on aille discuter de cela en commission, mais j'ai voté non au renvoi en commission parce qu'au départ je croyais qu'il ne s'agissait que de la salle ici présente. Après lecture de la motion, j'aurais peut-être voté moi aussi pour le renvoi en commission, ce qui n'aurait pas changé l'issue du vote compte tenu du nombre de votes qui s'y opposaient. Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Dans le cadre de cette motion, l'occasion m'est donnée de pouvoir expliquer ce que fait la Ville de Genève, brièvement certes. (*Brouhaha*). La réponse du Conseil administratif qui vous parviendra en temps voulu permettra d'expliquer plus en détail toute la stratégie que la Ville entend mener sur cette question. La Ville est réactive et proactive, la preuve en est que ça fait plus de dix ans que le Service de l'énergie (SEN) du département que je préside a mis en place une stratégie sur le 100% renouvelable. Ensuite, vous avez eu l'occasion de prendre connaissance des objectifs du Conseil administratif dans son discours de législature et vous avez aussi pu découvrir les 9 axes du Plan climat qui vous a été remis cette année. Cette motion cautionnera ce que fait le Conseil administratif en la matière. Les services travaillent depuis cet été sur une série de propositions qui seront tout prochainement soumises au Conseil administratif; j'ai eu l'occasion de m'en expliquer brièvement hier. Il s'agit d'accélérer les efforts de la Ville de Genève, à la fois pour augmenter sa production propre d'énergie et à la fois ses mesures d'économie.

Si je peux résumer, nous avons trois axes essentiels: le premier axe était de sécuriser au mois de juillet les achats pour 2023; le deuxième est la création d'une task force, c'est-à-dire une structure de pilotage de crise au sein de l'administration, pour pallier au mieux les éventuelles pénuries qui pourraient survenir cet hiver et de pouvoir les gérer, cela avec l'appui d'un mandataire externe. Enfin, le Conseil administratif attend une note de ses services qu'il devra valider et qui rejoint les propositions de cette motion. Les pistes contenues ici et certains des amendements proposés permettront au Conseil administratif d'enrichir la réflexion qui a lieu partout dans notre pays puisque, peut-être vous en êtes-vous aperçus, l'Union des villes suisses (UVS) a envoyé tout récemment diverses recommandations et propositions d'économie à ses membres; c'était le 31 août dernier. Le Conseil administratif est très mobilisé sur la thématique de l'énergie depuis plusieurs mois et a donc développé sa stratégie, comme expliqué.

Maintenant, pour ce qui est de la proposition que le Conseil administratif attend de mes services quant à des mesures incitatives et des mesures d'actions assez simples, j'ai entendu qu'Ensemble à gauche demandait de prévoir une évaluation régulière parce qu'ils considèrent qu'elles impacteront différemment la population. Je tiens à vous rassurer, et les membres d'Ensemble à gauche en premier, sur

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

le fait que les mesures qui seront prises, que ce soit à partir des invites contenues dans la motion ou d'autres propositions des services, devront être effectuées de manière précautionneuse. Nous devons consulter tous les services qui délivrent les prestations et qui ne sont pas les mêmes selon qu'on soit locataire de la GIM, élève ou enseignant dans une école, qu'on travaille dans un musée, avec parfois des méthodes de conservation particulières, ou encore dans un contexte sportif. J'ai entendu beaucoup de propositions et d'exemples pour chauffer à 19°C ou à 20°C au minimum, aussi au sujet des piscines... Tous ces éléments seront pris en compte par les services consultés pour les adapter à la population de sorte de ne pas l'impacter durement, dans un premier temps en tout cas.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les mesures proposées par le biais de la réponse qui sera apportée à cette motion. Nous communiquerons bien sûr largement à ce sujet puisque toute mesure, même si on pense qu'elle sera indolore pour la population, doit être communiquée afin d'informer sur ce que l'on fait et surtout ne pas faire des économies de bouts de chandelle, si je puis dire, c'est-à-dire des mesures qui n'auraient aucun impact en matière d'économie. Cela me permet aussi de vous dire que ces mesures d'économie d'énergie sont bien normales, nous sommes au pied du mur et devons les faire. On sait bien que ça fait des années que les personnes soucieuses de l'état et de l'avenir de notre planète revendiquent ces mesures. Nous cherchons à accompagner toute mesure qui nous serait ordonnée par la Confédération, voire par le Canton, et prenons nos responsabilités dans ce sens au sein du Conseil administratif. A côté de ces mesures d'économie, il y a des mesures qui permettent de gagner en autonomie énergétique; j'ai déjà eu l'occasion de pouvoir m'exprimer sur ces projets. Nous pouvons affirmer ici que nous avons trop de dépendance en matière d'énergie vis-à-vis des pays qui nous entourent. Il s'agit d'être plus proactif, ce que les milieux de protection de la planète revendiquent également.

Une proposition est actuellement à l'étude en commission au sujet des doubles vitrages, qui permettent de faire des économies et amènent du confort aux locataires et aux bâtiments de notre Ville. Au mois de juin vous avez voté une proposition qui concernait la sortie du mazout par la liaison au chauffage à distance et l'éclairage en fonction de détecteurs de présence; ça permettra de faire des économies (*réaction*), mais si ça vous fait rire, Monsieur de Kalbermatten, relisez le rapport... (*M. de Kalbermatten répond à M^{me} Perler.*)

La présidente. Non, non. On n'est pas dans un dialogue...

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Non, on n'est pas dans les chaudières à gaz... Mais vous le savez bien, vous transmettez, Madame la présidente. Depuis le moment où cette proposition a été déposée, le monde a un petit

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

peu changé parce qu'il y a eu la guerre. Vous admettez, Monsieur le conseiller municipal... (*Commentaire de la présidente.*) Oui, merci, Madame la présidente. Vous admettez que le Conseil administratif s'est adapté et a fait d'autres propositions que le Conseil municipal a soutenues, étant lui-même parfois l'initiateur. Une autre proposition vous arrivera bientôt pour accélérer l'isolation des immeubles, ce qui permet aussi de faire des économies, ainsi qu'une autre qui viendra d'ici à la fin de l'année sur la végétalisation des toitures et la pose de panneaux solaires pour la production d'électricité et d'eau chaude. Vous voyez donc qu'à côté de cela un travail très étroit est mené avec les SIG, puisque la Ville se raccordera au réseau de chaleur des SIG, qui investit tout de même quelque 1 milliard de francs dans ce projet-là; c'est très important pour la Ville et pour notre communauté cantonale.

Je vous mentionne le Plan lumière que vous avez reçu et que vous pouvez consulter, qui propose aussi des mesures. Vous aurez observé que certaines enseignes lumineuses sont éteintes à partir de 23 h, voire minuit, et que certaines rues sont éclairées de manière plus ciblée. Toutes ces mesures concourent, elles ne posent pas de problème car elles permettent de faire des économies sans diminuer le confort de la population. Les propositions que vous avez émises au cours de ce débat pour accélérer les mesures d'économie et d'autoproduction constituent le troisième étage de la stratégie. Il est donc dans l'intérêt de la Ville de Genève de tout faire pour que des mesures d'économie volontaires, librement choisies et touchant le moins possible au confort, et en particulier celui des plus démunis – j'insiste là-dessus –, nous permettent de passer, à tout le moins dans une première étape, l'hiver prochain. Réaliser des mesures d'économie c'est retarder le plus possible des interdictions d'activité qui pourraient nous venir de la Berne fédérale. Cela revient donc à préserver au maximum l'accès aux prestations que nous délivrons à nos communiers le plus longtemps possible. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Nous allons passer au vote des différents amendements et sous-amendements de cette motion M-1723. Je rappelle que le renvoi en commission a déjà été refusé. Je lis l'article 100bis, alinéa 1, de notre règlement intitulé «Ordre de vote»; je vous le lis parce qu'il n'est pas intuitif: «Le vote s'effectue selon l'ordre suivant: en premier le sous-amendement puis l'amendement et, enfin, la proposition.» Je commence donc par vous soumettre au vote un sous-amendement à un amendement qui n'a pas été voté, soit le sous-amendement de M^{me} Corpataux.

Mis aux voix, le sous-amendement de M^{me} Laurence Corpataux est accepté par 46 oui contre 21 non (1 abstention).

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

La présidente. Je passe maintenant aux amendements et commence par le premier amendement du Centre par la voix de M^{me} Fabienne Beaud, avec la modification que nous venons d'accepter.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Fabienne Beaud est accepté par 48 oui contre 17 non.

(Brouhaha. Commentaire de la présidente.)

Mis aux voix, l'amendement de M. Alain de Kalbermatten est refusé par 61 non contre 9 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Pascal Holenweg et M^{me} Florence Kraft-Babel est refusé par 43 non contre 26 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de M. Théo Keel est accepté par 44 oui contre 23 non (3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 55 oui contre 5 non (9 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réduire et à limiter, dès l'automne 2022, le chauffage des bâtiments publics (administration, écoles) à 19°C, sauf exceptions;
- à étudier la même mesure pour les locaux de la Gérance immobilière municipale (GIM);
- à permettre le chauffage de l'eau des piscines municipales couvertes à 24°C maximum;
- à abaisser la consigne d'eau chaude à maximum 55°C dans tous les immeubles de la GIM et à couper les pompes de circulation durant la nuit dans les locaux administratifs;
- à intensifier l'installation de détecteurs de mouvement pour la modulation de l'éclairage à l'intérieur et aux abords des bâtiments publics;

Motion: pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces

- à agir pour limiter le gaspillage lumineux en éteignant l'ensemble des locaux publics inoccupés la nuit et le week-end, tout comme l'éclairage nocturne des vitrines commerciales situées sur le territoire municipal;
- à sensibiliser les acteurs privés, les acteurs subventionnés et la population à réduire leur consommation;
- à mettre en place toute autre mesure pertinente pour réduire la consommation de combustibles fossiles et d'électricité en Ville de Genève à court, moyen et long terme, par exemple un partenariat avec SIG permettant de reverser à la Ville une prime sur l'énergie achetée mais non dépensée;
- à chiffrer les baisses de consommation qui auront été réalisées par un reporting trimestriel;
- à intégrer lorsqu'il est possible, soit lors de nouvelles constructions ou lors des réparations des logements de la GIM, un décompte individuel pour les chauffages, ainsi que pour l'eau;
- à étendre l'installation des chauffages dynamiques et régulés selon la température, dans les bâtiments publics;
- à mettre en place une météo de l'électricité en collaboration avec les SIG sur l'exemple du site français Ecowatt, pour informer les citoyens et citoyennes sur l'état du courant électrique et les aider à adopter les bons gestes au bon moment.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

Motion: des ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1526)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la convention adoptée par les Nations unies et ratifiée par la Ville en 2014 relative à un environnement inclusif;
 - le plan de mesures pour une ville inclusive déposé par le Conseil administratif, le 3 décembre 2019;
 - qu’une proportion importante des 350 immeubles du patrimoine financier de la Ville est inaccessible aux personnes handicapées en fauteuil;
 - que cette situation est tout à fait regrettable, car elle empêche des locataires ou des visiteurs de connaître une véritable mixité sociale;
 - que le centre spécialisé suisse Architecture sans obstacle définit les dimensions des ascenseurs (cabine, cage d’ascenseur et aménagement intérieur) et recommande comme standard minimal un ascenseur de 1 m 10 sur 2 m 10 pour un poids de 1000 kg, avec des modèles plus petits si nécessaire dans les bâtiments existants;
 - qu’il convient d’installer des ascenseurs sur cette base pour permettre une accessibilité pour toutes et tous chaque fois que raisonnablement possible, à l’exception d’immeubles protégés, à l’inventaire, classés ou dont la typologie pourrait conduire pour cette seule raison à une rénovation trop lourde, et d’en installer chaque fois que possible;
 - qu’il est temps de passer des paroles aux actes,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à lui présenter un état de la situation en matière d’accessibilité des ascenseurs de la GIM à des locataires ou à des visiteurs en fauteuil;
 - à lui présenter un crédit afin d’équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs, selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018), ou avec des sièges monte-escaliers permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil.

¹ *Mémorial* 178^e année: Rapport, N° 47, p. 6972.

Motion: des ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant
dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Direction du patrimoine bâti (DPBA), en charge de l'entretien et de la rénovation des bâtiments propriété de la Ville de Genève, porte une attention systématique aux questions d'accessibilité aux logements depuis de nombreuses années.

Ainsi, chaque projet de rénovation fait l'objet d'une réflexion approfondie entre les services de l'administration, dont la Gérance immobilière municipale (GIM) et les spécialistes du sujet afin de trouver les solutions les plus adéquates aux problèmes posés.

Si la question ne se pose pas pour les constructions neuves qui sont clairement cadrées par un corpus réglementaire strict et en constante évolution, les marges de manœuvre pour les immeubles existants sont beaucoup plus étroites.

Dans ces cas, les services doivent s'assurer de la cohérence globale et complète du cheminement depuis l'espace public jusqu'aux logements: en effet, il ne sert à rien de prévoir un ascenseur accessible à des fauteuils si des marches empêchent l'accès à la porte d'entrée depuis la rue. De même, un ascenseur ne rend pas les logements accessibles s'ils sont construits avec des couloirs de distribution étroits et/ou des salles de bains non conformes.

Par ailleurs, dans les bâtiments existants il est en général difficile voire impossible d'intégrer un ascenseur aux normes. La solution du monte-escalier est intégrée par la Ville chaque fois que c'est possible mais pose parfois des problèmes de fonctionnement, voire de sécurité.

La DPBA collabore activement avec les associations en charge des thématiques d'accessibilité et donne des mandats à des spécialistes lors de la mise au point de ses projets de constructions neuves mais aussi lors des études de rénovations de son patrimoine.

Un mandat spécifique a été donné à l'association Handicap, architecture et urbanisme (HAU) en vue de mettre au point des fiches d'interventions types permettant d'améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville (bâtiments et espaces publics).

La DPBA a procédé à l'inventaire des immeubles de logements de la GIM, afin de déterminer les marges d'améliorations possibles en fonction de la faisabilité. Il ressort de cette analyse que, sur les 311 bâtiments de logements, propriété de la Ville de Genève,

- environ 200 immeubles ne sont ni accessibles ni adaptables, car les contraintes architecturales ne permettent pas la mise en œuvre de solutions techniques;
- un peu moins de 100 immeubles sont d'ores et déjà accessibles;

Motion: des ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant
dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale

- une petite quarantaine d'immeubles pourrait faire l'objet d'études complémentaires permettant d'améliorer les accessibilités moyennant des interventions relativement importantes.

Parmi ceux-ci, une vingtaine sont déjà inscrits au plan financier d'investissement (PFI) pour des rénovations complètes qui tiendront compte des contraintes d'accessibilité.

En conclusion le Conseil administratif confirme que la DPBA a pour mission d'étudier systématiquement la question de l'accessibilité lorsqu'elle engage les planifications en vue de rénover les immeubles du patrimoine financier et plus largement sur l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville de Genève.

Si nécessaire, elle s'adjoit pour ce faire les compétences de spécialistes en la matière et tient à jour un inventaire des travaux réalisés dans cette optique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Frédérique Perler

7. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 22 juin 2020: «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires» (P-426)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-426 au Conseil administratif le 29 mars 2021.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe que le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) de la Ville de Genève a repris, à l'automne dernier, la maîtrise d'ouvrage du projet d'installations temporaires pour un accès à l'eau sur le quai Wilson.

Une demande d'autorisation de construire définitive (DD 319259/1), validée par les services de la Ville et l'association A l'Eau Wilson, a été déposée le 30 mars 2022 par le mandataire du projet, Bureau Keller Architectes à Genève. Cette autorisation est en cours d'instruction par les services cantonaux préavisateurs.

L'AGCM prépare actuellement les appels d'offres afin que les travaux puissent débiter dès l'autorisation entrée en force.

Compte tenu des délais de procédure, le Conseil administratif reste confiant que la réalisation de ces accès sera finalisée pour cette saison estivale, afin que toutes et tous puissent en profiter cette année encore.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Frédérique Perler

¹ *Mémorial* 178^e année: Rapport, N° 43, p. 5791.

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de MM. Alain Miserez et Alain de Kalbermatten et M^{me} Fabienne Beaud: «Soutien de la Ville de Genève au festival de jazz de Saint-Louis du Sénégal» (QE-646)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Fondé en 1993, le Festival international de jazz de Saint-Louis du Sénégal est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du jazz.

Chaque année, Saint-Louis devient le carrefour du jazz, exposant son patrimoine architectural au reste du pays et du monde, et accueillant les amoureux du jazz de toutes les générations. Venus de loin, beaucoup de spectateurs séjournent plusieurs jours à Saint-Louis et voient quelques-uns des spectacles parmi la dizaine programmée et aussi les manifestations du off, la foire ou les expositions.

Le festival réussit l'alliance originale d'un public populaire avec la création internationale.

Durant de nombreuses années la Ville de Genève a soutenu ce festival.

- Quel a été le montant total des subventions versées par la Ville de Genève?
- Durant combien de temps cette subvention a-t-elle été versée?
- Un rapport de ce soutien existe-t-il?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service culturel (SEC) n'a jamais attribué de subvention au festival de jazz de Saint-Louis du Sénégal. Il en va de même pour les autres services de la Ville de Genève susceptibles d'octroyer un soutien à ce festival, soit le Service des relations extérieures et de la communication (SREC), le Service Agenda 21 – Ville durable et la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS).

Après vérification, aucun subventionnement de ce festival par la Ville de Genève n'a été identifié.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7894.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Soutien aux abonnements TPG» (QE-648)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil administratif a décidé d'octroyer une indemnité aux enfants dès six ans pour l'obtention d'un abonnement aux Transports publics genevois (TPG). Cette mesure fait suite à une action antérieure du Parti démocrate-chrétien, qui avait réussi à convaincre le Conseil municipal de soutenir les jeunes gens et les familles dans l'achat de leur abonnement.

- Quel est le coût de cette prestation?
- Quelles sont les modalités d'obtention de cette prestation?
- Quel département sera impacté par cette prestation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Coût de cette prestation

Dès le 1^{er} mars 2022, les jeunes âgés de 6 à 24 ans domiciliés sur le territoire de la ville de Genève peuvent bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel au prix de 300 francs au lieu de 400 francs. Le nombre de personnes éligibles à cette aide est estimé à 35 000.

Toutefois, une partie seulement des personnes éligibles à cette aide souscrivent un abonnement. Par ailleurs, les enfants appartenant à la tranche des 6-10 ans voyagent en principe avec un parent, pour des raisons d'autonomie, et utilisent majoritairement la carte junior. La carte junior coûte 30 francs par an et permet à un jeune de voyager gratuitement avec un parent qui détient un titre de transport valide. De ce fait, l'achat d'un abonnement annuel junior n'est pas avantageux pour cette classe d'âge.

Au regard de ces constats, nous estimons que le nombre de subventions que la Ville de Genève pourrait octroyer en 2022 ne devrait pas beaucoup varier par rapport à 2021 où l'âge d'éligibilité était encore de 12 à 24 ans.

Considérant que 7475 subventions ont été accordées en 2021, le nombre de subventions qui seraient accordées en 2022 pour les jeunes dans la tranche d'âge 6-24 ans devrait avoisiner 8000, soit un coût prévisionnel pour cette prestation d'environ 800 000 francs pour la Ville de Genève.

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7895.

Question écrite: indemnité de la Ville aux abonnements TPG des enfants

Modalités d'obtention de cette prestation

L'obtention d'un abonnement s'effectue en ligne ou en agence. La possession d'un SwissPass est un prérequis à cette prestation car depuis 2018 tous les abonnements sont dématérialisés.

La personne intéressée par un abonnement annuel junior «Tout Genève» peut soit se connecter sur la plateforme des TPG (<https://webshop.tpg.ch/>) et créer un compte personnel, soit se rendre dans une des trois agences (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge). Le montant de la participation financière de 100 francs est automatiquement déduit du total à payer.

Département impacté par cette prestation

Le département gestionnaire de cette subvention est le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler

10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 29 mars 2021: «Pour une maison de quartier aux Grottes» (P-441)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-441 au Conseil administratif le 30 novembre 2021.

TEXTE DE LA RECOMMANDATION

La commission des pétitions recommande au département de la cohésion sociale et de la solidarité de prendre langue avec les autres services pertinents pour la recherche d'un local approprié répondant à la demande des pétitionnaires (GIM, Direction du patrimoine bâti, département de la culture et de la transition numérique, etc.)

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'existe effectivement pas de maison de quartier (MQ) située dans le quartier des Grottes. Toutefois, à quelques pas se trouve celle des Asters-Servette qui peut être utilisée par les habitant-e-s des Grottes.

En effet, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) déploie un accompagnement au travers de 2,7 équivalents temps plein (ETP) de travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM). Pour rappel, la Ville de Genève compte actuellement 13 TSHM (10,4 ETP) pour l'ensemble du territoire. Le Conseil administratif a pleinement conscience que ce nombre demeure faible en comparaison avec d'autres grandes villes genevoises.

Outre cet encadrement, il existe plusieurs lieux à la disposition de la population. Ainsi, ce sont six locaux en gestion accompagnée qui sont mis à la disposition des jeunes du quartier à l'école des Cropettes. A cela s'ajoute un local associatif à l'Arcade aux Grottes. Enfin, le local «ado» Tamagotchi, géré par l'association Pré-en-Bulle, est également accessible.

A noter également que le Service des écoles (ECO) met à disposition des salles de gymnastique pour de la pratique libre. Ces dernières sont situées au cycle d'orientation de Montbrillant et à l'école des Grottes, sous la gestion du Service de la jeunesse (SEJ). Enfin, l'association EFM particulièrement active sur le quartier offre des cours de skateboard aux jeunes.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 24, p. 3957.

Il convient de rappeler que cette pétition émane de plusieurs jeunes du quartier qui souhaitent pouvoir bénéficier d'un espace pour eux. Ceux-ci ont été accompagnés par des habitant-e-s du quartier dans leurs démarches de récolte de signatures mais également de contact auprès la Ville de Genève. Le SEJ les a ainsi rencontrés, en même temps que des associations du quartier, et ce à plusieurs reprises, afin d'échanger sur leurs attentes et envies.

Une première rencontre a eu lieu le 31 mars 2021 entre l'association des habitant-e-s Pré-en-Bulle, trois représentant-e-s des jeunes et le SEJ. Suite à cela, les jeunes se sont rendus à Pré-en-Bulle, le 15 avril 2021, afin d'échanger sur les réalités d'une MQ et quelles sont les conditions à remplir pour en devenir une.

Une nouvelle rencontre a réuni, le 16 avril 2021, tous les intervenant-e-s du quartier pour aider les jeunes à préciser leurs besoins avant leur passage devant la commission des pétitions du Conseil municipal.

Il revient également de noter qu'entre ces séances divers échanges ont eu lieu entre les jeunes, le TSHM du quartier (deux à trois fois par semaine), Pré-en-Bulle mais aussi la Ville est à vous (VaV). En effet, la VaV aux Grottes, qui se déroulera les 11 et 12 septembre, est portée par l'Arcade aux Grottes qui est l'association de jeunes du quartier avec laquelle les pétitionnaires se sont liés pour cet événement. L'organisation de ce dernier par une association de jeunes est une opportunité de plus, pour les pétitionnaires, d'avoir une vue d'ensemble des différents projets existants et des outils qu'ils peuvent actionner afin de concrétiser leurs idées.

Les jeunes ont également pris contact avec l'Association pour des lieux de rencontre et de culture aux Grottes (ALRC) dont le mandat est de mettre à disposition des espaces pour les habitant-e-s. A ce titre, ils ont été reçus à leur assemblée générale le 3 juin 2021 afin de renforcer les liens entre eux.

Grâce à ce suivi global, le TSHM du quartier a noué un lien fort avec les pétitionnaires. Désormais, il les rencontre une à deux fois par semaine depuis plusieurs mois pour les aider à concrétiser leurs idées et les réorienter vers les bonnes entités. Par ailleurs, un local de musique leur a été attribué, dès la rentrée prochaine, dans lequel ils souhaitent mettre en place un studio de musique. Ce sera un premier pas dans l'apprentissage des règles à respecter dans les cadres des locaux en gestion accompagnée.

Le travail avec ces jeunes est poursuivi afin de pouvoir répondre à leur demande. Toutefois, il convient de préciser que le projet d'une MQ aux Grottes n'est pour l'instant pas dans les prévisions en raison d'une offre à quelques pas et d'une priorisation pour un lieu similaire dans le quartier du Petit-Saconnex.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 février 2022 de M. Denis Ruysschaert et M^{me} Uzma Khamis Vannini: «Genève, ville nourricière: prenons soin des arbres fruitiers pour qu'ils prennent soin de nous. Que fait et que va faire la Ville pour imposer cette manière de faire et de voir?» (QE-633)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les arbres, les arbustes et les arbrisseaux prennent soin de notre ville et de nous-même à travers leurs services écosystémiques gratuits qu'ils nous offrent:

- ils donnent un microclimat rafraîchissant, ils purifient l'air, ils constituent un mur anti-bruit.
- Ils offrent aussi un refuge, un site de reproduction et constituent de la nourriture pour une grande variété d'espèces animales et végétales.
- Plus encore, les arbres enchantent nos sens qui ont évolué pendant des centaines de milliers d'années avec eux: leur couleur verte apaise notre vue, le bruissement du vent dans le feuillage nous relaxe, leurs odeurs flattent nos narines.

Parmi ces plantes, les arbres fruitiers (p. ex. pommiers, cerisiers), les arbustes fruitiers (p. ex. noisetiers) et les arbrisseaux (p. ex. mûriers, framboisiers) ont un statut particulier. En effet, non seulement ils prennent soin de nous en donnant tous les services gratuits précités, mais en plus ils en donnent deux autres.

Tout d'abord, ce sont des plantes à fleurs chatoyant nos printemps. Ces fleurs sont à la base d'une belle biodiversité: elles nourrissent de nombreuses espèces d'insectes que dévorent les oiseaux (et tout particulièrement les passereaux qui enchantent nos oreilles), les reptiles et les petits mammifères. A cette lecture, le bon sens demande de privilégier les plantations d'arbres et arbustes fruitiers en milieu urbain pour prendre si bien soin de nous et de notre ville.

Pour autant, les plantations en milieux urbains restent dominées par un nombre extrêmement réduit d'espèces, en particulier le platane. Et aucune d'elles n'est comestible. En effet, les arbres doivent résister au manque d'eau (stress hydrique) et aux températures extrêmement élevées. Ces deux sources de stress sont liées à l'action humaine qui engonce les plantations dans le bitume sans partir du bien-être des arbres.

Les arbres fruitiers ont besoin que les humains prennent soin d'eux, ainsi les êtres humains doivent leur donner un sol fertile, une taille adaptée, un arrosage adéquat.

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 42, p. 6324.

L'exigence de ces arbres fruitiers ne doit en aucun cas être utilisée comme prétexte pour ne rien faire ni se contenter de quelques espèces d'arbres ornementaux résistants. Au contraire, prendre soin des arbres fruitiers en milieu urbain et développer ses plantations doit être une nouvelle manière de percevoir les arbres en ville.

Certes, le Service des espaces verts (SEVE) mène déjà des projets de vergers, et même de vergers à hautes tiges. Il y a par exemple celui du parc Beaulieu, ou celui des Crêts. Celui des Crêts, mené en 2021, constitue une belle collaboration avec l'association Label-Vie, qui a récolté de manière participative avec les habitant-e-s et fait du jus sous le couvert de la ZIC grâce à son cyclo-pressoir. Le SEVE plante déjà chaque année des plantations de fruitiers sur le domaine public, en collaboration avec Pro Specie Rara.

Cela étant, nous devons prendre pied sur ces exemples pour les démultiplier et les rendre norme en ville de Genève afin de mener une politique plus ambitieuse. C'est une exigence à très court terme pour que cette politique porte ses fruits. Il est en effet notoire qu'il faut attendre cinq à dix ans pour que les arbres fruitiers produisent à plein régime.

En ce sens, voici nos questions:

- Combien d'arbres fruitiers comestibles, d'arbustes et d'arbrisseaux sont plantés en ville de Genève sur le domaine public?
- Quel est le pourcentage d'arbres fruitiers comestibles plantés en ville de Genève, par rapport à l'ensemble des arbres?
- Quels fruits produisent-ils?
- Combien d'hectares ces arbres fruitiers représentent-ils? Quel est le pourcentage de ces hectares d'arbres fruitiers par rapport à l'ensemble des hectares plantés?
- Quelle est l'évolution ces cinq dernières années des plantations d'arbres fruitiers?
- A quel endroit et combien d'hectares d'arbres fruitiers pourront-ils être plantés dans l'immédiat?
- Quelles espèces d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux sont-elles les plus adaptées à Genève? Et pourquoi?
- Combien coûterait l'installation, l'entretien et le développement de plantations d'arbres fruitiers?
- Quels sont les moyens de consommation, de vente ou de mise à disposition de la population?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à préciser que le territoire de la Ville de Genève est composé d'une diversité arborée extrêmement riche. Sous la houlette du Service des espaces verts (SEVE), de nombreuses espèces déjà plantées sont comestibles pour l'être humain ou la faune. En outre, les services écosystémiques des arbres fruitiers ne sont pas vraiment gratuits: le suivi, l'entretien, la gestion des prédateurs et la distribution nécessitent des moyens logistiques et humains conséquents.

Cela dit, nous proposons de répondre point par point aux auteur-e-s de cette question écrite.

Combien d'arbres fruitiers comestibles, d'arbustes et d'arbrisseaux sont plantés en ville de Genève sur le domaine public?

Les arbustes et les arbrisseaux ne sont pas répertoriés: cette information n'était à ce jour pas nécessaire à la mission du SEVE et la collecte de ces données nécessiterait un travail démesuré par rapport à leur possible utilisation.

Les données d'inventaire des arbres gérés par la Ville de Genève font état de 623 fruitiers. Ces arbres sont des poiriers, pruniers, pommiers, cerisiers, néfliers, cognassiers, kakis, grenadiers, châtaigniers, noyers, mûriers, oliviers, etc.

Il est à noter qu'en plus de ces 623 arbres fruitiers de nombreux arbres produisent des éléments comestibles: tilleuls (fleurs), robiniers (fleurs), genévriers (baies), lauriers-sauce (feuilles), sureaux (baies, fleurs), aubépines (fruits), cormiers (baies), etc.

Quel est le pourcentage d'arbres fruitiers comestibles plantés en ville de Genève, par rapport à l'ensemble des arbres?

Le SEVE gère environ 24 000 arbres dont les 623 fruitiers susmentionnés, ce qui représente 2,5%.

Quels fruits produisent-ils?

Des pommes, poires, prunes, cerises, nèfles, coings, kakis, fruits à coque, etc.

Combien d'hectares ces arbres fruitiers représentent-ils? Quel est le pourcentage de ces hectares d'arbres fruitiers par rapport à l'ensemble des hectares plantés?

Ces données ne sont pas disponibles: les fruitiers sont plantés en isolé ou en verger urbain (les critères d'occupation de surface sont à déterminer au préalable si l'on souhaite obtenir un calcul en hectares – unité qui n'est pas en usage dans le cadre du service).

Quelle est l'évolution ces cinq dernières années des plantations d'arbres fruitiers?

Une plantation d'une centaine d'arbres fruitiers a été entreprise ces cinq dernières années, soit de manière isolée, soit dans le cadre de vergers (promenade des Crêts, parc Beaulieu, parc de l'Impératrice).

A quel endroit et combien d'hectares d'arbres fruitiers pourront-ils être plantés dans l'immédiat?

Une étude plus approfondie sera entreprise afin de déterminer le potentiel de plantation déterminé par les emplacements possibles, les ressources pour leur entretien, la possibilité de valorisation des fruits et l'impact sur le domaine public.

Quelles espèces d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux sont-elles les plus adaptées à Genève? Et pourquoi?

Les possibilités sont très nombreuses: variétés anciennes, nouvelles sélections, espèces botaniques indigènes et exotiques. Il est impossible de fournir une liste exhaustive de toutes les espèces. Toutefois, elles devront répondre aux problématiques climatiques de demain (irrégularités pluviométriques et forts écarts de chaleur été/hiver).

Combien coûterait l'installation, l'entretien et le développement de plantations d'arbres fruitiers?

Les montants et les ressources humaines nécessaires dépendront de la nature du projet: dimension des arbres, lieu d'accueil, mode de gestion des fruitiers, etc.

Quels sont les moyens de consommation, de vente ou de mise à disposition de la population?

Le SEVE a ponctuellement répondu favorablement en automne 2021 à la proposition de l'association Label-Vie pour presser du jus de pommes, avec un vélo-pressoir, au parc Beaulieu et à la promenade des Crêts, et le distribuer gratuitement aux visiteurs et visiteuses. Cette opération sera réitérée en 2022. Lorsque la production des différents vergers, encore jeunes, sera plus conséquente, une collaboration avec des associations de quartier ou des associations œuvrant pour le développement de l'agriculture urbaine pourra être envisagée pour la valorisation des fruits.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

M. Denis Ruyschaert (Ve). Que fait et que va faire la Ville? L'idée était d'obtenir des mesures chiffrées et claires avec des objectifs expliqués, peut-être quantitatifs. Je tiens à exprimer un certain désarroi quant à cette réponse que je trouve très politique, très générale. On a l'impression qu'on m'explique ce qu'est un arbre fruitier; je suis quand même ingénieur agronome, donc je vous avoue que, dit franchement, je ne vais pas me battre pour ce genre de réponses, mais il faudra que tous ensemble nous trouvions un moyen pour être mieux connectés. J'ai l'impression que les services répondent un peu en langue de bois.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il une volonté de prise de parole du Conseil administratif? Non, d'accord.

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 février 2022 de M^{me} Léonore Baehler: «Les arbres (sains, malades ou morts) sont-ils réellement dangereux?» (QE-635)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Quelle est la probabilité qu'un arbre ou une partie de celui-ci, en milieu urbain ou non, tue ou blesse une personne?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La probabilité qu'un arbre ou partie de celui-ci tue ou blesse une personne dépend à la fois des critères de dangerosité mentionnés ci-après et de la fréquentation du site, en dessous ou à proximité de cet arbre. Un arbre présentant un risque élevé de casse ou de chute, mais situé sur un site peu ou pas fréquenté par le public, engendrera une probabilité d'accident faible à nulle. Pour un même type d'arbre, présentant les mêmes risques de casse ou de chute, mais situé sur un site à haute ou à très haute fréquentation, la probabilité d'impact sera proportionnellement augmentée.

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 42, p. 6324.

L'évaluation de la dangerosité d'un arbre prend en compte plusieurs facteurs:

- l'essence de l'arbre et la qualité naturelle de son bois: par exemple un platane est généralement moins «cassant» qu'un marronnier;
- la présence ou non de défauts mécaniques sur tout ou partie de l'arbre: blessures, plaies ouvertes ou fermées, pourritures liées à des champignons lignivores, etc. sur racines, collet, tronc, branches ou charpentières;
- le type de champignon présent dans l'arbre: les champignons dégradant le bois ont des mécanismes d'action différents selon les espèces;
- la faculté de l'arbre à compenser les défauts mécaniques: par exemple un arbre vigoureux parviendra plus facilement à refermer rapidement une plaie;
- la modification brutale de l'environnement de l'arbre: par exemple, lorsque des travaux ont lieu dans le domaine vital de l'arbre, le système racinaire de celui-ci peut être fortement endommagé, ou lorsqu'un arbre est brutalement mis à nu en raison d'abattages ou de chutes d'arbres voisins, il est également fragilisé par une exposition soudaine aux vents ou au soleil;
- les épisodes météorologiques violents: les vents forts (mini-tornades, épisodes neigeux, etc.) peuvent exercer une charge soudaine trop importante, ou encore des pluies abondantes peuvent diminuer la résistance racinaire dans un sol ameubli par l'excès d'eau. Près de 160 arbres étaient tombés au parc de la Grange, lors de la tempête du 13 août 2020. Ces phénomènes météorologiques exceptionnels ont malheureusement tendance à devenir de plus en plus fréquents avec le dérèglement climatique.

Chaque situation est donc particulière. Le risque de casse ou de chute d'un arbre dépend de ces nombreux facteurs qui doivent être observés et mesurés par une personne spécialisée.

Il est à noter que des interventions peuvent être entreprises, et elles le sont déjà très souvent, sur l'arbre pour prolonger sa vie et diminuer les risques: élimination de la partie défectueuse quand cela est possible sans condamner l'arbre, haubannage, élagage, etc. Dans certains cas en revanche, lorsque le risque est élevé et qu'aucune intervention n'est mobilisable, l'abattage de l'arbre est incontournable.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

Motion: pour que la Ville utilise le moteur de recherche eco-friendly Ecosia

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 février 2019 de MM. et M^{mes} Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, Rémy Burri, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel et Simon Brandt: «Pour une ville informatiquement eco-friendly à travers l'utilisation d'Ecosia» (M-1409)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'Ecosia est un moteur de recherche web redonnant au moins 80% de ses excédents à des organisations à but non lucratif pour le reboisement et la conservation forestière²;
- qu'Ecosia est une entreprise affichant un bilan neutre en CO₂³;
- qu'Ecosia publie chaque année un bilan financier transparent⁴;
- qu'Ecosia s'est engagée à protéger la vie privée de ses utilisateurs, ce qui n'est pas le cas de la plupart des moteurs de recherche;
- qu'entre sa création en 2009 et l'année 2018, ce moteur de recherche a permis de replanter plus de 30 millions d'arbres dans cinq pays grâce à cinq organisations non gouvernementales partenaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de remplacer les moteurs de recherche actuels dans toute l'administration de la Ville de Genève par le moteur de recherche Ecosia ou tout autre moteur de recherche réalisant l'optimum entre la protection des ressources naturelles et des données privées et l'efficacité des recherches;
- de communiquer sur le sujet dans le magazine d'information de la Ville de Genève *Vivre à Genève* afin d'informer les citoyens;
- de renforcer le programme de sobriété numérique au sein de l'administration municipale.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les considérations des motionnaires et a mis au cœur de sa feuille de route de travailler en faveur d'un numérique responsable.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 48, p. 7618.

² www.crunchbase.com/organization/ecosia#section-overview (consulté le 6 février 2019)

³ <https://bcorporation.net/directory/ecosia-gmbh> (consulté le 6 février 2019)

⁴ <https://documents.ecosia.org/467540/12095458> (consulté le 6 février 2019)

Motion: pour que la Ville utilise le moteur de recherche eco-friendly Ecosia

La Ville a d'ailleurs adhéré dès le début de cette législature à l'Institut du numérique responsable Suisse.

Les actions pour un numérique sobre et responsable relèvent de l'axe 1 de la politique de transition numérique (PolNum) et font partie intégrante de la Stratégie climat (mesures 13 et 14).

PolNum – axe 1: Promouvoir et appliquer un numérique responsable, écologique et éthique en Ville de Genève.

- *Réduire l'impact énergétique et environnemental des outils, infrastructures et données numériques de l'administration.*
- *Favoriser les bonnes pratiques dans l'administration pour un usage durable et sobre du numérique.*

Dans ce cadre, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) met en œuvre une politique d'attribution rationnelle et restrictive du matériel informatique, selon des critères définis, qui permette de garantir une sobriété dans la consommation des équipements. L'intention de la DSIC est, notamment, de contribuer à allonger la durée de vie des équipements informatiques, de réduire le parc d'imprimantes individuelles au profit des appareils multifonctions de groupe (en renforçant notamment la confidentialité des imprimés grâce à l'utilisation de badges) et de renforcer le recyclage et la revalorisation sur le marché des équipements obsolètes en partenariat avec des acteurs externes locaux.

En outre, le 18 mars 2022, la Ville de Genève a organisé la première «Journée D-Tox, je nettoie mes données!». Elle s'inscrivait dans le cadre du «Cyber World Cleanup Day» organisé chaque année au mois de mars. Afin d'étendre l'impact de cette action, la Ville de Genève a collaboré avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et APRÈS – réseau de l'économie sociale et solidaire, pour sensibiliser plus largement les secteurs public et privé à agir pour réduire l'empreinte carbone et environnementale du numérique.

Le Conseil administratif a ainsi invité tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'Administration municipale à consacrer du temps à nettoyer leurs données inutiles ou à double. L'action a été bien suivie et a permis d'effacer 1800 gigaoctets (GO). Elle a surtout permis d'enclencher une sensibilisation à l'enjeu. Pour poursuivre la démarche au quotidien, un guide des bonnes pratiques pour une gestion responsable du numérique a été réalisé et sera distribué largement.

S'agissant du moteur de recherche Ecosia, la DSIC modifiera dès le mois de juin 2022 le moteur de recherche par défaut des navigateurs standards installés sur tous les postes de travail de l'Administration.

En effet, après analyse, ce métamoteur permet d'effectuer des recherches de bonne qualité sur internet. L'entreprise s'engage à protéger les données personnelles et reverse 80% des bénéfices générés par les recherches en ligne pour des actions de reforestation. Depuis 2009, date de naissance d'Ecosia.org, c'est plus de 149 millions d'arbres qui ont pu être plantés dans les régions d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Sami Kanaan

14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 23 mai 2022 de M^{me} Louise Trottet et M. Vincent Milliard: «Où jeter notre vaisselle compostable?» (IE-109)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

La Ville de Genève a interdit en 2020 le plastique à usage unique. Ce geste politique fort a entraîné un changement majeur dans le domaine de la restauration à l'emporter en particulier ainsi que dans les manifestations, avec le remplacement des contenants en plastique par du compostable.

Seulement, cette vaisselle compostable continue d'être jetée dans des poubelles à ordures ménagères (non compostables), une véritable hérésie écologique et économique – ce alors que le compost est une ressource énergétique précieuse et que l'incinération de matière organique est coûteuse et polluante.

A la lumière de ces éléments, nos questions sont donc les suivantes:

- qu'est-il prévu sur le territoire de la Ville afin d'augmenter le tri de la vaisselle compostable – et ce de manière accessible et facile pour les habitant-e-s?
- Le service de la Voirie pourrait-il envisager la mise en place rapide et élargie de poubelles à déchets organiques?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a interdit, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'utilisation de produits plastiques à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 60, p. 9578.

public. Cette mesure concerne les manifestations, les marchés, les terrasses d'établissements publics, ainsi que les installations saisonnières. Pour remplacer ces objets en plastique à usage unique, des produits compostables conformes à la norme EN 13432 sont autorisés, la meilleure solution demeurant celle d'avoir recours à des produits réutilisables.

Les autorisations délivrées par le Service de l'espace public (SEP) aux organisateurs de manifestations mentionnent expressément ces obligations et précisent également que des possibilités de tri doivent être mises à la disposition du public par les organisateurs de manifestations: la vaisselle compostable peut donc être éliminée via des filières *ad hoc*. Ces obligations figurent sous la clause «anti-plastique et gestion des déchets» dans les autorisations du SEP. Des contrôles réguliers sont opérés par des collaborateurs du SEP et du Service Voirie – Ville propre (VVP), et le cas échéant, des modifications seront demandées aux organisateurs de manifestations.

S'agissant des privés, la vaisselle compostable peut être éliminée via la filière des déchets organiques, collectée en porte-à-porte (conteneur dans les immeubles) ou dans les écopoints. Toutes les adresses ont l'obligation d'être dotées de conteneur pour les déchets organiques (hormis les adresses sous dérogation), conformément à l'article 21 du règlement communal LC 21911. Subsidiairement, plus de 85% des 139 écopoints que compte la Ville de Genève sont équipés pour recevoir ce type de déchets.

Même s'il faudrait effectivement idéalement que la vaisselle compostable soit éliminée dans la filière des déchets organiques, le fait de l'éliminer via les ordures ménagères demeure un moindre mal par rapport à de la vaisselle en plastique, puisque l'incinération de déchets organiques est considérablement moins polluante.

S'agissant de la question de savoir si le Service VVP pourrait envisager la mise en place rapide et élargie de poubelles à déchets organiques, cette demande ne nous semble pas pertinente pour les raisons évoquée ci-dessus. Une telle filière existe et le Service VVP collecte près de 4000 tonnes de déchets organiques par année. Deux vastes campagnes de distribution de la petite poubelle verte ont eu lieu au cours des cinq dernières années. La petite poubelle verte est disponible gratuitement, tout comme les sacs compostables, dans tous les postes de police municipale et au Service VVP. Par ailleurs, tout est indiqué à ce sujet sur le site de l'administration cantonale: <https://www.ge.ch/trier-ses-dechets-cuisine/quels-dechets-jeter-dans-ma-p-tite-poubelle-verte>.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Michèle Rouillet, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Pierre Scherb, Rémy Burri, Anne Carron, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Georges Martinoli et Renate Cornu: «Un parcours urbain pour notre passé» (M-1372)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la ville de Genève a un riche passé insuffisamment mis en valeur;
- que s'approprier son histoire est important pour inspirer les choix politiques et culturels d'aujourd'hui;
- qu'il est nécessaire de transmettre aux jeunes générations l'histoire de leur ville;
- que ce parcours didactique peut être une carte précieuse pour le tourisme;
- que ce travail d'histoire représente un investissement durable en termes d'intégration culturelle et d'accueil pour notre ville en dévoilant à la fois ses particularités historiques et ses liens avec une histoire européenne et mondiale;
- qu'un tel parcours donnerait un aperçu du passé de notre ville, de ses coutumes et métiers anciens d'une manière séduisante et embellirait notre ville;
- que ce parcours urbain pourrait donner lieu à un parcours numérisé qui permettrait une visite interactive de notre patrimoine culturel;
- que ce projet culturel pourrait inclure la motion M-1250 qui demande de signifier de manière factuelle l'histoire du Canel de Genève, ainsi que d'autres motions qui plaident pour un travail de mémoire;
- qu'une ville internationale comme Genève a un potentiel d'attractivité qu'elle doit mieux exploiter,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations;
- estimer le prix d'un tel projet en étudiant les possibilités de partenariats publics/privés.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 22, p. 3523.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis de nombreuses années la Ville de Genève propose des parcours urbains s'articulant autour de thématiques variées. Certains parcours sont des itinéraires proposés via des plans, d'autres bénéficient de supports numériques d'accompagnement avec notamment des applications, des sites internet dédiés, des podcasts audio, d'autres encore s'articulent à travers des visites accompagnées à pied ou à vélo. Les contenus constituant ces parcours abordent des thèmes très variés. Par ailleurs, des panneaux directionnels in situ permettent d'accéder à des informations sur certains de ces parcours. Certains de ces itinéraires bénéficient d'éclairages historiques. Plusieurs d'entre eux ont intégré la nouvelle version de l'application «Genève en poche» lancée le 30 mai 2022, facilitant leur accès à la population et aux visiteurs et visiteuses.

Le rapport sur la motion M-1372 A de la commission des arts et de la culture du 11 octobre 2021 décrit très bien le manque de coordination et les lacunes concernant la valorisation du patrimoine. Il atteste, d'une part, d'une nécessité de renforcer la valorisation de ce qui existe déjà, d'autre part, d'un besoin de coordination entre les différents acteurs impliqués.

On constate en effet aujourd'hui que de nombreux services de la Ville, du Canton mais aussi des organismes privés sont impliqués dans des projets de parcours urbains, mais aucune instance de coordination n'existe à ce jour. Ainsi se multiplient des approches extrêmement variées au détriment d'une visibilité de ces projets qui pourraient être améliorée.

Par ailleurs, des supports de signalétique d'orientation balisent certains lieux de la ville et font, pour certains, référence à des parcours, mais tous ne bénéficient pas de tels supports. Les contraintes imposées par les services patrimoniaux, de leur côté, ne permettent pas de déploiement exhaustif afin de rester en conformité avec ces diverses recommandations.

Il convient aussi de préciser qu'à ce jour Genève, à l'échelle communale et municipale, ne bénéficie pas d'un logo ou d'un label permettant d'identifier les bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire.

Les différents types de signalétiques visent des objectifs variés. Ainsi les balises d'orientation favorisent la circulation des flux de visiteurs, et apportent des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser ou encore donnent des informations historiques ou géographiques sur le site, le paysage ou le monument devant lequel ils se trouvent. Les logos ou labels, quant à eux, permettent d'identifier par exemple des sites remarquables, des bâtiments ou des lieux chargés d'histoire.

Afin de renforcer la visibilité des atouts patrimoniaux, naturels et culturels genevois, il conviendrait de bénéficier d'une liste prioritaire de points de référence

(bâtiments, lieux emblématiques, etc.) et de disposer de supports permettant de les mettre en valeur.

Aussi, le Conseil administratif a chargé le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) (Unité du développement des publics) et le Secrétariat général de la Ville (Unité information et communication (Infocom)) de réaliser un inventaire de l'existant en la matière. Il s'agira de dresser un état des lieux des différents parcours thématiques et des différents plans répertoriant des éléments historiques ou patrimoniaux.

En outre, il a chargé les deux unités concernées de mettre en place une instance de coordination entre le Canton et la Ville intégrant les principales entités concernées.

Cette instance de coordination devrait permettre à la Ville de mettre en œuvre de manière concertée, et en prenant en compte les différentes contraintes, un projet de valorisation de son patrimoine communal au travers de différents moyens comme des éléments installés in situ, des contenus téléchargeables, des informations regroupées sur un espace internet, des actions de médiation dans l'espace public, entre autres, et une valorisation via la nouvelle arcade d'information Ville de Genève. Cette dernière sera notamment le point de départ de visites guidées de quartiers et de leur patrimoine en diverses langues.

Un budget et un plan d'action seront établis à l'issue de cette consultation.

A ce stade, différentes parties prenantes ont déjà été identifiées, parmi celles-ci on trouve (liste non exhaustive):

- Service géomatique Ville de Genève;
- Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM);
- Unité Infocom;
- Unité Dev public DCTN;
- Archives de la Ville;
- Unité patrimoine de la Ville de Genève;
- Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS);
- Office du patrimoine et des sites (OPS);
- Plateforme patrimoine et territoire.

Les différents projets existants déjà identifiés à ce stade sont:

Les parcours

- les sentiers culturels (quatre sentiers «d'un musée à l'autre», un sentier «botanique», quatre sentiers «art contemporain dans l'espace public», un sentier «littérature»);

- les itinéraires pédestres thématiques;
- les graines de curieux;
- les parcours Hypercity;
- les autres itinéraires proposés par la Ville de Genève;
- l’application Traverse;
- les parcours du bureau GVA archi.

Les éléments de balisage et labels

- les balises de signalétique d’orientation de la Ville;
- le label européen pour le patrimoine conservé.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

—***—

M^{me} Michèle Roulet (PLR). J’avais déposé cette motion en 2018, on est maintenant quatre ans après. Cette motion demandait de prévoir un système pour animer ce parcours urbain. Aujourd’hui, on a des QR codes qu’on n’avait pas il y a dix ans, c’est un système avec lequel on pourrait mettre de petits sigles sans abîmer les façades des bâtiments afin de mettre à disposition des parcours en ville de Genève dans lesquels le touriste ou le Genevois aurait la possibilité de connaître l’histoire de notre ville. Nous avons des lieux exceptionnels à découvrir en ville de Genève. Bien sûr, le département de la culture et de la transition numérique a édité des sortes de dépliants avec des parcours thématiques, mais même si on dit que ça existe déjà, ma motion ne demande pas du tout cela. Est-ce que je dois faire appel à Genève Tourisme? Attendre quatre ans pour savoir que le Conseil administratif a chargé les deux unités concernées de mettre en place une instance de coordination entre le Canton et la Ville intégrant les principales entités concernées, qu’il y aurait un budget et un plan d’action qui sera établi à l’issue de cette consultation; moi, je comprends que ça sera mis dans un tiroir et que pas grand-chose ne sortira de cette motion.

Or, je vous rappelle qu’on a très souvent des objets pour mieux connaître notre histoire, par exemple la motion M-1250 sur le Cancel de la Vieille-Ville. Ça ne s’adresse pas seulement aux touristes, mais aux Genevois. Autre exemple avec le Palais de justice au Bourg-de-Four, qui précédemment était un monastère des

sœurs Clarisses, je crois, qui ont été chassées à la Réforme. Il y a des choses précieuses, les recherches existent, les textes existent, il suffirait d'installer des QR codes dans les lieux concernés. C'est facile à faire, pourtant on me répond que oui, on va regarder, on va demander et éventuellement voir avec le Canton; bref, je vois que ça n'avance pas. C'est dommage qu'une proposition qui a remporté l'adhésion de tous les groupes politiques – ce n'est pas si fréquent – ne puisse pas aller de l'avant et recevoir de proposition concrète, mais juste de belles promesses disant que ça a l'air intéressant, qu'on va voir et consulter. Voilà, j'étais un peu déçue de la réponse qui m'a été donnée.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame Roullet, je suis très désolé que vous soyez déçue, ce n'était pas le but. Notre cité de Genève a effectivement plein de choses à valoriser, nous essayons de faire au mieux. Je ne vous cache pas que la référence au Canton et à Genève Tourisme vient du fait que, depuis que je suis en fonction, nous nous heurtons à un certain manque d'intérêt de la part d'autres partenaires pour valoriser le patrimoine au sens large de notre histoire, glorieuse ou moins glorieuse, à travers les siècles et les décennies. Nous avons édité les sentiers culturels, c'était une tactique parmi d'autres, c'est à la fois un document imprimé pour les personnes qui préfèrent avoir une carte en main, et en version podcast et numérique pour les personnes qui préfèrent fonctionner avec une application. Elle marche bien car ce sont des parcours soit géographiques soit thématiques disponibles en français et en anglais.

Je sais que la proposition de QR codes que vous formulez dans cette motion M-1372 existe dans d'autres villes et que c'est un système facile à installer, toutefois le problème est que l'information activée à travers ce QR code doit être fiable. Nous avons besoin de compétences et de ressources pour préparer les contenus auxquels chaque QR code donne accès. Même si c'est court, il faut faire le travail. C'est vrai que la motion a été déposée en 2018, puis votée sur la fin de la législature précédente, à la suite de quoi il y a eu le changement de législature, le Covid et d'autres priorités. Nous sommes sincèrement attachés aux trésors cachés et moins cachés de notre ville et je partage totalement votre envie de les rendre accessibles à tous.

J'en profite aussi pour vous dire que la motion sur le Cancel de la Vieille-Ville est toujours en voie de concrétisation. Je ne vous cache pas que c'est difficile car en réalité il n'y a plus de trace physique de ce Cancel, qui avait fait l'objet d'un grand débat au Municipal. Parmi de nombreux autres projets de monuments dans l'espace public, nous sommes en discussion avec des partenaires associatifs afin de quand même trouver un moyen de valoriser cette histoire que moi-même, je le reconnais, je ne connaissais pas avant le débat sur cette motion.

Pour revenir à votre motion sur les QR codes, je rappelle aussi qu'on avait mené une action temporaire à l'époque où j'étais maire pour la deuxième fois afin de faire des parcours temporaires qui n'ont malheureusement pas survécu parce que les QR codes étaient imprimés au sol et se sont donc effacés avec le temps. Il y a également Hypercity, un projet en collaboration avec les Bibliothèques municipales qui lui aussi a des QR codes à de nombreux endroits en ville, qui révèlent aussi de très belles histoires sur la réalité de nos quartiers et leur passé. Toutefois, c'est peut-être insuffisamment valorisé et le fait que le Conseil municipal prenne connaissance de notre réponse ce soir nous incite à reprendre ou à accélérer les démarches dans ce domaine.

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 septembre 2021 de M^{me} Louise Trottet: «Où a disparu l'écopoint de l'avenue Dumas?» (QE-607)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Cette question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis, magistrate en charge du Service Voirie – Ville propre au sujet de l'écopoint situé sur le bas de l'avenue Dumas, qui est utilisé avec beaucoup d'enthousiasme par les habitant-e-s de cette rue ainsi que celles et ceux habitant sur le plateau de Champel. Cet écopoint a été enlevé au début de l'été pour des raisons peu évidentes. Un panneau d'affichage mentionne une «suppression» dudit écopoint et renvoie à d'autres écopoints situés à la rue Maurice-Barraud et à l'avenue Peschier, à savoir plusieurs centaines de mètres plus loin. A noter également que, parmi ces derniers, l'écopoint de l'avenue Peschier ne figure pas sur la carte numérisée des écopoints de la Ville de Genève².

Alors que les autorités cantonales prônent une augmentation du tri, notamment via la petite poubelle verte, et qu'il est notoire que de nombreux immeubles locatifs enfreignent l'article 21 du règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) en ne fournissant déjà pas intra muros des conteneurs pour déchets organiques, il faudrait au contraire une multiplication des endroits de tri.

Serait-il donc possible de comprendre un peu mieux la disparition de cet écopoint et de manière plus générale la stratégie des autorités municipales pour améliorer la couverture en points de tri des déchets (notamment organiques) à l'intérieur comme à l'extérieur des immeubles locatifs?

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 12, p. 1668.

² <https://www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/recyclage-dechets-menagers> (consulté le 8 septembre 2021)

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif remercie Madame Louise Trottet pour sa question.

L'écopoint était initialement situé sur le plateau de Champel, en face du temple de Champel, jusqu'en 2011.

Durant les travaux de la gare CEVA-Champel, ce dernier a été déplacé provisoirement sur l'avenue Dumas, à la hauteur du n° 3. Cette situation a perduré jusqu'à la fin des travaux. L'emplacement temporaire a donné lieu à des plaintes de riverain-e-s qui ont lancé une pétition demandant le déplacement de l'écopoint provisoire.

C'est pourquoi un projet a été initié afin de déplacer l'écopoint sur l'avenue Peschier, en face de l'église située au n° 14. C'est à cet emplacement définitif qu'est donc situé l'écopoint aujourd'hui. La réception de l'écopoint a eu lieu le 16 mars 2021, et il est pleinement opérationnel depuis fin avril 2021 après la mise en conformité de défauts mineurs.

Concernant la carte numérisée à laquelle il est fait référence, il s'agit de la donnée «Points de collecte des déchets» publiée sur le Système d'information du territoire à Genève (SITG), dont la mise à jour incombe au Service Voirie – Ville propre (VVP). L'écopoint concerné y est indiqué, sous le numéro de site 177, et est correctement localisé au n° 14 à l'avenue Peschier.

Au sujet de la stratégie de mise en place des écopoints, celle-ci a été établie conjointement par le Service d'urbanisme (URB), qui détermine les bassins versants, par la VVP, qui est compétente pour les questions de tri et de collecte et enfin le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) qui est compétent pour l'emplacement et qui se prononce quant à la faisabilité des aménagements en sous-sol, tenant compte des contraintes de réseaux enterrés et des enjeux futurs d'aménagement de l'espace public, notamment du développement de la canopée urbaine.

La création ou le déplacement d'écopoints implique donc une synergie de plusieurs services de la Ville de Genève, la décision finale étant prise par le comité de Projet-Ecopoint qui est constitué d'un-e représentant-e de VVP, d'URB et de l'AGCM, sous réserve d'obtention de l'autorisation de construire délivrée par le Canton de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

Motion: pas de suppression de places de stationnement
pour les personnes à mobilité réduite

- 17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 juin 2020 de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Olivier Baud, Valentin Dujoux, Audrey Schmid, Julie Frossard, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Daniel Sormanni, Eric Bertinat et Matthias Erhardt: «Ne supprimez pas nos rares places de stationnement pour personnes à mobilité réduite» (M-1541)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les articles suivants de la LHand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) du 13 décembre 2002, état au 1^{er} janvier 2020):
 - Article 1: La présente loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.
 - Article 2, alinéa 2: Il y a inégalité lorsque les personnes handicapées font l'objet, par rapport aux personnes non handicapées, d'une différence de traitement en droit ou en fait qui les désavantage sans justification objective ou lorsqu'une différence de traitement nécessaire au rétablissement d'une égalité de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées fait défaut.
- le règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève (RACI)
 - Chapitre II, article 9, alinéa 1: Dans les parkings et garages collectifs de moins de 50 places, une case au moins doit être réservée aux conducteurs handicapés. Dans les ensembles plus importants, une case de plus par 50 places supplémentaires jusqu'à 200 places, une case de plus par 100 places supplémentaires jusqu'à 500 places, puis une case de plus par 250 places supplémentaires doit être réservée.
 - Chapitre II, article 9, alinéa 2: La case réservée doit avoir, en cas de parage en peigne ou en épi, une largeur d'au moins 3,50 m pour permettre le transbordement et, en cas de parage en ligne, une longueur d'au moins 8,00 m pour garantir l'accès à l'arrière du véhicule. Elle doit se trouver près des accès pour piétons.
- les travaux provisoires d'aménagement de pistes cyclables en Ville de Genève, et qu'au moins une place pour personne détentriche d'une carte de facilité de parage a été supprimée rue du 31-Décembre 7 (quartier des Eaux-Vives) pour permettre l'installation, même provisoire, d'une piste cyclable;

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 56, p. 9043.

Motion: pas de suppression de places de stationnement
pour les personnes à mobilité réduite

- qu'il existe déjà un manque cruel de places de stationnement en surface pour personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Genève,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- un audit sur le nombre de places de stationnement en surface pour personnes à mobilité réduite, leur localisation et leurs dimensions sur le territoire de la Ville de Genève;
- le rétablissement urgent de toutes les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite qui ont été supprimées ces dernières années ou leur compensation;
- que plus aucune place de stationnement pour personne à mobilité réduite ne soit supprimée, sans compensation, pour quelque raison que ce soit.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à préciser que la création de cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est une compétence communale exercée sous le contrôle de l'Office cantonal des transports (OCT).

Pour répondre plus précisément à cette motion à la date du 18 mai 2022, il existe 293 places pour les PMR en surface, sur le domaine public communal, dont la localisation est visible sur la carte ci-jointe. Neuf de ces cases ont été créées durant les douze derniers mois. Ce total exclut les cases en ouvrage. Quant à leurs dimensions, celles-ci sont conformes aux normes en vigueur à la date de leur réalisation.

Aucune place n'a été supprimée autre que dans un contexte de travaux, malheureusement sans repositionnement temporaire. Le Conseil administratif partage pleinement la volonté de ne pas supprimer de place dans le futur y compris dans le cadre de travaux. Ce positionnement a été rappelé aux services de la Ville qui seront désormais vigilants pour ces contextes de travaux.

A titre d'information, chaque demande de nouvelle place est étudiée et les principes des services du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) sont d'y répondre favorablement, éventuellement avec un positionnement ajusté aux possibilités de création dans l'espace public. Un équilibre doit parfois être trouvé entre la proximité d'un lieu spécifique (adresse privée, établissement recevant du public, établissement médical, etc.) et les contraintes topographiques et géométriques.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

Annexe: plan de synthèse stationnement

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022 (soir)
 Motion: pas de suppression de places de stationnement
 pour les personnes à mobilité réduite

	Ville de Genève	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias - Genève Tél. : 022 418 21 00 agom@ville-ge.ch
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité		
SYNTHESE STATIONNEMENT PMR		
Avril 2022	1:20 000	

Légende :

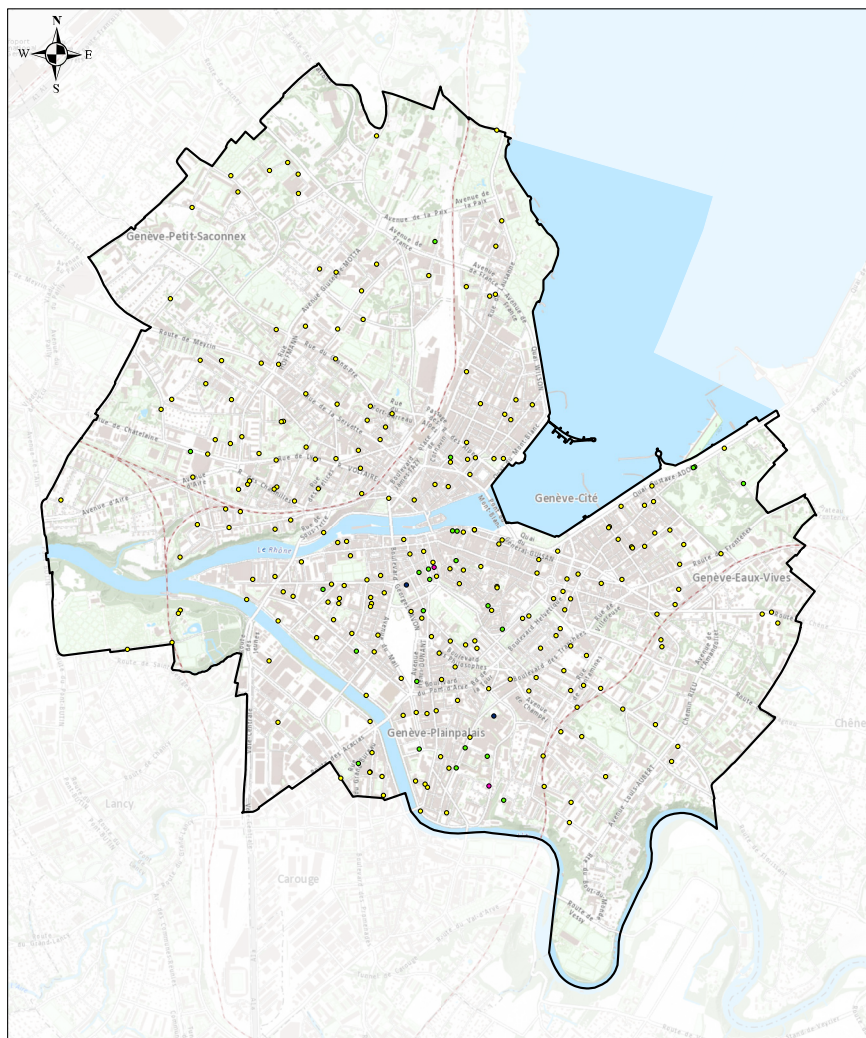
Places stationnement PMR

Nombre de places à l'emplacement

- 1
- 2
- 3
- 4

 Ville de Genève

0 0.25 0.5 1 Kilometers



Motion: prise en charge des enfants et des adolescents
pendant les congés scolaires

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 février 2019 de M. et M^{mes} Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires» (M-1408)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'accès des femmes à l'emploi ainsi que l'évolution des charges financières pesant sur les familles, impliquant l'engagement professionnel des deux parents;
- l'évolution des habitudes des familles qui ne privilégient pas plus les colonies de vacances, leur préférant un accueil à la journée;
- l'insuffisance de l'offre de prise en charge à la journée, pendant les vacances scolaires, des enfants et adolescents fréquentant l'école obligatoire;
- le nombre croissant de demandes parentales restées sans réponse pour les accueils à la journée et pour les centres aérés dans les maisons de quartiers et autres lieux d'accueil;
- le besoin de prise en charge de qualité mais à moindre coût;
- les inégalités qui se creusent et la volonté de les réduire en proposant des activités de qualité aux familles à revenu modeste,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'encourager le développement de l'offre d'activités à la journée sur le temps de vacances scolaires à l'intention des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans;
- d'organiser la mise à disposition d'une offre d'activités de loisir, culturelles, sportives et éducatives et de veiller, lorsque cela est possible, à en faciliter l'accès par un déploiement sur l'ensemble du territoire de la Ville;
- de contribuer à soutenir les familles et à réduire les inégalités en offrant une prise en charge de qualité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion partage les demandes et les mêmes préoccupations que celles de la motion M-1408 pour laquelle le Conseil administratif a déjà apporté une réponse. Cette dernière se trouve reproduite ci-dessous.

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un enjeu majeur pour les familles. Ce constat est d'autant plus marqué lors de la période estivale

¹ *Mémorial* 178^e année: Rapport, N° 45, p. 6045.

Motion: prise en charge des enfants et des adolescents
pendant les congés scolaires

car les enfants sont en vacances durant plusieurs semaines. Les parents doivent organiser leurs propres vacances, souvent de manière différenciée, afin de pouvoir s'occuper de leur(s) enfant(s) toute la journée. Toutefois, il n'est pas toujours possible pour l'ensemble des familles de couvrir tout l'été du fait de vacances limitées par la vie professionnelle. De plus, cette réalité empêche les parents de pouvoir partager un moment de repos ensemble. Cet élément peut aussi avoir un impact négatif sur le bon fonctionnement des familles et avoir des répercussions sur les enfants.

Consciente de cette réalité, la Ville de Genève a depuis plusieurs années soutenu des projets d'activités estivales à destination des familles.

Ainsi, ces offres se déclinent en trois volets:

1. Les centres aérés, qui sont des accueils à la journée;
2. Les camps, qui se déroulent généralement sur deux semaines pendant lesquelles l'enfant reste sur place;
3. Les colonies de vacances qui s'étendent généralement sur quinze jours voire trois semaines. Initialement elles avaient une forte connotation sociale. Aujourd'hui, elles ont de moins en moins de succès.

Les centres aérés

Centres aérés proposés par des Maisons de quartier (MdQ)

En 2021, les dix-sept MdQ de la Ville de Genève ont proposé des centres aérés, permettant de couvrir les onze semaines des vacances scolaires. Certaines MdQ ont également proposé un centre aéré en janvier car les vacances de Noël étaient particulièrement longues cette année. Cela a représenté plus de 150 semaines de centres aérés pour plus de 5000 enfants et adolescents. Les centres aérés connaissent un grand succès auprès des enfants et des parents. Certaines semaines de l'année, les MdQ sont saturées et ne peuvent donc pas répondre à l'ensemble de la demande.

Les tarifs pratiqués par les MdQ sont fixés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et dépendent du niveau de revenu des parents. Ainsi, pour une famille dont le revenu déterminant unifié (RDU) est inférieur à 30 000 francs par an, le prix d'une semaine s'élève à 50 francs; pour une famille dont le RDU est supérieur à 210 000 francs par an, le prix d'une semaine s'élève à 270 francs. Une semaine de centre aéré pour 48 enfants coûte environ 18 000 francs (soit 375 francs par enfant).

Selon les normes de la FASe, un maximum de huit enfants pour un-e accompagnant-e est autorisé. Au-delà de 32 enfants, un animateur ou une animatrice se dédie uniquement à la coordination.

Motion: prise en charge des enfants et des adolescents
pendant les congés scolaires

Grâce à une subvention complémentaire de 155 000 francs proposée par le Conseil administratif, et acceptée par le Conseil municipal dès le budget 2020, l'offre de centres aérés des MdQ a largement augmenté.

En plus des centres aérés, de nombreuses MdQ proposent des activités en accueil libre. Cela permet aux familles, même celles qui n'ont pas procédé à l'inscription de leur(s) enfant(s), de bénéficier tout de même d'activités. En outre, cette formule sans inscription est particulièrement adaptée au public adolescent.

Centres aérés proposés par d'autres organismes

En ce qui concerne les centres aérés qui ne sont pas organisés par les MdQ, la Ville de Genève verse depuis de nombreuses années des subventions monétaires et non monétaires, pour 605 000 francs, à 11 organismes de vacances. En 2018, ce sont 9000 enfants qui ont pu participer aux activités à la journée et aux centres aérés proposés.

Ces organismes, comme le CPV et Caritas, ont fait évoluer leur offre, en proposant davantage de centres aérés que par le passé.

Financièrement, la situation peut devenir difficile lorsqu'il convient de trouver des solutions sur plusieurs semaines. Ce constat est renforcé plus la famille a d'enfants. Des aides sont alors disponibles, mais elles doivent être sollicitées individuellement auprès de fondations (p.ex. Mimosa).

Activités sportives à la journée ou demi-journée

A noter également que le département de la sécurité et des sports (DSSP) propose des cours de sport pendant l'année scolaire ainsi que durant les vacances d'été. Ces cours annuels, dont l'offre est régulièrement mise à jour sur le site internet de la Ville, permettent aux enfants et adolescents de découvrir l'apprentissage d'une discipline sportive ou de s'y perfectionner. Les jeunes y apprennent l'esprit d'équipe, la persévérance et le plaisir de jouer. Ces cours donnés par des professeur-e-s expérimenté-e-s sont à la portée de tous les budgets. Outre ces cours, des journées de sport sont proposées durant la période estivale pour les enfants.

Les camps

Les MdQ ainsi que d'autres organismes proposent des camps (d'été mais également d'hiver). Ces offres sont aussi soutenues via les subventions versées par la Ville de Genève aux différentes institutions ainsi qu'aux MdQ.

L'offre s'adressant aux préadolescents est fréquentée et apporte un véritable soutien à l'organisation familiale.

Motion: prise en charge des enfants et des adolescents
pendant les congés scolaires

Les colonies de vacances

Enfin, les colonies de vacances sont soutenues depuis de nombreuses années par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Ce sont plus d'une trentaine d'organismes qui les proposent. Toutefois, la demande des familles évolue et les colonies de vacances sont chaque année moins fréquentées. En parallèle, la demande pour les centres aérés augmente. Cela montre clairement que les familles préfèrent laisser leurs enfants à la journée.

Nouveau règlement de subventionnement

En 2020, la Ville a mis en place un nouveau règlement de subventionnement intitulé «Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales aux organismes de camps de vacances et centres aérés».

La mise en place de ce règlement a permis de baisser la participation financière des familles:

1. grâce à l'élargissement du cercle des bénéficiaires pour inclure les organismes offrant des séjours à la journée, du type centres aérés (et pas uniquement avec nuitées);
2. grâce au montant de la subvention communale qui a été porté de 12 à 15 francs par journée et par enfant (hors MdQ).

Cela a été rendu possible grâce à la subvention complémentaire de 150 000 francs décidée par le Conseil municipal lors du vote du budget 2020. En ce sens, la demande des motionnaires d'adapter le soutien financier est donc pleinement respectée.

Le Conseil administratif rappelle son attachement à l'aide pour les familles. Ce soutien s'articule autour de plusieurs politiques publiques: les crèches, activités pour la jeunesse, soutien à diverses associations en lien avec la parentalité, soutien aux associations proposant des activités pour les enfants et les jeunes, ... De plus, il souligne l'augmentation des aides financières octroyées au cours des dernières années en faveur de l'accueil à la journée et des camps d'été afin d'alléger la charge des familles ainsi que pour développer l'offre. Le Conseil administratif entend donc poursuivre son soutien à la politique familiale afin de permettre à toutes et tous de concilier vie professionnelle et familiale, élément important dans la lutte pour une société égalitaire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

Motion: bannir les jouets en plastique des écoles et des crèches

19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella, Georges Martinoli, Alain de Kalbermatten, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti et Maria Casares: «Ne faisons pas joujou avec le plastique!» (M-1489)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que tout changement d’habitudes se prépare dès la petite enfance;
- que le premier contact aux matériaux à travers les jouets proposés par la municipalité dans les crèches et les écoles forme le goût;
- que les jouets en plastique, tout comme d’autres en matériaux non durables, ne constituent pas un choix responsable;
- que le choix de l’usage du plastique ne devrait se limiter qu’à des impératifs d’ordre hygiénique ou sécuritaire;
- que l’offre de jouets naturels et originaux est nombreuse, notamment auprès des producteurs locaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’éviter autant que possible les jouets et autres objets en plastique dans les établissements publics;
- de les remplacer par des objets en matériaux écoresponsables;
- d’encourager les organismes subventionnés (maisons de quartier et ludothèques) à faire de même;
- d’apporter les explications pédagogiques sur ces choix aux enfants.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2021, le Service de la petite enfance (SDPE) a mandaté la Haute école de santé (HES) afin qu’elle mène une étude sur les perturbateurs endocriniens, notamment contenus dans les plastiques. Dans ce cadre, la crèche de Saint-Gervais a plus particulièrement fait l’objet d’une analyse.

Les collaborateurs et collaboratrices de terrain ainsi que les familles ont pu être sensibilisé-e-s aux perturbateurs endocriniens via la diffusion d’une vidéo

¹ *Mémorial* 178^e année: Rapport, N° 45, p. 6165.

et la distribution de flyers informatifs. L'intervention de la HES a ainsi permis aux équipes éducatives de changer leur posture professionnelle, en apprenant par exemple à choisir des objets et jouets sans plastique.

Cette recherche a donné lieu à la création d'un poster qui a été distribué dans l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) de la Ville de Genève et le SDPE recommande formellement aux SAPE de diminuer le plus possible l'usage de matériaux en plastique.

Cela se matérialise pour toutes les nouvelles structures et celles qui effectuent des renouvellements de matériel par, entre autres:

- l'utilisation de vaisselle en porcelaine pour tous les âges. A noter que les couverts sont en inox sauf pour les bébés. En effet, les cuillères utilisées demeurent entourées de matière plastique végétale, pour ne pas les blesser;
- l'utilisation de biberons en verre ou en inox;
- l'utilisation de couchages dont les matelas sont recouverts de toile enduite (pour l'étanchéité et pour respecter les normes d'hygiène);
- une attention particulière portée au mobilier courant et au matériel de psychomotricité, en privilégiant les jeux et le mobilier en bois.

En outre, pour permettre aux enfants de développer leurs sens, divers matériaux sont proposés. Par exemple, certaines poupées sont en matériaux traditionnels, d'autres en tissu, et les petites voitures sont en fer ou en bois.

Au niveau pédagogique, les enfants sont sensibilisé-e-s dès le plus jeune âge à la notion d'écoresponsabilité, de recyclage et de tri des déchets. En effet, de nombreuses activités créatives sont proposées aux enfants sur la base de matériaux récupérés ou encore récoltés par leurs soins ou par les familles. Cela permet également de manière indirecte de sensibiliser les adultes à cette thématique. Les enfants apprennent aussi à trier leurs déchets via l'utilisation des différentes poubelles (papier, ordures ménagères et compost). A noter également que, lors des fêtes ou encore des repas canadiens, les SAPE n'achètent plus de vaisselle en plastique jetable.

Bien que le marché de jouets naturels soit en plein développement, il reste encore très limité et coûteux pour les SAPE. Néanmoins, dès que cela est possible, le SDPE favorise l'achat de ces objets. En outre, une attention est aussi portée à la provenance des matériaux utilisés.

Le SDPE poursuit sa collaboration avec la HES sur les perturbateurs endocriniens afin de:

- proposer des formations de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens à l'ensemble des structures de la petite enfance;
- mettre en place un guide des bonnes pratiques et des conditions d'achat.

Motion: bannir les jouets en plastique des écoles et des crèches

Concernant les maisons de quartier (MQ), plusieurs équipes de professionnel-le-s sont sensibilisées à cette problématique. Certaines, à l'image de la MQ des Acacias, en ont fait un axe prioritaire dans le cadre du développement des activités pour enfants en 2022. En effet, elles identifient les perturbateurs endocriniens comme l'un des problèmes actuels qui fragilisent le développement des enfants. Toutefois, il convient de souligner que chaque structure a un fonctionnement autonome et qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de recommandation commune à ce sujet.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), notamment à travers les ludothèques, est également concerné par ce sujet. Les politiques d'achat de jeux sont du ressort des associations de ludothèques et de leur comité. Si elles n'ont pas de politique commune en matière d'innocuité et de durabilité des achats, elles sont toutes sensibilisées au sujet. Par exemple, elles font un grand travail de réparation et de récupération de jeux afin d'éviter le gaspillage et la surconsommation. Il est aussi à noter que les ludothèques offrent une prestation avant tout destinée aux 4-12 ans. Elles offrent une riche palette d'activités qui va des jeux de plateau aux jeux vidéo en passant par les poupées, les déguisements, les jeux de construction, etc. Cette riche palette est la principale raison de la grande attractivité des ludothèques.

Au vu de l'importance du sujet, une réflexion globale est menée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) afin que les services concernés mettent en place, en étroite collaboration avec les structures subventionnées, une politique spécifique et des recommandations sur les perturbateurs endocriniens. Pour ce faire, une rencontre a eu lieu avec la Ville de Lausanne, pionnière en la matière.

En conclusion, le Conseil administratif relève l'importance de la sensibilisation mais également de la nécessité de changer les pratiques en lien avec l'usage d'objets et de matériaux en plastique et/ou contenant des perturbateurs endocriniens. Nous le savons, ces produits sont particulièrement néfastes pour la santé, surtout chez les tout-petits qui portent les objets à leur bouche. Il convient de poursuivre les changements déjà opérés et de les accélérer. Le Conseil administratif s'engage donc à avancer sur cette voie afin de préserver la santé de toutes et de tous, dès le plus jeune âge. Il s'engage également à poursuivre ses efforts en matière de prévention car c'est ainsi que les réflexes et les habitudes changent.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Lionel Ricou: «Genève, ville amie des aînés... Vraiment?» (M-1146)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

L'évolution démographique des pays occidentaux se caractérise par une forte augmentation du nombre de personnes âgées. En 2040, une personne sur cinq aura plus de 65 ans à Genève et le nombre de celles ayant plus de 80 ans aura doublé. L'espérance de vie n'a jamais été aussi élevée dans notre pays: elle est de plus de 80 ans pour les hommes et de près de 85 ans pour les femmes.

Cette transition démographique représente un défi pour tous les pays occidentaux et notamment pour les villes. Un espace urbain adapté est le facteur principal d'une vie sociale en dehors du domicile, en particulier quand la mobilité diminue. Sortir de chez soi permet de rompre l'isolement, de voir des proches et de participer à la vie de la cité.

En 2006, la Ville de Genève avait participé au projet «Villes amies des aînés» organisé par l'Organisation mondiale de la santé. Basée sur de nombreux témoignages, cette démarche avait permis d'identifier les nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les seniors lorsqu'ils sortaient de chez eux. Aménagement, transport, logement... Genève ressemblait encore trop souvent à un parcours du combattant pour les seniors. Huit ans plus tard, de nombreux obstacles demeurent.

Le mobilier urbain constitue encore trop souvent une source de difficultés pour les personnes âgées: les poteaux, les chaînes, les travaux, les trottoirs surélevés ou trop étroits sont autant d'obstacles à la mobilité des seniors. A l'inverse, certains équipements indispensables sont insuffisants: par exemple les bancs publics (sur lesquels l'on peut se relever aisément grâce à des accoudoirs!) ou les toilettes (en service et propres!). Quant aux feux de circulation, la «phase verte» pour les piétons est trop courte, mettant ainsi les personnes à mobilité réduite dans des situations dangereuses. Autres problèmes souvent évoqués: les revêtements inadaptés, l'éclairage public défaillant, les nouveaux aménagements des abribus sans accoudoirs ou encore la mauvaise lisibilité des horaires de bus qui sont installés très haut et écrits avec de tout petits chiffres. Un comble quand on sait que ce sont surtout les personnes âgées qui les utilisent et les consultent!

¹ *Mémorial* 177^e année: Rapport, N° 40, p. 4918.

Des mesures concrètes doivent être prises afin de construire une ville qui offre à chacune et chacun, quel que soit son âge, les conditions de son épanouissement. Il s'agit aujourd'hui de donner un coup d'accélérateur afin de rendre notre ville plus accueillante pour les aînés.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à actualiser l'état des lieux sur le terrain, avec les représentants des associations d'aînés, des aménagements problématiques et des obstacles rencontrés par les seniors sur le territoire de la Ville de Genève;
- à intégrer, dans chaque nouveau projet d'aménagement urbain, le «réflexe senior», en associant les représentants des milieux concernés;
- à demander au service compétent d'allonger le temps de passage, aux points nécessaires;
- à installer davantage de bancs ainsi qu'à réfléchir à leur disposition (en vis-à-vis plutôt qu'en longueur) et à leur répartition sur le territoire (lieux fréquentés par les aînés, proximité des bureaux de poste et des commerces, etc.);
- à demander aux Transports publics genevois (TPG) d'améliorer la lisibilité des horaires et de les placer dans un endroit éclairé;
- à améliorer l'éclairage public en se basant sur l'état des lieux réalisé fin 2013 par les agents de la police municipale.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève peut effectivement être considérée amie des aîné-e-s.

Sur proposition du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), la Ville de Genève a manifesté dès 2014 une volonté politique de disposer de bases stratégiques pour l'instauration d'une politique de la vieillesse. Un mandat d'étude externe a ainsi été octroyé. En 2015, un rapport intitulé «Politique de la vieillesse en Ville de Genève: une approche globale pour la solidarité intergénérationnelle» a été remis. En juin de la même année, le Conseil administratif entérinait les principes de cette politique, le rapport et son plan d'actions pour la législature 2015-2020.

Cette politique repose sur le principe fondamental qu'elle doit concerner tous les âges et se construire en prenant en compte l'enjeu intergénérationnel. Elle met aussi en avant la nécessité de travailler de manière interdépartementale afin que l'ensemble des politiques menées par la Ville de Genève intègre cette thématique.

Parallèlement au rapport de la politique de la vieillesse, le Conseil administratif a également validé une feuille de route proposant une mise en œuvre des axes stratégiques suivants:

1. Mise en lien des acteurs genevois;
2. Information, accès aux prestations et promotion du «bien vieillir»;
3. Mobilité et accessibilité physique;
4. Habitat;
5. Participation active et reconnaissance sociale;
6. Lutte contre l'isolement et l'exclusion;
7. Mise en réseau.

Une structure de projet a été mise en place, chapeautée par un comité de pilotage interdépartemental, et a abouti à un grand nombre de réalisations en lien avec chacun des sept axes susmentionnés:

- conception et publication d'un Guide des seniors, sur le site de la Ville de Genève et via l'application mobile Genève en poche. Ce guide répond aux objectifs d'amélioration de l'information sociale, d'accès facilité aux prestations, et de lutte contre l'isolement, et cela en regroupant tout ce qui existe pour les seniors sur un seul support;
- rénovation de l'ensemble des Espaces de quartier grâce à un crédit voté par le Conseil municipal. Ces équipements polyvalents, actuellement au nombre de huit (hors le Clos Voltaire, Sécheron et Le 99), sont répartis sur le territoire municipal et mis à la disposition des habitant-e-s du quartier, des associations ou des collectifs. Ils accueillent des activités créées pour et par les habitant-e-s, avec une priorité pour les seniors. En 2022, un programme d'activités pour seniors très étoffé vient compléter l'offre bien connue de Cité Seniors. C'est une manière de mettre ces activités à la portée de toutes et de tous;
- développement d'un modèle de coordination pour lutter contre l'isolement des aîné-e-s en collaboration avec le réseau sociosanitaire genevois, la Haute école de travail social (HETS) et la Haute école de santé (HES Santé). L'objectif visé est la mise en place d'un dispositif de coordination des acteurs professionnels et bénévoles dans le but de faire évoluer les pratiques face au risque d'isolement social. Une recherche est en cours sur le secteur de Champel afin de déboucher sur un modèle pouvant être étendu à l'ensemble de la Ville et du Canton;
- promotion du logement adapté à l'avancée en âge, en travaillant en étroite collaboration avec le réseau associatif et institutionnel genevois, en particulier la Commission «Habitat seniors» du Réseau seniors Genève (anciennement la Plateforme des associations d'aînés de Genève). Cette commission, dont

fait partie la Ville de Genève, a publié en 2021 une brochure dont l'objectif est de proposer un référentiel typologique des logements existant à Genève aujourd'hui, qui sont adaptés aux besoins d'une population vieillissante en fonction du degré de dépendance de la personne;

- par ailleurs, le DCSS soutient financièrement le projet associatif «1 h par m²», qui vise l'échange de services entre seniors et étudiant-e-s: un hébergement intergénérationnel et convivial, en contrepartie de coups de main réguliers donnés au senior logeur, en fonction du volume de la pièce occupée;
- poursuite et renforcement du plan canicule, en identifiant par quartier les personnes âgées à risque durant les périodes de grande chaleur, et en leur portant assistance lors des moments les plus critiques. Depuis 2020, la Ville participe également aux réflexions sur les îlots de chaleur et les aménagements urbains possibles pour permettre aux personnes fragilisées de pouvoir se déplacer en ville sans risque durant les grandes chaleurs;
- participation à des réseaux de Villes amies des aîné-e-s, notamment le réseau francophone et le réseau suisse, dont la Ville de Genève assume la vice-présidence depuis mars 2021;
- adaptation de l'espace public afin de faciliter la mobilité et la sécurité des seniors lors de leurs déplacements dans la ville (bancs publics et trottoirs adaptés, traversées routières sécurisées, toilettes publiques fonctionnelles, propres et adaptées, etc.).

Afin que les rues ne soient pas semées d'obstacles au déplacement, des points sensibles ont été identifiés par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), qui travaille à l'amélioration progressive de l'aménagement urbain.

C'est ainsi que divers bancs possédant une ergonomie spécifique pour les seniors ont été installés en ville, notamment aux Charmilles, à la Servette et au Grand-Pré. Sont également prévus le rehaussement des trottoirs de 100 arrêts de bus pour faciliter l'accès des aîné-e-s aux véhicules ainsi que le remplacement de WC publics par des installations adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Ces différents points d'aménagement dépendent entièrement du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), qui s'est engagé à concrétiser ces recommandations dans la durée, sur la base de leur budget ordinaire. Ces points sont régulièrement évoqués au sein du groupe interdépartemental.

Mise en place d'une politique de la longue vie

La crise sanitaire et sociale a touché les personnes âgées et rendu visibles des besoins déjà existants mais devenus encore plus importants suite aux deux années de pandémie.

Le DCSS compte renforcer son soutien à cette population avec la mise en place d'une politique de la longue vie. Celle-ci se veut une continuation de la politique de la vieillesse décrite plus haut, mais adaptée en tenant compte de certaines évolutions.

Le bilan de la politique de la vieillesse évoqué plus haut indique des pistes à suivre pour améliorer la mise en œuvre des objectifs définis.

La loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes, et en particulier la partie qui concerne les aîné-e-s, apporte des changements importants dans le rôle des communes. Le règlement d'application qui est en passe d'être confirmé par le Conseil d'Etat détaille et affirme les tâches nouvelles que la Ville va devoir intégrer à sa politique en faveur des aîné-e-s.

Le recrutement d'une personne dédiée à la politique de la longue vie est en cours au DCSS afin de renforcer la conduite d'un plan d'actions concrètes.

En conclusion, la Ville de Genève s'engage en faveur d'une société qui tienne compte du vieillissement de la population et de l'importance des liens intergénérationnels.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mars 2022 de M^{mes} et MM. Michèle Roullet, Rémy Burri, John Rossi, Nadine Béné, Maxime Provini, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Laurence Corpataux, Yves Steiner et Ahmed Jama: «Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine» (M-1666)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la situation dramatique que vit la population ukrainienne prise dans cette guerre destructrice qui a amené des centaines de milliers de personnes à fuir leur pays, à tout quitter, et qui se trouvent brutalement sur les routes de l'exil,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à tout entreprendre pour aider ces personnes qui ont dû fuir leur pays;
 - à faciliter les démarches administratives pour qu'elles puissent rapidement être recueillies à Genève;
 - à mettre à disposition des locaux communaux pour faciliter la gestion de l'arrivée de ces réfugiés;
 - à ouvrir un crédit budgétaire pour venir en aide et accueillir le plus décemment possible ces réfugiés, qui pourrait être pris sur le budget de fonctionnement 2022 de la Ville;
 - à prendre langue avec le Canton pour que cette aide soit coordonnée le plus efficacement possible;
 - à aider toute personne fuyant la guerre en Ukraine sans distinction de nationalité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a été choqué de la situation en Ukraine due à l'agression russe. Une réponse forte était nécessaire de la part des autorités fédérales, cantonales et communales. Le Conseil administratif remercie par conséquent les motionnaires, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal, pour cette motion.

Lors de la session du Conseil municipal des 8 et 9 mars 2022, 500 000 francs ont été attribués en faveur des réfugié-e-s d'Ukraine.

¹ *Mémorial* 179^e année: Développée, N° 54, p. 8839.

Comme vous le savez, la Ville de Genève a, à plusieurs reprises, pris position publiquement pour appeler à une politique d'accueil en Suisse plus importante et humaine (par exemple lors de l'incendie sur l'île de Moria ou encore de la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan...). En outre, nous soutenons le Canton ainsi que la Confédération dans leurs efforts d'accueil.

En ce qui concerne spécifiquement la situation actuelle en Ukraine et ses répercussions en Suisse, la Ville de Genève participe aux séances mises en place par le Canton, pour lui l'Hospice général. Rappelons ici que l'accueil et l'hébergement des personnes requérantes d'asile, accueillies provisoirement et réfugiées, est une prérogative exclusivement cantonale.

De plus, la Ville de Genève a également mis à la disposition de l'Hospice général, depuis le 16 mars 2022 et ce pour une durée reconductible de nonante jours, la salle du Môle. Celle-ci aurait dû être partagée avec les Colis du cœur, qui poursuivent leurs distributions. Néanmoins, au vu des besoins grandissants, il s'est avéré qu'il n'était pas possible de partager cette salle. Depuis, la Ville de Genève a activement recherché plusieurs alternatives. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) s'est alors rendu, avec l'Hospice général et la Croix-Rouge genevoise, à la salle communale des Eaux-Vives. Malheureusement, cette salle n'étant accessible que depuis le préau de l'école des Eaux-Vives, il n'était pas possible d'envisager un partage. En effet, il est interdit à toute personne extérieure à l'école de pénétrer dans les préaux durant les heures scolaires.

Finalement, une salle a pu être mise à disposition par le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) sur le site de l'école de Chandieu. Les services de la Ville de Genève ont fait preuve de flexibilité et de rapidité afin de trouver une solution.

En conclusion, si la Ville de Genève réalise déjà l'ensemble des invites de cette motion, elle compte poursuivre son action en faveur des personnes réfugiées d'Ukraine mais également d'ailleurs dans le monde. Il convient ici de souligner que le Canton de Genève a également été très réactif face aux conséquences de la guerre en Ukraine et qu'il poursuit encore aujourd'hui son action. La Ville a, quant à elle, immédiatement proposé son soutien à l'Hospice général. Il est de notre devoir d'aider les réfugié-e-s, quels que soient leur origine, leur religion et leur sexe, et de tout mettre en place pour leur offrir un accueil et des activités qui leur permettent de s'intégrer dans de bonnes conditions. C'est ce que font l'ensemble des services de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

Interpellation écrite: une administration municipale à l'écoute
des commerçants et de leurs besoins

22. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 30 mars 2022 de MM. Maxime Provini, Alain Miserez et Kevin Schmid: «Quels soutiens pour les commerçants en ville de Genève?» (IE-103)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

La ville de Genève fourmille d'entreprises et de commerces. La crise liée au coronavirus ces deux dernières années a mis les commerçants en grande difficulté.

Bien que la Ville de Genève ait pris un certain nombre de mesures pour les soutenir, notamment à travers les bons de terroir, ou encore en offrant l'extension et la gratuité des terrasses, ou encore la non-perception de certaines taxes et redevances, certains commerçants demandent plus d'écoute.

Il apparaît aussi que les commerçants ont besoin de pouvoir interagir plus facilement avec l'administration, autant pour faire part de leurs remarques dans le cadre de leur quotidien que pour avertir l'administration de la Ville de Genève sur toute demande qu'ils pourraient avoir.

En effet, les commerçants ont besoin d'avoir des interlocuteurs directs à qui s'adresser facilement en Ville de Genève, afin de répondre à leurs sollicitations.

Il apparaît aussi que des commerçants souhaitent contribuer à une animation de qualité en ville de Genève, et ce en dehors de la période des fêtes de fin d'année. Cependant, il n'existe aucun guichet pour faciliter leurs démarches administratives.

Aujourd'hui, nos commerçants ont besoin de pouvoir travailler sereinement afin de surmonter, dans les meilleurs délais, les difficultés liées à la crise du coronavirus.

La conclusion est claire: la Ville de Genève doit entreprendre des démarches supplémentaires pour accompagner les commerçants.

Dans cette optique, nous souhaiterions obtenir des réponses aux questions suivantes:

Que fait actuellement la Ville de Genève pour soutenir les commerçants sur son territoire?

Est-ce qu'il existe un service ou un responsable au sein de l'administration de la Ville de Genève qui est en contact régulier avec des commerçants ou des associations faîtières en ville de Genève?

¹ *Mémorial* 179^e année: Annonce, N° 50, p. 7894.

Interpellation écrite: une administration municipale à l'écoute
des commerçants et de leurs besoins

Est-ce que la Ville de Genève entend proposer de nouvelles mesures pour soutenir les commerçants en ville de Genève?

Est-ce qu'il serait envisageable de créer un guichet virtuel pour les commerçants afin qu'ils puissent interagir facilement avec l'administration municipale?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'interaction entre la Ville de Genève et le tissu économique genevois, dont font partie les commerçant-e-s, a été renforcée, et continuera de l'être, par la création de la Délégation du Conseil administratif à l'économie (DELCO). Instaurée en 2020 par le Conseil administratif, elle est composée de trois magistrat-e-s – M^{me} Marie Barbey-Chappuis, MM. Alfonso Gomez et Sami Kanaan – et vise notamment à renforcer les liens entre la Ville de Genève et les acteur-trice-s de l'économie locale. Un poste d'adjoint-e de direction en charge de l'économie a été créé pour diriger les travaux de la DELCO. Actuellement vacant, il est sur le point d'être repourvu.

Dans ce cadre, la mise en place des «Petits déjeuners de l'économie», soit des rencontres régulières entre les faitières et la DELCO, permet depuis 2021 de créer un lien privilégié avec les milieux économiques. Par exemple, une rencontre a eu lieu l'an dernier avec la Fédération du commerce genevois et le Trade Club, les associations historiques du commerce de détail genevois réunies depuis janvier 2022 sous la bannière de Genève Commerces. Certaines entreprises d'importance sont également conviées à ces séances.

Les activités de la DELCO ont aussi porté sur la réalisation d'un Portail de l'économie, qui sera accessible sur le site de la Ville, afin de simplifier l'accès à l'ensemble des informations destinées aux entreprises, parmi lesquelles les commerçant-e-s, exploitant-e-s de cafés-restaurants et hôtelier-ère-s, et de permettre une meilleure interaction avec l'administration. Ce portail est en cours de finalisation et regroupera, sous la forme d'un dossier, les engagements de la Ville de Genève en faveur des entreprises, qu'il s'agisse de création, de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat, de programmes en faveur du développement durable et de l'économie circulaire ou des informations et démarches utiles aux entreprises installées sur le territoire. Le ou la délégué-e à l'économie deviendra également l'interlocuteur ou interlocutrice privilégié-e pour toute demande émanant des acteurs et actrices de l'économie.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la Ville de Genève délègue l'exploitation, par des appels d'offres ou des appels à projets, de lieux emblématiques de la Ville à des acteurs de l'économie locale (manifestation de promotion des vins et bières genevois sur le pont de la Machine, exploitations de

Interpellation écrite: une administration municipale à l'écoute
des commerçants et de leurs besoins

divers food-trucks, pavillons-glaciers, buvettes, édicules, animations sur l'espace public, etc.).

Depuis de nombreuses années également, les commerçant-e-s et les exploitant-e-s ont des interlocutrices et interlocuteurs par quartier. Il s'agit des gestionnaires du domaine public qui ont pour mission de renseigner et d'accompagner les commerçant-e-s. A cette fin, ils et elles sont fréquemment sur le terrain et ont des contacts réguliers avec les commerçant-e-s afin de répondre à toute sollicitation. Les coordonnées des gestionnaires figurent par ailleurs toujours sur les courriers et courriels qui sont envoyés par le Service de l'espace public (SEP).

En lien avec le Covid-19, un soutien clair aux commerçant-e-s et exploitant-e-s de cafés-restaurants a été apporté par le Conseil administratif tout au long de la crise sanitaire. Ce soutien s'est concrétisé par de nombreuses décisions. Entre décembre 2020 et février 2021, dans le cadre de la mise en place des bons d'achat solidaires destinés notamment à soutenir les commerces de détail, des liens privilégiés ont été tissés grâce au partenariat établi avec la plateforme locale de vente en ligne GenèveAvenue, la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec) et l'association Monnaie Léman. Pour rappel, la vente de près de 160 000 bons sur le site www.geneveavenue.ch avait permis d'injecter, grâce aux rabais financés par la Ville, 24 millions de francs auprès des 593 enseignes participant à l'opération. Cette initiative a également permis un rapprochement entre différents milieux économiques.

Tout au long de l'année 2020, le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement de leur loyer les acteurs locaux contraints de fermer durant la période du premier confinement en mars 2020 et durant la deuxième vague de l'épidémie (novembre et décembre 2020). Cette exonération concernait les locataires au bénéfice d'un bail commercial de la Gérance immobilière municipale (GIM) et dont le loyer mensuel n'excède pas 7000 francs par mois. Cette mesure a engendré une baisse de revenus de 3 295 000 francs. Compte tenu de l'évolution de la situation et des décisions fédérales de fermeture, au minimum jusqu'à fin février 2021, le Conseil administratif a décidé de continuer à exonérer du paiement des loyers les locataires de locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève dont la fermeture a été ordonnée par les autorités pour les mois de janvier et février 2021. Pour les mois de mars et avril 2021, le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement des loyers les locataires des locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève contraints de fermer suite aux décisions du Conseil fédéral; une perte de revenus pour la Ville estimée à plus de 400 000 francs.

De manière subsidiaire à la mesure proposée par le Conseil d'Etat, la Ville a aussi financé la part de 20% non couverte par les bailleurs et le Canton pour les locataires sur le territoire de la Ville de Genève dont le loyer se situe entre 7000 et

Interpellation écrite: une administration municipale à l'écoute
des commerçants et de leurs besoins

15 000 francs, selon l'accord dit «VESTA 3» entre l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Genève), la Chambre genevoise immobilière (CGI) et l'Asloca Genève.

Le Conseil administratif a également procédé à un grand nombre d'exonérations et/ou de réductions des taxes dues durant la période Covid-19, parmi lesquelles:

Concernant les terrasses

- renoncer à facturer l'utilisation accrue de l'espace public par les terrasses des établissements publics (2020);
- autoriser le principe de l'agrandissement temporaire des terrasses et exonérer cette occupation (2020);
- accorder, pour les terrasses d'établissements publics, la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021;
- autoriser les agrandissements temporaires des terrasses sur le trottoir et sur la chaussée (2021);
- autoriser la prolongation exceptionnelle de la période d'exploitation des terrasses d'été et sur chaussée du 1^{er} novembre 2021 au 28 février 2022. Concernant la taxe d'empiètement du domaine public, les agrandissements de terrasses ont bénéficié de la gratuité jusqu'au 30 juin 2021;
- accorder un rabais de 50% sur les taxes pour toutes les terrasses des établissements publics, buvettes et/ou édicules de la Ville de Genève (2021);
- accorder la gratuité des taxes d'occupation du domaine public pour les terrasses d'été entre le 1^{er} novembre 2021 et le 28 février 2022;
- proroger la gratuité des agrandissements de terrasses d'établissements publics jusqu'au 28 février 2022;
- autoriser le maintien des agrandissements temporaires de terrasses sur trottoir et sur chaussée, aux mêmes conditions qu'en 2020 et 2021, jusqu'au 31 octobre 2022;
- accorder un rabais de 50% sur les taxes d'occupation du domaine public, pour les terrasses des établissements publics, pour la période allant du 1^{er} mars au 31 octobre 2022;
- accorder la gratuité des taxes d'occupation du domaine public, pour les agrandissements temporaires des terrasses, pour la période allant du 1^{er} mars au 31 octobre 2022.

Interpellation écrite: une administration municipale à l'écoute
des commerçants et de leurs besoins

Concernant les procédés de réclame

- exonérer de l'émolument administratif et des taxes et/ou redevances tous les procédés de réclame des commerces sur le domaine public, puis accorder un rabais partiel sur les taxes relatives aux empiètements et aux procédés de réclame, à hauteur de 50% de la tarification usuelle (2020);
- exonérer de l'émolument administratif et des taxes et/ou redevances tous les autres empiètements des commerces sur le domaine public (p.ex. panneau mobile et homme-sandwich) (2020);
- accorder, pour les procédés de réclame et empiètements, un rabais de 50% de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021;
- accorder, pour les panneaux peints, la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public pour le 1^{er} et 2^e trimestre 2021 (1^{er} janvier au 30 juin 2021). En cas de reprise partielle des activités culturelles et des salons, la gratuité à hauteur de 50% de la taxe d'occupation du domaine public sera toutefois attribuée du 1^{er} avril au 30 juin 2021 (2^e trimestre).

Concernant les manifestations

- renoncer à la facturation des taxes pour les manifestations (2020);
- accepter une exploitation des métiers forains, du vendredi 31 juillet au dimanche 16 août 2020, appliquer un rabais de 50% sur la taxe d'occupation du domaine public;
- indemniser les forains pour la fête des écoles 2020 n'ayant pu avoir lieu;
- accorder une année supplémentaire d'exploitation aux organisateurs et organisatrices du Marché de Noël pour 2021;
- accorder, jusqu'au 31 décembre 2021, un rabais partiel de 25% sur la taxe d'occupation du domaine public, pour toutes les manifestations accessibles au public ayant lieu sur le territoire de la Ville de Genève, à l'exception des événements privés, des manifestations commerciales et promotionnelles, des cirques et champs de foire sur la plaine de Plainpalais, ainsi que des stands d'information et de récolte de fonds.

Concernant les marchés

- renoncer à la facturation des taxes pour les marchés (2020);
- renoncer à facturer l'abonnement de location d'emplacement des marchands abonnés (2020);
- accorder, pour les marchés alimentaires et non alimentaires, la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public pour les marchés non alimentaires du

Interpellation écrite: une administration municipale à l'écoute
des commerçants et de leurs besoins

1^{er} janvier au 30 juin 2021, ainsi qu'un rabais de 50% de la taxe d'occupation du domaine public pour les marchés alimentaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Concernant les pavillons et édicules

- accorder une année supplémentaire aux exploitants des pavillons et des édicules à leur bail actuel (2020);
- renoncer à l'encaissement des loyers des pavillons et édicules, puis accorder un rabais de 25% jusqu'à la fin de l'année 2020;
- accorder, pour les installations saisonnières ou annuelles sur le domaine public municipal (carrousels, pavillons, édicules et food-trucks), un rabais de 25% de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Concernant les chantiers

- renoncer à facturer les taxes des empiètements relatives aux chantiers et aux fouilles (2020).

Ainsi, au vu des éléments qui précèdent, la Ville de Genève a pris de nombreuses mesures de soutien pour de nombreux pans de son économie, et continuera de le faire à l'avenir.

Au nom du Conseil administratif

Le vice-président:
Alfonso Gomez

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

—***—

M. Maxime Provini (PLR). Je crois qu'on peut dire on, on reste un peu sur notre fin avec la réponse fournie par M. le magistrat Alfonso Gomez ainsi que M^{me} la maire. Il n'a pas été répondu à une des questions, que je vais reprendre ici après avoir rappelé que cette interpellation écrite demandait quelles étaient les différentes mesures entreprises par la Ville pour soutenir ses commerçants. Notre dernière question demandait s'il était envisageable de créer un guichet virtuel pour les commerçants afin qu'ils puissent interagir facilement avec l'administration municipale. Aucune réponse n'est apportée à cette question dans l'interpellation écrite. Je ne sais pas dans quelle mesure, mais on redéposera probablement une nouvelle interpellation écrite parce qu'on souhaite des réponses sur cette question qui nous paraît très importante.

Question écrite: stratégie et mesures pour des critères d'achat responsables

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'étais en train de relire la réponse pour voir si ça y figurait. Je n'ai effectivement pas retrouvé d'explications là-dessus, mais je peux vous dire que la délégation à l'économie travaille depuis de nombreux mois sur ce sujet afin de faciliter la diffusion des informations de la Ville aux entreprises à travers la création d'un portail. Nous sommes presque à bout touchant. Le nouveau délégué à l'économie a été choisi, il commencera dans quelques semaines ou mois, car il doit respecter un délai. Dans les projets en cours aujourd'hui et déjà entamés, il y a ce portail dédié qui devrait pouvoir faciliter les démarches d'ordre administratif en plus de la diffusion d'explications relatives à l'administration d'une ville. Je vous remercie pour votre question.

23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 décembre 2021 de M. Philippe de Rougemont et M^{me} Bénédicte Amsellem: «Comment rendre les critères d'achat responsables?» (QE-627)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que la moitié de l'empreinte carbone des habitants de la ville de Genève est représentée par l'importation massive d'objets et d'outils provenant d'Asie notamment, de quelle façon la Ville entend-elle mettre en œuvre son objectif stratégique de législation «Accorder une place prépondérante aux critères d'achats responsables»?

Quelle stratégie et quelles mesures seront adoptées afin que les services de la Ville soient exemplaires dans leur politique d'achat et ne se résolvent qu'en dernier recours à l'achat d'objets neufs, seulement après avoir épuisé les solutions durables de réparation, emprunts entre services, achats de produits de seconde main?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question de l'empreinte carbone est au cœur des réflexions et des actions du Conseil administratif. En particulier, en ce qui concerne les achats, notre administration veut être exemplaire y compris dans le cadre des marchés publics. Pour ce faire, plusieurs axes sont systématiquement intégrés dans les marchés publics pilotés par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), afin de rendre l'acte d'achat responsable et respectueux de l'environnement.

¹ Mémorial 179^e année: Annoncée, N° 34, p. 4987.

Question écrite: stratégie et mesures pour des critères d'achat responsables

En premier lieu, un premier enjeu concerne la réparabilité des biens. A ce titre, la réparation possible du bien est prise en compte dès l'élaboration de l'appel d'offres et une durée minimale de disponibilité des pièces détachées est exigée. Nous pouvons donner comme exemple l'achat de mobiliers de bureau pour lesquels il a été exigé la disponibilité des pièces de rechange durant minimum dix ans.

Un deuxième enjeu identifié concerne la réutilisation des biens: dans les critères pris en compte, est évaluée et valorisée la possibilité de réemployer le bien ou ses pièces détachées. Nous pouvons trouver plusieurs exemples dans les derniers marchés mis en œuvre, notamment en ce qui concerne les chaussures de sécurité pour lesquelles la reprise des chaussures usagées a été exigée en proposant une réutilisation via un don à des associations, ou bien le marché des pneus, pour lequel le choix est porté sur des pneus rechapés plutôt que neufs.

Par ailleurs, des bonnes pratiques en ce sens existent aussi au sein de l'administration, notamment par rapport à la réutilisation des chaises et du mobilier de bureau. En effet, une communication est faite lorsque ces biens ne sont plus utilisés afin de trouver un nouvel usage dans d'autres services et éviter ainsi un nouvel achat.

Une autre mesure concerne, quand cela est possible, la mise en place de contrats circulaires: cela signifie privilégier l'achat de l'usage plutôt que du bien. Dans ces cas, le fournisseur assure la maintenance, le remplacement et le recyclage de ses équipements en garantissant une longue durée d'usage du produit et un moindre gaspillage des ressources naturelles. L'exemple le plus parlant de modèle ce sont les contrats de mise à disposition des copieurs.

Enfin, pour qu'un achat puisse se définir «responsable», il est important d'avoir des exigences à plusieurs niveaux: en termes d'éco-conception, de biosourcing, de respect du développement durable et de la durabilité des matériaux.

Cela s'est traduit, à titre d'exemple, par des exigences particulières sur des marchés récents.

Vêtements professionnels

Exigence de la certification type Oeko Tex, et valorisation des offres avec tissus issus de l'agriculture biologique ou fibres issues du recyclage.

Prestation d'impression

Évaluation sur l'utilisation de produits respectant l'environnement (encres végétales), sur des procédés alternatifs minimisant l'émission de COV (composés organiques volatils), sur la gestion des déchets.

Repas journaliers (restaurants scolaires, social)

Exigence de produits de saison, de produits le moins transformés possible, de produits locaux (circuits courts), exigence du label Genève Région Terre Avenir.

Ces mesures, non exhaustives, illustrent la volonté et la prise de conscience de notre administration quant à l'importance de cette problématique. Il est de notre devoir d'intégrer systématiquement dans nos achats les bons réflexes afin de garantir une prépondérance d'achats respectueux et à faible impact.

Par ailleurs, d'une manière générale, avant tout achat, le besoin est évalué par le biais de la clause du besoin afin de vérifier et valider sa nécessité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 mars 2022 de MM. Maxime Provini et Alain de Kalbermatten: «Quels espaces disponibles pour la plantation d'arbres en ville de Genève?» (QE-638)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Suite à différents sujets traités en commission ainsi qu'à la volonté marquée du Conseil administratif de la Ville de Genève de planter des milliers d'arbres en ville de Genève, nous souhaitons connaître plus en détail la planification d'arbres ainsi que les espaces disponibles pour cette dernière.

Quelles sont les parcelles disponibles pour la plantation d'arbres en ville de Genève?

Quel est l'agenda prévu par la Ville de Genève pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe en matière d'arborisation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Quelles sont les parcelles disponibles pour la plantation d'arbres en ville de Genève?

¹ Mémorial 179^e année: Annoncée, N° 46, p. 6965.

Chaque année, le Service des espaces verts (SEVE) étudie les opportunités de plantation dans les parcs, les rues, les écoles, les centres sportifs et les cimetières. Un choix et une planification annuels de plantation sont engagés par les spécialistes du service (dendrologue, architectes paysagistes, chef-fe-s de secteur, pépiniéristes).

En plus de cette planification, le SEVE plante depuis le début de cette nouvelle législature trois arbres pour un abattu. Ainsi, ce sont plus de 500 arbres qui ont été plantés durant la saison hivernale (novembre à avril) de plantation 2020-2021, et plus de 900 en 2021-2022.

En parallèle, des études de plus grande ampleur sont menées par le SEVE pour identifier de nouveaux sites potentiels de plantation:

- un travail est engagé avec le Service de la Gérance immobilière municipale (GIM) pour l'arborisation de parcelles privées Ville de Genève;
- le SEVE participe à la mise en place de partenariats avec les propriétaires privés pour élargir le territoire potentiel de plantation (mesures financières incitatives) en s'appuyant sur des organisations ou associations investies dans le domaine;
- après deux premières implantations à la ZIC et à Ferdinand-Hodler, le service étudie la possibilité de planter d'autres micro-forêts urbaines sur le territoire de la Ville de Genève, les parcelles nécessaires à cet effet étant de l'ordre de 100 à 150 m²;
- une collaboration est engagée avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) pour la conversion de places de stationnement en site de plantation;
- d'autres sites sont à l'étude dans le cadre des projets portés par l'AGCM.

Quel est l'agenda prévu par la Ville de Genève pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe en matière d'arborisation?

L'avancement se déroule au gré de chaque opportunité identifiée afin de contribuer à l'objectif d'au moins 25% de couverture arborée (canopée) fixé pour 2030 en Ville de Genève et de 30% en 2050.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

25. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 janvier 2022: «Contre la modification de l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants» (P-457 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 25 janvier 2022. Elle a été traitée en commission le 21 mars 2022 sous la présidence de M. Valentin Dujoux. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 21 mars 2022

Audition de M^{mes} Eve Mangano et Monica Niedermann, pétitionnaires

M^{me} Mangano explique qu'elle a écrit cette pétition en reprenant les mots du moratoire contre la 5G, dont les auteurs se battent depuis des années pour éveiller la population aux dangers de ces ondes. Elle est accompagnée de M^{me} Niedermann, qui est membre du Collectif contre les émissions nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G (CCEN).

M^{me} Niedermann indique que la commune de Champel souffre de la mise en place de nombreuses antennes depuis 2020, qui sont concentrées sur un petit périmètre. Elle rappelle que les ondes provoquées par celles-ci sont nocives pour la santé. Elle ajoute que les habitants du quartier dorment très mal, les antennes faisant des mises à niveau et augmentant leur débit à plusieurs heures de la nuit. Elle énonce quelques troubles produits par ces ondes, tels que des problèmes cardiaques, de respiration, des angoisses, des maux de tête, ou encore des problèmes de concentration. Elle constate que ces problèmes disparaissent lorsqu'ils s'éloignent de leur domicile. Elle souligne qu'ils sont atteints dans leur intégrité physique ainsi que dans leur liberté, ne pouvant pas échapper à ces ondes.

Elle souhaite savoir pourquoi ces antennes sont concentrées dans leur quartier, alors qu'il y en a beaucoup moins ailleurs. Elle rappelle qu'ils avaient lancé une pétition en été 2021 qui avait récolté 150 000 signatures, mais que rien n'avait été fait par les autorités. Depuis, de nouvelles antennes ont même été ajoutées. Elle informe que la Confédération a augmenté la limite légale à 16 V/m. Elle

¹ *Mémorial* 179^e année: Commission, N° 35, p. 5025.

ajoute qu'une grande partie des antennes dépassent les limites légales autorisées. Le magazine *Bon à savoir* a relaté dans un article que 20% des antennes en Suisse dépassaient les limites, donc elles ne sont pas contrôlées et mettent ainsi la santé de la population en danger. Elle résume en disant que le lobby de Swisscom est trop puissant, les valeurs limites trop élevées et les antennes trop proches des habitations.

M^{me} Mangano montre les cartes de map.geo.admin.ch concernant l'implantation des antennes de 2 à 5G sur toute la Suisse, la ville de Genève, puis sur son quartier qui prouve que l'on baigne tous dans un bain d'ondes, exposés à de multiples antennes, et ajoute que deux crèches et deux écoles se trouvent dans leur quartier. Des études montrent que l'exposition aux ondes peut créer des cancers du cerveau, d'autant plus chez les enfants. Elle soulève que cela a non seulement un impact sur les humains, mais aussi sur les animaux, la population d'insectes ayant chuté de 80%. Elle dénonce les intérêts économiques se trouvant au cœur de cette problématique.

M^{me} Niedermann pointe qu'il est faux que les valeurs limites autorisées par la Suisse sont les plus strictes. Elle indique qu'aucune mesure n'est faite sur la concentration des ondes dans une région. Elle souhaite que la mise en place de mesures de longue durée soit exigée, et qu'une entité compétente vienne mesurer le niveau des ondes passant dans la commune. Elle ajoute qu'il serait préférable que ces mesures ne soient pas faites ponctuellement, un jour de basse activité. Elle précise avoir essayé de faire venir elle-même une entreprise pour mesurer cela, mais toutes ont refusé.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si elles ont connaissance d'autres personnes, ailleurs qu'en ville, qui mèneraient le même combat.

M^{me} Niedermann répond qu'il existe de plus en plus d'associations. Elle souligne que le rapport de la Commission des pétitions du Grand Conseil mentionne qu'il n'est pas possible de formuler d'opposition contre les antennes existantes.

La commissaire souhaite savoir si elles ont pu s'adresser directement aux opérateurs ayant mis en place les antennes, et leur poser directement leurs questions.

M^{me} Niedermann répond qu'elle avait préféré s'adresser au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), mais que cela a été inutile. Selon cet organisme, le niveau des ondes était normal. Elle explique cependant que le SABRA n'a fait qu'un contrôle ponctuel, et relève que ce n'était pas suffisant.

M^{me} Mangano énonce les différentes solutions qui ont été mises en place dans d'autres parties du monde.

M^{me} Niedermann ajoute que l'ONU classe ces ondes comme «potentiellement cancérogènes», mais que l'intérêt financier fait fermer les yeux aux autorités.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi plus d'ondes sont émises la nuit alors que moins d'appels téléphoniques sont passés.

M^{me} Niedermann répond que beaucoup d'appareils sont mis à jour la nuit, ce qui active les antennes.

La commissaire souhaite savoir comment elle a été informée que de nouvelles antennes seraient encore installées à Champel.

M^{me} Niedermann indique que c'est une association avec laquelle elle travaille qui l'a informée, et que ces nouvelles antennes seront au nombre de deux. Une opposition a été déposée contre celles-ci, mais le projet a tout de même été validé. Elle annonce que le cas se trouve maintenant devant le Tribunal administratif.

Une commissaire remarque que la pétition indique que des intensités d'ondes plus élevées pourront être émises à partir du 1^{er} janvier 2022.

M^{me} Niedermann répond qu'auparavant les antennes ne pouvaient émettre une intensité supérieure à 6 V/m², alors que la fréquence maximale est aujourd'hui de 16 V/m et ce, depuis le 1^{er} janvier 2022.

La commissaire demande confirmation que ces nouvelles mesures sont entrées en vigueur, et que les habitants de Champel les ressentent concrètement.

M^{me} Niedermann confirme.

Une commissaire souhaite savoir si des immeubles de la Ville seraient munis d'antennes.

M^{me} Niedermann indique que les antennes se trouvent surtout sur des habitations privées, leurs propriétaires étant payés pour accepter ce désagrément.

Une commissaire demande si des médecins ont fait une corrélation scientifique entre les souffrances énoncées et la pose des antennes.

M^{me} Niedermann répond qu'il y a un manque d'études suisses sur lesquelles les médecins pourraient s'appuyer. Elle souligne qu'il en existe cependant à l'étranger.

Un commissaire demande si elles peuvent leur fournir des références d'étude. Il remarque ensuite qu'il y a un développement de bornes wifi en ville, et souhaite savoir s'il s'agit du même genre d'ondes.

M^{me} Niedermann recommande le document publié par l'Office fédéral de l'environnement à propos des ondes électromagnétiques. Concernant les bornes wifi, elle explique qu'il s'agit aussi d'ondes à haute fréquence.

Le président leur propose de faire parvenir les documents à la commission des pétitions par courriel.

Une commissaire demande si elles ont obtenu des réponses concernant l'augmentation du nombre d'antennes lorsqu'elles ont eu contact avec le SABRA et Swisscom.

M^{me} Niedermann répond par la négative. Elle ajoute que les fibres optiques enterrées dans le sol ne sont plus utilisées, n'étant pas assez rapides.

Le président remarque qu'elles ont mentionné le Grand Conseil ainsi que sa commission des pétitions. Il souhaite savoir si cette dernière s'est positionnée par rapport à cette pétition.

M^{me} Niedermann répond qu'ils ne se sont pas positionnés pour celle-ci, mais pour une pétition de mai 2021.

M^{me} Mangano indique qu'elle a adressé cette pétition à l'Office cantonal de l'environnement, qui lui a indiqué ne rien pouvoir faire.

Le président souhaite savoir quelle est la demande concrète de la pétition.

M^{me} Mangano explique qu'elle a repris le texte du moratoire contre la 5G et qu'elle y a ensuite ajouté ses idées. Sa demande est que toute antenne mise en action dans le futur soit préalablement soumise à une autorisation, afin qu'il soit possible de refuser. Elle souhaite que le Conseil municipal montre l'exemple et alerte les citoyens.

Le président indique aux auditionnées que la commission des pétitions va maintenant traiter leur dossier. Il est possible que d'autres auditions soient faites. Finalement, leur pétition sera soit transmise au Conseil administratif, soit classée. Un procès-verbal leur sera ensuite envoyé.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'ils avaient déjà reçu un texte similaire, qui avait été renvoyé au Conseil administratif qui n'avait rien pu faire. Ils avaient auditionné M^{me} Perler, qui était consciente des problèmes existants. Elle leur avait indiqué que la marge de manœuvre de la Ville de Genève était quasiment inexistante. Il est d'avis de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, mais n'est pas sûr de la pertinence de cela.

Le président précise que c'est la pétition P-442 qui avait été traitée, et qu'une majorité des membres de la commission des pétitions avaient soutenu son renvoi au Conseil administratif avec une recommandation demandant un relais auprès de l'Union des villes suisses et des élues et élus au niveau fédéral.

Une commissaire du Centre souhaite auditionner des personnes du Conseil administratif et avoir une liste de tous les immeubles de la Ville susceptibles d'accueillir ces antennes. Elle est pour le renvoi de cette pétition au Conseil administratif et d'essayer de faire avancer les choses. Elle imagine qu'à Champel les régies sont plus complaisantes qu'ailleurs et intéressées par les intérêts financiers. Elle doute que les quartiers où moins d'antennes sont installées aient moins d'accès à internet.

Le Parti libéral-radical a auditionné Swisscom à ce propos. Il explique que l'augmentation d'antennes est nécessaire au développement de la 5G. Afin de maintenir la cadence, Swisscom est obligé d'anticiper les futures vitesses de connexion et installant des antennes qui pourront supporter un tel débit.

La même commissaire du Centre demande pourquoi elles ne sont pas réparties de façon homogène.

Le même commissaire du Parti libéral-radical spéculé que certains toits d'immeuble s'y prêtent plus que d'autres. Il ajoute que la Confédération suisse est très attentive et stricte face à ces questions. Les normes d'émission en Suisse sont dix fois inférieures à celles de la France et de l'Union européenne.

La commissaire du Centre précise qu'elle se renseignera personnellement et ne demandera pas d'audition.

Le président rappelle qu'ils ont travaillé avec M^{me} Perler sur cet ancien dossier, et qu'ils connaissent déjà la position de la Ville.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soulève l'imprécision des mesures concernant la concentration d'ondes électromagnétiques et affirme qu'il est en conséquence difficile de répondre à la demande des pétitionnaires. Il rappelle que le taux d'erreur est de 45%. Il ajoute que la communauté scientifique ne reconnaît pas, à ce jour, le lien de causalité entre les symptômes et l'exposition aux ondes. Selon lui, il ne faudrait pas renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

L'Union démocratique du centre votera le renvoi au Conseil administratif.

Les Verts souhaitent aussi renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Une commissaire socialiste indique qu'elle est allée voir la décision de la Commission des transports et des télécommunications, qui a examiné ce moratoire.

Bien que l'initiative ait été classée, la commission a cependant reconnu qu'il fallait fournir un effort vis-à-vis de la population. Il a donc été décidé de mettre en place un site internet pour informer la population sur l'effet de ces ondes et sur la façon de se protéger. Elle comprend que les données manquent, mais les études ne nient pas les effets subjectifs que les ondes ont sur la population. Le moratoire n'a certes pas été accepté, mais ce que les pétitionnaires ont évoqué a été reconnu.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif, dans une volonté d'écouter la population. Elle devine que la répartition erratique des antennes s'explique par le fait qu'elles sont installées chez des propriétaires acceptant de le faire contre de l'argent. Elle propose de faire une recommandation demandant au Conseil administratif de mandater une étude ou de regarder si une étude a déjà été menée par des privés sur l'effet du cumul d'ondes rayonnantes.

Le président résume en disant qu'il y a une proposition de recommandation demandant au Conseil administratif de mandater une étude privée pour évaluer le cumul d'ondes.

Le Parti socialiste est sensible à cette problématique et aux effets sur la santé de la population. Il appelle à une certaine prudence quant aux arguments et sources donnés autant par Swisscom que par les pétitionnaires. Il souhaite qu'une certaine nuance soit donnée sur la réception de ce texte, les arguments pouvant parfois être excessifs. Nonobstant, le Parti socialiste souhaite renvoyer ce texte au Conseil administratif. Il ajoute qu'il lui semble aussi important de se positionner sur l'impact environnemental de ces ondes. Il rappelle que des études sérieuses ont été menées sur la catastrophe environnementale qu'elles représentent.

Votes

Renvoi de la pétition P-457 au Conseil administratif

Le renvoi de la pétition P-457 au Conseil administratif est accepté par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 3 LC, 2 PLR, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (PLR).

Recommandation du Parti libéral-radical

La recommandation est acceptée par 11 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 S).

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mandater l'étude par des organismes privés pour évaluer le cumul des ondes.

Annexe: pétition P-457

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022 (soir)
Pétition: limitation des émissions des antennes 5G

72-457

REÇU le

- 5 JAN. 2022

Alain et Eve MANGANO
Avenue Dumas 25
1206 GENEVE

Genève, le 03 janvier 2022

Conseil municipal
Service du conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Concerne : Modification de l'Ordonnance sur les Rayonnements Non Ionisants (ORNI) du 17 décembre 2021, relative au dépassement de la valeur limite des antennes 5G par son application

Monsieur Amar MADANI, Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La modification (1) de l'annexe 1 de l'ORNI annoncée le 17 décembre consiste en un assouplissement conséquent des valeurs limite d'émission des antennes de téléphonie mobile.

Les lois cantonales sur la construction règlent de manière exhaustive les compétences du canton et de la commune en matière de construction. Le canton de Genève est l'instance qui examine dans chaque cas particulier si une autorisation de construire est nécessaire pour une nouvelle construction ou une transformation. Si une transformation a des conséquences spatiales importantes, de sorte qu'il existe un intérêt du voisinage à un contrôle, une procédure de permis de construire s'ensuit.

En ville de Genève, plusieurs antennes 5G ont été soumises à une mise à l'enquête pour de nouveaux mâts ou pour des modifications majeures ou ont été modifiées sans demande de mise à l'enquête pour des modifications dites mineures depuis 2019.

A partir du 1er janvier 2022, avec la modification de l'ORNI prévue, les opérateurs pourront émettre avec une puissance jusqu'à dix fois supérieure à la norme actuelle, sans possibilité d'action des communes ! En effet, dans les rapports explicatifs (2) de la révision de l'ORNI, il est prévu que les opérateurs de téléphonie mobile envoient une fiche de données actualisées à "l'autorité compétente" ; dans le cas de Genève, cela devrait être le département du territoire (nous ignorons si cela sera le service des autorisations de construire ou le SABRA). Mais les opérateurs de téléphonie mobile veulent le faire selon la « procédure dite d'annonce », c'est-à-dire en renforçant d'abord la puissance d'émission et en l'annonçant ensuite seulement aux autorités du canton. C'est illégal, car il appartient au Canton de déterminer au préalable si une procédure d'autorisation de construire est nécessaire ou pas.

Nous exigeons le rejet immédiat de la procédure d'annonce !

Nous demandons à la commune de rejeter préventivement l'augmentation de puissance prévue au moyen d'un facteur de correction et d'exiger du canton une procédure de permis de construire ordinaire pour toute augmentation de puissance, quelle qu'elle soit !

Nous justifions cette demande de la manière suivante : Dans le permis de construire initial, la commune a donné ou refusé le préavis pour une puissance d'émission clairement définie. Tout renforcement de la puissance d'émission au-delà de la puissance autorisée ou toute augmentation des immissions nécessite une procédure de permis de construire.

Les experts du groupe consultatif de la Confédération BERENIS s'attendent à des effets sur la santé à partir d'une exposition au rayonnement de 5 V/m, en particulier chez les personnes souffrant de maladies préexistantes, les très jeunes et les personnes âgées (BERENIS-Newsletter janvier 2021) (3).

La nouvelle ordonnance permet de dépasser (illégalement) les valeurs limites et d'émettre temporairement des ondes beaucoup plus fortes que celles autorisées. Dans les zones avec de nombreuses antennes, le cumul peut atteindre jusqu'à 30 V/m ! Cela touche particulièrement les riverains directs des antennes ; nous craignons des dommages durables pour la santé en raison du dépassement des valeurs limites. Avec l'augmentation de la puissance, il sera possible d'irradier davantage de lieux que ceux autorisés à l'origine (modification du diagramme des antennes). En outre, l'augmentation de puissance accroît le périmètre d'opposition qui, selon le Tribunal Fédéral, se base sur le rayonnement maximal. Par conséquent, une procédure de permis de construire doit impérativement être menée.

Le 6 janvier 2021, le tribunal administratif du canton de Berne a également décidé, à titre préventif, que l'application d'un "facteur de correction" augmentait la puissance d'émission et qu'il fallait impérativement mener une procédure d'autorisation de construire (y compris une publication publique des travaux). En outre, l'avis de droit de l'Institut pour le droit suisse et international de la construction (4), demandé par la DTAP, a constaté que l'application d'un "facteur de correction" entraînait un changement de paradigme. L'application d'un tel facteur entraîne à nouveau une procédure ordinaire d'autorisation de construire.

Par cette lettre, nous vous informons :

- de l'augmentation de la puissance des antennes autorisées (au moyen d'un facteur de correction),
 - de l'intention des opérateurs de téléphonie mobile d'ignorer l'autorité cantonale et
 - du grand danger que représente pour la santé le dépassement des valeurs limites,
- ce qui engage votre responsabilité face à vos administrés.

Tout type de renforcement de l'installation au-delà de la puissance autorisée est soumis à un permis de construire, et nous pourrions également l'exiger par le biais d'une procédure, afin de préserver les droits et intérêts du voisinage. Nous avons le droit également de nous retourner contre les autorités et La commune de Genève est tenue d'assumer sa responsabilité, en s'opposant à l'augmentation de puissance et à la procédure d'annonce, afin de préserver ses droits et les intérêts et la santé des riverains, nous vous demandons de montrer votre désaccord à la modification de l'annexe 1 de l'ORNI auprès du département du territoire, à l'office des autorisations de construire.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022 (soir)

Pétition: limitation des émissions des antennes 5G

Idéalement il aurait fallu le faire avant le 31 décembre 2021. Mais au vu du délai extrêmement court en plus en période de Fêtes, une action avant le 31 janvier 2022 est nécessaire. A cet effet, nous vous joignons une lettre exemple. Vous pouvez aussi agir auprès de l'Exécutif genevois.

Nous vous remercions vivement pour votre rapidité d'action et de vos efforts et nous vous présentons, Monsieur Amar MADANI, Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Eve MANGANO



Alain MANGANO



Références :

- 1) Annexe ORNI <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/69620.pdf>
- 2) Rapport explicatif relatif à la récente modification de l'ORNI :
<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/69621.pdf>
- 3) BERENIS Newsletter janvier 2021 :
https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/elektromog/fachinfo-daten/newsletter_berenis_sonderausgabe_januar_2021.pdf.download.pdf/Newsletter%20BERENIS%20-%20Edition%20sp%C3%A9ciale%20janvier%202021.pdf
- 4) Institut pour le droit suisse de la construction, avis de droit :
https://www.bpuk.ch/fileadmin/Dokumente/bpuk/public/fr/documentation/berichte-gutachten-konzepte/umwelt/FR_Avis_de_droit_DTAP_5G_VersionFinale.pdf
- 5) Arrêt du Tribunal de Berne 100.2020.27 U A disposition sur demande (en allemand)

INFORMATIONS ANTENNES ADAPTATIVES 5G

Peut-on évaluer les antennes adaptatives 5G : <https://schutz-vor-strahlung.ch/site/wp-content/uploads/2021/12/Communiqu  -de-presse-antennes-adaptatives-5G-12-21.pdf>

Rapport technique sur les antennes adaptative : <https://schutz-vor-strahlung.ch/site/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-technique-d  taille-concernant-les-antennes-adaptatives-12-21.pdf>

ORNI : https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqu  s.msg-id-86469.html?fbclid=IwAR1Wr_urZus920eritMIUWTQrFVX_alLbruij1s-3n9P58pfjm3PlmbVh8

Pour rappel les facteurs de r  duction permettront des pics pouvant atteindre 20Volt/m pour les plus puissantes antennes. La puissance   mise sur les sites, les antennes adaptatives ne sont « mesurables » et « contr  lables » qu'avec une projection math  matique et non de mani  re r  elle avec des appareils.

Le communiqu   de Schutz vor Strahlung : https://schutz-vor-strahlung.ch/site/wp-content/uploads/2021/12/Communiqu  -de-presse-Valeurs-limites-assouplies-12-21.pdf?fbclid=IwAR1tYqLpD_3lWov64CW7u897l80OI_YTgAbuISx3HA0IQ8nCs2Tx1P3miQw

Articles du Matin et du Blick

<https://www.lematin.ch/story/la-grosse-colere-des-mouvements-anti-5g-965729266859>

<https://www.lematin.ch/story/moratoire-5g-les-initiatives-romandes-balayees-335381796736>

<https://www.msn.com/fr-ch/actualite/other/les-riverains-et-les-communes-sont-dup%C3%A9s-le-truc-de-simonetta-sommaruga-pour-emp%C3%A4cher-les-oppositions-%C3%A0-la-5g/ar-AA5akXn?ocid=msdgentp>

—***—

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (LC). Nous avons auditionné les pétitionnaires le 21 mars. Ces deux personnes ont attiré notre attention sur le fait que la majorité des antennes étaient placées dans le quartier de Champel. Ce n'est pas la première fois que la commission des pétitions auditionne une de ces deux pétitionnaires, qui a déjà déposé deux autres pétitions. Les pétitionnaires nous ont expliqué qu'elles souffraient énormément de problèmes de santé quand elles étaient dans le quartier de Champel et surtout la nuit, parce qu'il semblerait que c'est la nuit qu'il y a le plus de rayons. Dans leur pétition, elles ont demandé que la Ville rejette préventivement l'augmentation de puissance prévue au moyen d'un facteur de correction et exige du Canton une procédure de permis de construire ordinaire pour toute augmentation de puissance quelle qu'elle soit. Lors de la délibération, la commission des pétitions était unanime sur le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Nous avons proposé une recommandation qui a été acceptée par 11 oui contre 1 non et 3 abstentions, qui précise que le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mandater une étude par des organismes privés pour évaluer le cumul des ondes. En commission, nous avons estimé qu'il était important que nous fassions quelque chose pour ces personnes qui sont hypersensibles aux ondes. J'ai terminé.

La présidente. Je vous remercie, Madame la rapporteuse. Je donne la parole aux conseillers municipaux et administratifs qui la demandent, pour cinq minutes maximum par intervention. Madame Maryelle Budry, vous avez la parole.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Merci, Madame la présidente. La commission des pétitions a reçu plusieurs fois des personnes inquiétées par la construction d'antennes 5G et des conséquences sur leur santé. Or, leurs souffrances sont souvent ignorées, voire raillées, ce qui n'a absolument pas été le cas de la commission des pétitions, qui a écouté avec respect et empathie les pétitionnaires, venues présenter leur requête le 21 mars et, nous le savons, qui se battent depuis des années pour éveiller la population au danger de ces ondes. La commission, attentive à leurs demandes, avait donc déjà renvoyé une précédente pétition au Conseil administratif, munie d'une recommandation pour qu'il y ait un relais auprès de l'Union des villes suisses ainsi qu'au niveau fédéral, car la marge de manœuvre de la Ville est quasi inexistante et l'ordonnance sur les rayons non ionisants est fédérale. De plus, les études médicales suisses sur le véritable impact des ondes manquent, ce qui rend difficile la possibilité de légiférer. Ensemble à gauche,

comme les autres partis, est sensible à la souffrance exprimée par les pétitionnaires et appuie la recommandation de mandater des organismes privés pour évaluer les effets du cumul de ces ondes. Il est temps que ce problème soit vraiment étudié, c'est pourquoi nous voterons le renvoi de la pétition au Conseil administratif, accompagnée de la recommandation.

M. Matthias Erhardt (Ve). M^{me} Budry a été pratiquement exhaustive dans sa prise de parole et a couvert tout ce que j'avais noté et que j'aurais voulu vous dire. Je vais tout de même vous préciser que le renvoi de cette pétition au Conseil administratif me paraît nécessaire parce que ces questions-là sont effectivement assez oubliées. C'est une technologie relativement peu connue, dont on ne connaît pas très bien encore les conséquences alors qu'elle est vraiment proliférée à large échelle, non seulement en Suisse et à Genève, mais un peu partout dans le monde. Il y a un vrai enjeu de santé publique derrière. Nous demandons que les conséquences de ces antennes soient mieux étudiées. Je profite de cette intervention pour préciser, comme l'a dit M^{me} Budry – vous transmettez, Madame la présidente –, que la pétition P-442 a été renvoyée le 16 novembre 2021 au Conseil administratif par le Conseil municipal. Je me permets un rappel amical au Conseil administratif, car à ce jour cette pétition reste en attente d'une réponse.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Je vais sans doute répéter un peu ce qui a été dit par mes camarades. Tout comme la pétition P-442 qui l'a précédée et que M. Erhardt vient de mentionner, qui était contre les ondes nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G, cette nouvelle pétition relaye les craintes d'une partie de la population de notre ville portant sur une technologie qui trouble leur quotidien, qui a un impact sur leur santé et donc sur leur qualité de vie. Pour la pétition P-442, nous avons tenu à saluer les efforts déjà fournis par le Conseil administratif avec les compétences et les prérogatives qui sont les siennes, c'est-à-dire d'énormes prérogatives. Non... Nous l'avions de plus encouragé à échanger avec les échelons supérieurs qui détiennent véritablement le pouvoir décisionnaire en matière de rayonnements non ionisants. Nous avons expédié le traitement de cette pétition par souci d'économie mais également dans le souci de renforcer notre message de soutien, aussi bien au Conseil administratif dans son action qu'aux pétitionnaires.

Parce que, que nous soyons pro-Swisscom quant aux mesures de rayonnement, ou sceptiques quant à la marge d'erreur de ces mêmes mesures – 45% de marge d'erreur, quand même –, que l'on ne ressente aucun effet suite à l'installation d'une antenne 5G sur le toit de son immeuble ou qu'on soit électrosensibles, nous nous devons d'être prudents devant l'absence de certitudes. Prudents et solidaires devant celles et ceux qui souffrent. De plus et enfin, tant que nous

nous complairons à observer le miracle du progrès comme inéluctable qu'est la mise en place d'une nouvelle génération de technologie de téléphonie mobile, fût-elle 5, 6 ou 72G, qui ne répond à aucun besoin mais dont les effets délétères sont avérés du point de vue de la pollution, de la consommation, notamment d'énergie ou d'extraction de minerais pour adapter tous les appareils qui doivent suivre également, ainsi que de l'addiction, nous nous devons d'être prudents et par conséquent de renvoyer toute pétition au Conseil administratif pour renforcer son action.

M. Amar Madani (MCG). Compte tenu de l'imprécision sur la concentration des ondes électromagnétiques, la communauté scientifique soutenant qu'il y a une marge d'erreur de 40%, nous déclarons qu'à ce stade le Mouvement citoyens genevois, qui ne peut malheureusement pas être plus royaliste que le roi, n'est pas favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Quelques mots à la suite de cette pétition. Je tiens à vous confirmer ici qu'il est vrai que la Ville de Genève considère qu'elle a un devoir de protection envers sa population et que par principe de précaution, n'ayant pas des réponses satisfaisantes de la part des autorités ou des études fédérales, elle poursuit à refuser tout préavis positif en matière de transformation ou de pose d'antennes, tout en sachant que le Canton devra supporter la délivrance d'autorisations de construire en la matière puisque vous savez qu'une décision de justice oblige à le faire. J'aurai l'occasion de le souligner dans la réponse qui est attendue sur la pétition P-442 et sur celle-ci, sachez qu'en Ville de Genève nous essayons dès que nous le pouvons de formuler un certain nombre de recours, que nous perdons souvent, en jouant surtout sur ces 45% de taux d'erreur et sur les incertitudes, notamment sur des lieux à utilisation sensible, à savoir les écoles, les crèches, les homes pour personnes âgées. On cherche donc une faille pour faire recours et essayer de gagner en justice.

Pour ce qui est des motifs esthétiques et patrimoniaux, lorsqu'on sait qu'on a quelque toute petite chance de gagner on s'assure aussi de suivre la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) par exemple; on sait qu'une antenne ne sera probablement pas érigée sur le toit de la cathédrale Saint-Pierre, mais aussi pour éviter une concentration d'antennes dans certains quartiers avec des immeubles qui seraient moins protégés et où ça ne pose pas de problème dans l'immédiat de voir fleurir toutes ces antennes. Toujours est-il que depuis que la décision de suspendre les autorisations de construire a été cassée par la justice et si vous levez un peu les yeux sur les toits de notre ville, on a vu disparaître les antennes de télévision et voilà qu'on voit reflourir les antennes de la téléphonie mobile.

Evidemment que nous essayerons de répondre le plus rapidement possible à la pétition P-442 et à celle-ci, si vous décidez de la renvoyer au Conseil administratif. Parce que nous sommes toutes et tous concernés, je ne peux pas m'empêcher de rappeler que nous sommes des utilisateurs de téléphonie mobile et que, comme pour l'énergie, c'est celle qu'on n'utilise pas qui est la meilleur marché. Je vous remercie de votre attention.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-457 au Conseil administratif sont acceptées par 38 oui contre 6 non, assorties d'une recommandation.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mandater l'étude par des organismes privés pour évaluer le cumul des ondes.

26. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Corinne Goehner-da Cruz, Martine Sumi, Jan-nick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Pierre Gauthier et Uzma Khamis Vannini: «Traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin» (M-1376 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 avril 2019. La commission a étudié cette motion lors de ses séances des 17 septembre, 29 octobre et 5 novembre 2019, sous la présidence de M. Eric Bertinat. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'à l'heure actuelle, rien n'est prévu pour traverser par le tunnel sous la gare relié à l'aménagement cyclable, s'arrêtant net côté église Notre-Dame; il y a urgence pour parer à ce point noir présent à la gare de Cornavin, qui est un nœud de transit important;
- le texte de l'initiative cantonale IN 144;
- le rapport de majorité des motions M-1223, M-1224, M-1225 et M-1226;
- que malgré les nombreuses initiatives municipales et cantonales depuis 1985 et les nombreuses motions demandant des aménagements en sécurité et en continu, ce point noir demeure,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de concevoir un tracé aménagé pour les cyclistes par le tunnel de la gare de Cornavin;
- que soit appliquée dès que possible pour ce tronçon la stratégie de mise en œuvre des aménagements cyclables que nous a présentée le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève en 2017.

¹ *Mémorial* 176^e année: Développée, N° 55, p. 6610.

Séance du 17 septembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif au département des constructions et de l'aménagement, et de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service de l'urbanisme

M. de Rivaz rappelle que l'objectif est de clarifier les flux afin de permettre d'accueillir le double de passagers fréquentant la gare. Il rappelle avoir déjà fait une présentation sur ce sujet dans le cadre de la motion M-832 en février dernier. Il évoque alors les deux motions, la motion M-1366 et la motion M-1376, et rappelle la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui vise à créer une moyenne ceinture reliée à des pénétrantes multimodales et permettant de rejoindre les centres urbains. Il ajoute que cette loi doit se mettre en œuvre en plusieurs étapes, avec les Pâquis dans un premier temps. Il remarque que des actions sur le transit vont donc être opérées à Cornavin et aux Charmilles avec un aménagement à l'avenue Wendt et un retour sur la rue Voltaire. Il précise que la place de Cornavin sera fermée dans un premier temps du côté de la rue de Lausanne, puis de l'autre par la suite. Il observe que l'accessibilité à la gare sera modifiée mais pas complètement supprimée. Il ajoute que James-Fazy sera dédiée au trafic individuel alors que les Terreaux-du-Temple le seront au tram. Il mentionne que la totalité des accès au parking seront maintenus du côté de la rue des Alpes, celle-ci étant alors placée en double sens. Il ajoute que la totalité des véhicules de livraison auront accès à la place.

Il remarque que la LMCE conduit à une diminution du trafic individuel au centre-ville, et il observe que les taxis et les véhicules de livraison auront accès plus facilement à la gare. Il précise que des places leur seront réservées dans le parking de Cornavin. Il ajoute que les commerces de la place auront également un bénéfice très net, avec le développement de terrasses.

Il en vient à la motion M-1376 en déclarant que les circuits de tram seront réorganisés, permettant à l'église Notre-Dame de gagner un peu d'espace. Il ajoute que les couloirs de bus seront également réorganisés, avec une simplification des arrêts TPG. Il indique que les arrêts de bus seront concentrés sur la place de Cornavin. Il mentionne ensuite que les vélos doivent pouvoir accéder et traverser le site de Cornavin, raison pour laquelle une vélo-station est prévue, au niveau -1 du parking.

Il signale ensuite que l'un des objectifs est de redonner de la qualité aux passages sous les voies de chemin de fer. Il mentionne que les piétons seront décalés dans le passage des Alpes afin de donner plus d'espace aux vélos. Quant au passage de Montbrillant, il sera essentiellement dédié aux trams. Il ajoute que des aménagements spécifiques pour les vélos seront prévus dans le passage de la Servette. Il observe que l'ensemble de la place sera accessible aux vélos. Il mentionne que Cornavin constituera donc un nœud important des circulations pour les vélos, via notamment le pont de la Coulouvrenière et Chantepoulet.

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

Il mentionne que les vélos passeront donc de préférence par le passage des Alpes et la Servette sans les privilégier dans le passage des Grottes. Il signale alors que la task force vélo, dans laquelle siège la Ville, a entamé un processus de concertation avec les diverses associations. Il signale encore que la planification est largement dépendante du chantier de la gare.

Le président observe que les questions sont nombreuses et il se demande s'il ne faut pas renvoyer la suite de ce dossier à une séance ultérieure.

Un commissaire pense qu'il serait dommage de commencer maintenant la série de questions et de la stopper. Il demande si les commissaires peuvent obtenir la présentation.

M. de Rivaz acquiesce.

Une commissaire déclare que la motion porte sur un petit sujet et non sur l'ensemble du périmètre.

Le président pense qu'il est préférable de traiter en un bloc la problématique. Il déclare ensuite qu'il aimerait voir le plan de la moyenne ceinture avec des chiffres.

M. de Rivaz pense qu'il serait intéressant dès lors d'entendre l'Office cantonal des transports qui est en charge de la mise en œuvre de l'ensemble du système. Il ajoute que c'est le Canton qui maîtrise les chiffres.

Une commissaire partage l'opinion du président et du commissaire.

Une commissaire demande de consacrer le début de la prochaine séance à ce sujet, car elle ne pourrait pas rester en deuxième partie de soirée.

Le président propose de consacrer l'ensemble de la séance à ce sujet.

M. de Rivaz en prend note et déclare qu'il se rendra disponible.

Une commissaire rappelle que, dans l'étude des projets de délibération sur les vélos, il avait été question de l'audition de la task force, et elle remarque que la commission était alors intéressée de l'entendre.

M. de Rivaz remarque qu'il pourrait être intéressant d'inviter M. Alphonse du Service des aménagements urbains et de la mobilité.

Un commissaire remarque que ces deux motions abordent la question du transport individuel motorisé et des vélos, et il regrette qu'il ne soit pas question des piétons. Il rappelle que les piétons sont mal traités en Ville de Genève.

M. de Rivaz répond qu'aménager le pôle de Cornavin doit permettre aux piétons de se déplacer plus facilement. Il observe que les espaces dédiés aux piétons vont doubler.

Un commissaire rappelle que M. Pagani devait être également entendu sur le sujet.

Séance du 29 octobre 2019

Audition de M. Thierry Messenger, directeur à l'Office cantonal des transports (OCT) et de M^{me} Séverine Brun, ingénieure à la Direction régionale lac-Rhône (OCT)

M. Messenger déclare que ce projet est travaillé en étroite collaboration entre la Ville de Genève et le Canton. Il remarque alors que dans les années 1960 existait une rotonde devant la gare avec très peu de circulation. Il mentionne que cet espace a ensuite évolué au profit des voitures dans les années 1970-1980 avant que le tram ne reprenne de l'importance. Il ajoute que l'espace autour de la gare est donc en perpétuelle évolution et il observe que le projet actuel est une étape supplémentaire de l'adaptation du domaine public vis-à-vis des besoins.

M^{me} Brun remarque que l'espace public actuel est complètement saturé de voitures, de taxis, de vélos et de véhicules de livraison et elle mentionne qu'il est question de libérer de la place.

Elle remarque alors que des comptages ont été réalisés en début d'année, entre 16 h et 19 h, et qu'il est question de 45 000 usagers des TPG et 6500 usagers en voiture dans un lieu de transbordement très important. Elle précise qu'il est encore question de 50 000 flux piétons entre 16 h et 19 h.

Elle rappelle ensuite que la gare a été rénovée en 2014 et qu'elle est suffisamment attrayante pour que des piétons y passent sans utiliser pour autant les trains. Elle déclare que l'enjeu est donc de redonner l'espace aux usagers. Elle rappelle à cet égard que, demain, l'interface verra quelque 100 000 piétons. Elle signale en outre qu'il n'y a pas d'accident pour le moment malgré l'impression de chaos, mais elle remarque que ce qui fonctionne pour le moment ne sera plus possible à l'avenir.

Elle explique alors que le mandat d'études parallèles a visé une simplification et une unification des espaces publics, en fermant la place de Cornavin et la place de Montbrillant et en réorganisant le parking. Elle observe que les personnes qui transitent entre la rive gauche et la rive droite via Cornavin pourront à l'avenir passer par la moyenne ceinture qui apaisera le pôle de Cornavin et qui garantira l'accessibilité entre les deux rives. Elle précise que la pression du trafic de transit sera dès lors supprimée et facilitera l'accès au pôle de tous les modes de transport. Elle indique encore qu'il sera possible d'accéder au parking Cornavin par la rue des Alpes et la rue du Grand-Pré. Elle évoque alors la loi sur la mobilité de 2016 et elle indique que dans une première étape, entre 2019 et 2021, la

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

trémie de sortie en direction du centre-ville sera fermée et la rue des Alpes mise en double sens partiel. Dans une deuxième étape entre 2021 et 2023 la place de Cornavin sera ensuite complètement fermée. Elle signale que des comptages ont donc été réalisés afin d'avoir les chiffres les plus justes possible dans le but de pouvoir construire l'espace public. Elle remarque que les flux sur la rue de Lausanne ont ainsi été comptabilisés, et qu'il est question en l'occurrence de 50% de trafic de transit. Et elle mentionne qu'il est donc légitime de reporter ce trafic sur la moyenne ceinture. Elle évoque ensuite la rue de Montbrillant et elle déclare que 45% du trafic est en transit. Elle déclare que cette analyse des flux a permis de travailler sur les coupures et les reports qui allaient être générés. Elle remarque qu'une partie des flux sera reportée sur les quais et la moyenne ceinture et elle mentionne que l'hypothèse est évidemment pessimiste puisque aucun report modal n'a été pris en compte, en particulier avec la mise en service du Léman Express.

Elle rappelle alors que la loi porte sur l'ensemble de la moyenne ceinture. Et elle remarque que si les itinéraires pour accéder au parking sont un peu rallongés, ils seront par ailleurs fluidifiés. Elle signale ensuite que la ligne 15 sera simplifiée autour de la basilique avec son déplacement au sud de l'édifice, la rue des Terreaux-du-Temple étant quant à elle mise en double sens pour les trams et la mobilité douce. Elle mentionne que cette modification permettra d'optimiser la vitesse commerciale. Elle observe que les lignes seront en outre plus facilement évolutives en fonction du développement de l'agglomération. Elle ajoute que l'objectif est de parvenir à finaliser ces projets avant le commencement des travaux de la gare Cornavin.

Un commissaire remarque que la place de Cornavin est un point de rencontre mais également un lieu de transit dans les explications qui viennent d'être données, et il comprend mal le concept.

M^{me} Brun répond que les gares de demain proposent les deux aspects. Elle mentionne que les gares génèrent des lieux de vie.

M. Messenger ajoute que c'est le premier pôle d'échange du canton.

Un commissaire demande s'il y a des bouchons sur la rue de Cornavin.

M. Messenger répond par la négative. Il remarque par contre qu'il y a des colonnes de taxis qui remontent jusqu'à la rue des Alpes. Il rappelle, à cet égard, qu'une station de taxis sera réalisée au niveau -1 du parking.

Un commissaire remarque qu'il serait possible de placer les taxis à Montbrillant.

M. Messenger répond que cette option n'est pas possible en raison des futures émergences de la gare souterraine.

Un commissaire remarque qu'emprunter le pont de la Coulouvrenière nécessitera de passer par la rue de Lyon.

M. Messenger remarque que la mobilité dans l'agglomération doit évoluer pour se faire majoritairement en transport public et en mobilité douce, surtout aux heures de pointe. Cela permettra au trafic résiduel individuel comme les professionnels qui sont impactés pour le moment économiquement par les bouchons de circuler plus facilement.

M^{me} Brun déclare qu'en venant de la Coulouvrenière, il sera possible de passer par James-Fazy, puis de redescendre par Chantepoulet pour se rendre à la rue des Alpes.

Un commissaire demande s'il sera possible de se rendre ensuite à la rue de Lausanne.

M^{me} Brun répond qu'il sera possible de tourner à droite au haut de la rue des Alpes pour se rendre dans la rue de Lausanne.

Un commissaire pense que les artères ouvertes à la circulation seront donc complètement bouchées.

Une commissaire remarque que les piétons sont les plus mal lotis et elle observe que l'idée des nouvelles gares est de garder les gens le plus longtemps possible dans leur périmètre afin qu'ils fréquentent les commerces. Elle se demande dès lors comment gérer les différents flux. Elle se demande également comment sera gérée l'arrivée du Léman Express qui risque d'amener plus de passagers encore, avec ces nouveaux projets.

M^{me} Brun répond que les gens que l'on cherche à retenir à Cornavin sont ceux qui arrivent en train ou qui repartent, et elle remarque que ce sont les gens de la ville qui passent par la gare de Cornavin sans prendre le train qu'il faut éloigner de la gare. Elle ajoute que le stationnement n'a plus rien à faire en surface. Elle observe que le potentiel de requalification de la place est très important. Elle indique ainsi que la réflexion porte sur une traversée de la place en vélo sur un site propre afin d'éviter de recréer des zones de conflits. Elle ajoute que le potentiel d'espace à vivre est existant. Elle rappelle que c'est une place importante.

M. de Rivaz mentionne que c'est une grande place qui fait 170 m par 70 m, mais il mentionne que, compte tenu de l'intensification de la desserte des transports collectifs, l'espace est tout de même relativement compté. Il déclare alors que le site est un pôle urbain où le trafic va augmenter dans peu de temps. Il rappelle l'effet de barrière généré par l'effet de digue au cours des modifications urbaines au XIX^e siècle, et il remarque que cette gare qui dessert toute la ville connaît logiquement une très forte intensité. Il précise que ce phénomène est

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

commun et fait partie de la qualité de vie en ville. Il remarque que s'il y a des commerces, c'est en raison de la présence du train. Il ajoute qu'il faut maintenant donner de la qualité à ce pôle urbain.

M. Messenger signale que les détails du chantier ferroviaire ne sont pas encore connus mais il rappelle que l'extension se fera depuis la partie nord de la gare. Il ajoute que les travaux démarreront en 2024 et il remarque que si le schéma envisagé est alors existant, il sera plus facile de gérer les flux pendant les travaux.

Une commissaire demande si les places de parking vélo sont suffisantes. Elle rappelle par ailleurs que le département de M. Barazzone entendait piétonniser les Pâquis et les Eaux-Vives et elle se demande comment harmoniser tous ces projets.

M^{me} Brun remarque que le potentiel de places vélo sera de 3000, entre le sud et le nord de la gare.

M. de Rivaz mentionne qu'il est prévu de créer 900 places vélo dans le parking Cornavin au niveau -1.

Une commissaire remarque qu'il est question de faire passer les vélos en site propre sur la place, et elle observe que la motion évoque la possibilité d'utiliser le passage souterrain, en continuité de la rue des Alpes.

M. Messenger imaginait qu'il était question du passage des Grottes. Il pense que c'est la traversée d'est en ouest qui est plus problématique, et il remarque que les modalités restent à discuter.

M^{me} Brun signale que le tunnel des Alpes prévoit un accès cyclable dans les deux sens.

Le président remarque que le trafic sera donc renvoyé sur le quai Général-Guisan.

M^{me} Brun acquiesce; elle remarque que le trafic sera fluidifié grâce aux modifications des signalisations lumineuses, marquages et des voies de circulation.

M. de Rivaz déclare qu'il sera nécessaire d'éviter les conflits entre les cyclistes et le tram et qu'il faudra organiser ces traversées. Il mentionne qu'il y a un potentiel dans le passage des Grottes et il remarque que des sites propres seront installés sur Chantepoulet et la Servette.

Une commissaire demande si le parking de Cornavin va passer en gestion publique, ce qui pourrait impliquer une gratuité des places pour les vélos selon la politique voulue. Elle remarque que passer par les rampes de voiture en vélo sera compliqué.

M^{me} Brun répond qu'une rampe sera dédiée à la mobilité douce et elle remarque que la réflexion portera également sur les ascenseurs.

M. Messenger signale qu'un parking public n'est pas synonyme de gratuité. Il observe alors que les discussions ne sont pas encore entamées à l'égard du statut de ce parking.

M. de Rivaz précise que la politique tarifaire sera corrélée avec le montant du loyer que la Ville fixera à ce parking et il remarque que cette question est donc en partie entre les mains du Conseil municipal.

Une commissaire remercie pour la présentation qui démontre qu'il y a bien plus de piétons que de voitures (10 fois plus). Elle se demande comment les autorités pensent faire pour s'assurer que les ayants-droit seront les seuls utilisateurs.

M^{me} Brun répond qu'il sera très compliqué de traverser les quartiers en voiture, et elle remarque que continuer à passer par ces rues impliquera une dépense de temps conséquente.

M. Messenger rappelle que le Léman Express permettra de modifier les usages, et il déclare que le trajet Versoix-Champel se fera en train. Il mentionne qu'il faut bien prendre en compte les possibilités de ce nouveau réseau ferroviaire qui sera plus intéressant que la voiture.

Une commissaire demande si l'aménagement des quais et de la moyenne ceinture sera revu.

M^{me} Brun répond que deux voies seront placées en sortie de ville. Elle ajoute que des tourner à gauche seront en outre supprimés. Elle indique également qu'un système de contrôle d'accès à Albert-Thomas avec des capteurs permettra de réguler la circulation.

Une commissaire demande ce qu'il en sera de la végétalisation sur la place de Cornavin.

M^{me} Brun répond que tout ce qui peut être planté en pleine terre l'est, autour de la basilique.

M. de Rivaz indique que des arbres seront maintenus sur le côté nord de la gare. Il pense qu'il serait pertinent de planter des grands arbres majeurs en pleine terre. Il indique que des arbres d'alignement seront plantés dans la rue des Alpes ainsi que dans la rue de Montbrillant. Il précise que des arbres de bac seront par ailleurs installés autour de la place, vers la rue des Gares ainsi que le long de Montbrillant.

Une commissaire se demande si du gazon pourra être installé sur les voies de tram.

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

M^{me} Brun répond que les bus passeront également sur ces voies et elle remarque que placer du gazon n'est donc pas possible.

M. de Rivaz rappelle en outre que tout le sous-sol est construit, ce qui est très contraignant.

M. Messenger rappelle que l'idée phare sur la place de Cornavin est de dégager de l'espace.

Le président évoque le trafic venant de la Servette et il se demande comment il sera reporté. Il se demande si ce trafic sera absorbé.

M^{me} Brun répond que la signalisation lumineuse sera reprogrammée. Elle précise que c'est l'insertion du bus en site propre entre Vernier et Genève qui est attendue et qui permettra de faire du report modal.

Le président demande comment les gens feront pour aller en direction de Lausanne depuis Chantepoulet.

M^{me} Brun répond qu'il sera nécessaire de passer par Ami-Lévrier puis Fabri comme actuellement. Elle remarque que 25% des charges passent actuellement par les Pâquis pour se rendre sur Chantepoulet.

Le président demande ce qu'il en sera pour les personnes venant de Meyrin.

M. Messenger répond qu'il faudra prendre la moyenne ceinture.

Le président déclare que les habitants de Saint-Jean devront donc remonter la rue Hoffmann.

M^{me} Brun acquiesce.

Un commissaire rappelle qu'il y a des projets d'embellissement de la rade et il se demande comment articuler ces projets avec une intensification du trafic.

M^{me} Brun répond qu'il est nécessaire de réguler les flux pour fluidifier le trafic et elle mentionne que les traversées piétonnes seront coordonnées. Elle signale que les traversées cyclables seront organisées différemment.

Un commissaire déclare avoir été frappé de constater le nombre de travaux sur la rive gauche par rapport à la rive droite.

M. Messenger répond qu'il y a la réalisation du U lacustre ainsi que la passerelle piétonne parallèle au pont du Mont-Blanc qui sont prévues. Il ajoute que des trajets pour la mobilité douce sont également prévus sur les deux rives.

M. de Rivaz rappelle également le projet du parking Clé-de-Rive sur la rive gauche qui permettra de créer des zones piétonnes. Il rappelle à cet égard qu'il

n'y a pas une seule ville où des zones piétonnes ont été créées sans une compensation sous la forme de parkings souterrains.

Un commissaire observe qu'il n'y a aucune garantie pour l'accessibilité de la mobilité douce aux quartiers comme Châtelaine.

M. Messenger signale qu'actuellement il y a une modification de la loi pour permettre d'assouplir les règles de compensation et il déclare que le référendum qui a été lancé risque de retarder de nombreux projets de mobilité douce.

Un commissaire demande ce qu'il en sera des flux de piétons, un peu plus loin que Cornavin. Il pense également que la cohabitation entre les vélos et les piétons sur les trottoirs est problématique.

M^{me} Brun répond qu'un site propre sera créé sur la place de Cornavin, et elle remarque que des réaménagements seront possibles, comme à la Servette qui accueillera des sites propres pour les vélos. Elle mentionne que le mail entre la rue du Mont-Blanc et Chantepoulet pourra être requalifié. Elle ajoute que des sites propres seront également créés aux Terreaux-du-Temple ainsi qu'à James-Fazy. Elle précise que l'évolution du trafic sera monitorée.

Le président intervient et déclare que M. Pagani ne pourra pas rester plus longtemps que 19 h 15 en observant qu'il est 19 h 05. Il pense dès lors qu'il va falloir faire l'impasse sur cette audition.

Une commissaire se demande si des mesures d'accompagnement sont envisagées pour la ceinture moyenne afin de diminuer le bruit.

M. Messenger répond que les procédures usuelles en matière de construction seront respectées pour les projets, notamment sous l'angle de l'ordonnance de la protection contre le bruit.

M^{me} Brun déclare que, concernant les futurs projets de construction, ils prendront en compte à la source la question du bruit.

M. Messenger observe que la carte originale de la moyenne ceinture prévoyait un système plus compliqué. Et il remarque que les choix réalisés l'ont été en faveur des habitants de ces périmètres.

Une commissaire demande quel est le calendrier.

M. Messenger répond que deux étapes sont prévues, la première étant la petite ceinture suivie en 2023 par la concrétisation de la moyenne ceinture.

M. de Rivaz rappelle qu'un premier crédit d'étude a été voté l'année passée pour les études de faisabilité autour du site de Cornavin. Il ajoute que les crédits d'étude en vue des études d'avant-projet seront bientôt transmis à la commission.

Le président remarque que ces demandes vont parvenir progressivement.

M^{me} Brun remarque qu'une demande de cofinancement pour la réalisation du projet d'espace public de Cornavin pourrait être déposée auprès de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération de quatrième génération.

M. de Rivaz précise que l'idée est d'obtenir 35 à 40% de l'enveloppe de la part de la Confédération.

Un commissaire déclare que la moyenne ceinture le préoccupe. Il se demande si la vitesse sera réduite sur ces axes. Il imagine également que des traversées piétonnes ralentiront le trafic. Il pense en outre que des aménagements particuliers seront envisagés.

M. Messenger répond que la moyenne ceinture se développe sur plusieurs communes, et il remarque que l'idée est de permettre la fluidité aux véhicules et aux piétons grâce aux feux qui jouiront d'une onde verte selon les poches. Il ajoute que des giratoires seront en outre supprimés. Il déclare ensuite que le Canton a mené un essai de diminution de la vitesse de 60 à 50 km/h sur l'avenue de l'Ain pour réduire les décibels et il remarque que cet essai a été insatisfaisant. Mais il déclare que d'autres actions vont être menées. Il précise qu'il n'y a pas de volonté d'abaisser la vitesse sur la moyenne ceinture pour le moment.

Un commissaire demande si les caméras qui ont été utilisées pour les comptages resteront en place.

M. Messenger répond que la caméra donne le flux et les trajets. Il déclare que ces opérations sont temporaires. Il ajoute que la question des comptages permanents est compliquée car la fiabilité est discutable en raison des boucles qui sont surtout utilisées pour déclencher les feux.

M^{me} Brun déclare qu'une évaluation de la situation sera certainement réalisée entre 2021 et 2022. Et elle remarque que des capteurs enregistrant la qualité de l'air ont également été installés.

Un commissaire demande ce qu'il en est des vélos électriques et s'il s'agit de mobilité douce. Elle se demande également ce qu'il en est des trottinettes électriques.

M. Messenger répond que les vélos électriques augmentent considérablement la possibilité de faire des trajets plus longs et il remarque qu'il s'agit de mobilité assistée.

Un commissaire remarque que la mobilité douce n'est pas polluante et elle demande pourquoi une voiture électrique n'est pas considérée comme mobilité douce.

M. Messenger répond qu'une voiture, qu'elle soit électrique ou pas, prend énormément de place sur l'espace public. Il mentionne que le nombre de passagers par voiture est de 1,2 aux heures de pointe. Cela étant, il rappelle que la politique de la mobilité n'est pas d'opposer les moyens de transport, mais bien d'utiliser le bon transport au bon moment. Il répète que l'espace public est rare dans une agglomération en croissance. Il signale en outre que la mobilité douce est économiquement très favorable pour la collectivité publique alors que le transport public est subventionné à hauteur de 50%. Quant à la mobilité individuelle, elle nécessite un entretien considérable des chaussées financé par les collectivités publiques.

Une commissaire rappelle que les taxes prélevées sur l'essence sont dédiées pour moitié seulement à l'entretien des routes, l'autre moitié étant utilisée pour la mobilité générale. Elle précise qu'il y a en outre toute une industrie autour de l'automobile et elle remarque que les arguments économiques avancés ne résistent pas à ces aspects. Elle signale alors ne plus prendre la ligne 1 depuis Champel qui a été supprimée pour se rendre à l'OMM, et elle se demande comment faire.

M. Messenger répond qu'il sera bientôt possible de prendre le train Léman Express qui est direct entre la halte de Champel et la halte de Sécheron.

Un commissaire se félicite de constater que la réflexion est globale sur l'ensemble de la ville. Il se demande ensuite ce qu'il en est du quai Wilson.

M. Messenger répond que le gabarit ne permettra pas de créer deux voies à ce niveau.

Un commissaire se demande ce qu'il en sera au quai Gustave-Ador.

M. Messenger répond ne pas avoir d'informations à ce niveau. Il signale que deux voies en sortie de ville permettront d'améliorer la fluidité. Il ajoute qu'il se renseignera.

Un commissaire demande s'il n'y aura pas des U pour les vélos à l'extérieur de Cornavin.

M^{me} Brun remarque qu'il y en aura quelques-uns pour les gens qui restent pour de courtes durées. Elle pense par ailleurs qu'il y aura un vrai travail à mener sur le mobilier urbain pour éviter de pouvoir accrocher des vélos.

Le président demande où trouver un plan détaillé de la moyenne ceinture avec les lieux où sont décomptées les voitures. Il remarque que ces informations n'ont pas été données pour le projet du parking Clé-de-Rive.

M. Messenger répond que certains principes sont validés alors que d'autres sont encore en cours d'étude. Il mentionne que la zone de Louis-Casaï nécessite

ainsi encore des réflexions. Il précise que sur les quais, le projet fait l'objet d'une autorisation de construire et il croit même qu'une proposition est pendante pour le financement de ce projet. Il remarque qu'il devrait être possible de compléter la présentation avec les images complètes pour répondre à la demande du président.

Séance du 5 novembre 2019

Discussion

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il a été dit qu'il n'y avait pas de bouchon sur la rue de Cornavin. Or, il remarque que la planification prévoit de détourner la circulation sur des rues qui sont déjà complètement bouchées. Il observe en outre que la Servette est un quartier où il y a des habitants et des écoles et il doute qu'il soit très judicieux d'y déplacer une artère à haute influence automobile. Il pense que la place de Cornavin est suffisamment grande et il remarque qu'il devrait exister des solutions pour améliorer la situation. Il déclare alors que son groupe refusera les deux objets, la motion M-1366 et la motion M-1376.

Un commissaire libéral-radical déclare que les explications étaient intéressantes à l'égard de la motion M-1366 et il remarque que son groupe soutiendra cet objet.

Un autre commissaire libéral-radical mentionne que son groupe estime qu'il est trop tôt pour voter la motion M-1376 puisque les services ont déjà des projets allant dans ce sens.

Un commissaire démocrate-chrétien mentionne que son groupe soutiendra les deux objets.

Une commissaire Verte déclare que son groupe estime que la motion M-1366 semble caduque suite aux auditions qui ont été menées. Elle ajoute qu'elle refusera donc cet objet. Mais elle mentionne qu'elle soutiendra la motion M-1376 et qu'il est important de démarrer les aménagements dès que possible.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe pense que les présentations qui ont été proposées à l'égard de la motion M-1366 démontrent que des solutions existent. Il indique que son groupe refusera donc cette motion. Concernant la motion M-1376, il rappelle les années de travaux qui sont envisagées et il pense qu'il est nécessaire de protéger les cyclistes en créant une traversée cyclable.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que la manière d'organiser la prise de parole des groupes pour donner leur position lui paraît curieuse et qu'elle n'aimerait pas que de procéder par tour de table devienne systématique. Elle ajoute que son groupe soutiendra la motion M-1376 puisque créer un passage

cyclable est nécessaire. Elle rappelle, cela étant, qu'il est envisagé de faire passer les vélos par le passage du Rialto et elle remarque que son groupe n'y voit pas d'opposition. Concernant la motion M-1366, elle rappelle que des études et des rapports ont déjà été réalisés et elle estime que le bouleversement de la réorganisation planifiée pour le périmètre de la gare nécessitera des rapports réguliers. Elle ne voit pas dès lors d'utilité à soutenir cette motion.

Le président déclare que son groupe soutiendra la motion M-1366 puisque aucune donnée chiffrée n'a été communiquée sur les flux routiers. Il ajoute que l'on part de l'idée que le nombre de voitures va diminuer, ce dont il doute et il remarque qu'il aimerait connaître les estimations chiffrées des reports de trafic. Quant à la motion M-1376, il comprend que cet objet compliquera la vie des ingénieurs qui vont travailler sur l'aménagement de la place et qu'en termes de délai rien ne sera gagné car la Ville est liée au calendrier cantonal des futurs chantiers concernant la place de Cornavin. Il ajoute qu'il refusera donc cet objet. Quant au mode de faire des prises de position, il remarque qu'il est possible de changer l'usage.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare avoir relu la motion M-1376 et elle mentionne que son groupe soutiendra cet objet.

Le président passe au vote de la motion M-1376, qui est acceptée par 8 oui (1 PDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre 6 non (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

—***—

La présidente. Le rapport est de M^{me} Danièle Magnin. Je donne la parole au président de la commission M. Eric Bertinat; est-ce que vous la prenez? Vous renoncez. Je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Danièle Magnin; vous la prenez? A vous la parole.

M^{me} Danièle Magnin, rapporteuse (MCG). Merci, Madame la présidente. En ce qui me concerne, ce n'est pas forcément l'opinion du groupe, je considère la fermeture de nos artères les plus importantes absolument désolante, nous allons nous retrouver dans une ville bientôt farcie comme une dinde, c'est-à-dire qu'on ne pourra plus bouger nulle part. Ce sera plein, bourré, bouché. Pour ce qui est de l'organisation d'une traversée cyclable par le tunnel sous la gare, un des tunnels est occupé par les arrêts de bus. J'imagine que l'autre c'est celui du côté de la Poste – je vous prie de m'excuser car je ne me rappelle plus par cœur le contenu de tout cela puisque ça remonte déjà à plusieurs années. J'aimerais simplement

dire aux habitants de cette ville qui nous écoutent que la rue de Cornavin, la rue devant la gare, sera fermée à la circulation de ce qu'on appelle le transport individuel motorisé, ce qui laisse les bus, les trams, les autocars, les camionnettes, les camions, les vélos électriques ou pas, les motos je ne suis pas sûre, les vélomoteurs, mais pas les voitures. La rue de Montbrillant sera également fermée, donc il n'y a plus qu'à fermer la rue de Varembe, la rue des Pâquis – pour laquelle il y a des projets de fermeture de cette rue qui ne circule plus que dans un sens – et les quais.

Comme je vous le disais tout à l'heure, on va se retrouver avec une ville bien farcie, en anglais on dit *stucked and stuffed*, ça veut dire bouché jusqu'au bout. Parallèlement, on entend qu'il faut fermer la rue de Carouge et la rue Dancet, on peut imaginer les quais au bord de l'Arve qui là aussi sont dans un seul sens; on ne pourra pas aller où on veut. On s'amuse à mettre toutes sortes d'obstacles pour aboutir à quel résultat? Que la ville devient de plus en plus désagréable à vivre et que les gens qui en ont les moyens s'en vont. Je n'en dirai pas plus pour le moment, le temps de consulter éventuellement encore une fois mon rapport.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je suis mort de rire, parce que ça m'empêche de pleurer. A l'heure actuelle, vous voulez faire de la ville de Genève un immense parc et jardin voué aux promenades, aux vélos, aux piétons et aux bus, pour que les gens puissent atteindre leur appartement; pour ceux qui auront encore envie de rester dans une ville morte, je suppose. Les commerces, Mesdames et Messieurs, n'existeront plus dans l'avenir que vous dessinez, parce qu'on ira se promener au centre-ville, plus y faire nos achats. Il est nécessaire d'avoir un véhicule pour faire certains achats, selon la distance et où on habite. Si on est quatre, ça fait quatre tickets de bus ou quatre abonnements à payer, ce qui revient cher. Peut-être que vous, la gauche et les Verts, avez les moyens de dépenser de l'argent dans les transports publics ou dans des vélos électriques pour toute la famille! Bravo. Je vous rappelle quand même qu'en ville de Genève on dépasse le seuil de pauvreté de 30%, tout le monde n'est pas caviar et bien nanti. Aujourd'hui, même les anciens vont devoir faire des kilomètres en ville de Genève avec leurs vieilles jambes, n'est-ce pas? Non mais, s'il vous plaît, arrêtez maintenant.

Il y a quand même quelques ingénieurs de la Ville qui nous ont expliqué très gentiment qu'en fermant la rue de Cornavin devant la gare on ne pourrait plus pratiquer cet axe et qu'il faudrait remonter en direction de la Servette pour rejoindre la rue de Lausanne. On monterait donc la rue de la Servette, on passerait la rue Hoffmann et la rue Giuseppe-Motta, pour redescendre vers l'Organisation des Nations unies (ONU) et rejoindre la gare et les Pâquis; je pense que des gens auront quand même le courage d'habiter dans ces quartiers fermés, sans

activités, sans magasins, sans joie, sans bistros et sans restaurants. Pour les gens qui ne veulent pas monter, il y aura la possibilité de descendre la rue de Chantepoulet, quand on vient depuis le pont de la Coulouvrenière – je vous le rappelle –, et de passer par la gare Dorcière, qui est actuellement en modification.

Madame Perler, je vois que vous avez un petit sourire; je suis content parce que je souris aussi. Cette gare Dorcière va être aménagée, ce que je trouve bien parce que, franchement, ce coin avec les gros bus n'est pas très joli. Même le petit bâtiment est moche. Ça va nous coûter quatre millions de francs, mais on s'en fout, on a des sous. On est riches, tout va bien en Ville de Genève. Cela étant, on ne pourra plus passer avec les voitures, alors qu'il était prévu de descendre la rue de Chantepoulet, de passer la gare Dorcière et de remonter la rue des Alpes pour se rendre dans le quartier du haut, les Cropettes, Grand-Pré, etc. A l'heure actuelle, il y a un non-sens dans cette Ville de Genève, une volonté violente, méchante, hargneuse et agressive d'éliminer les voitures; évidemment pas avec des canons de 20 mm qui ne servent plus à rien à l'armée et que la gauche et les Verts pourraient peut-être racheter à bas prix pour flinguer tout ce qui est sur quatre roues.

Je vais quand même vous dire où est la liberté: à tous et à chacun de vivre à sa mesure, à son choix et à ses désirs. Alors qu'ici, c'est imposé. Ça veut dire que la voiture doit être bannie; d'ailleurs on a commencé à s'attaquer aux deux-roues motorisés, parce qu'on est tout juste bons à faire les Shadocks et à pédaler. Je vous remercie, Madame la présidente, de m'avoir permis de m'exprimer.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'on vient d'entendre que la ville sera de plus en plus désagréable à vivre avec la fermeture du périmètre de Cornavin. On entend aussi que la ville de Genève deviendra une ville morte, ça tombe bien, car on vient de passer le cap des 200 000 habitants et on a pas mal de projets de construction, donc je pense qu'au niveau des logements... Oui, si jamais, c'est bien de suivre les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui prévoit un certain nombre de plans localisés de quartier, dont certains sont déjà en travaux. Je citerai par exemple le périmètre autour du Cénacle ou le projet Acacias I; il suffit de suivre quelque peu les projets pour voir l'évolution. Le cap des 200 000 habitants a été passé tout récemment.

Ensuite, on a entendu parler de volonté hargneuse, violente et j'en passe. Mais... on vient juste de sortir d'un été caniculaire d'une violence extrême pour les personnes âgées, les enfants et les autres, avec des conditions de vie en ville extrêmement difficiles. On entend quelque part que les riches n'ont qu'à aller ailleurs, très bien, c'est ce que font les riches: ils vont à la montagne parce qu'ils ont

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

une résidence secondaire. Qu'est-ce qu'on répond aux gens qui n'ont pas le choix et doivent rester au centre-ville? Qu'est-ce qu'on leur répond? Oui! Continuons à faire comme avant, continuons avec la voiture, avec les grosses cylindrées qui polluent et sont dangereuses. Oui, il y a des choix à faire aujourd'hui! Il faut arrêter avec ces sornettes absolument ridicules et stupides pour un discours équilibré; non! Ce n'est plus possible.

Si l'été que vous venez de passer est considéré comme agréable, plaisant et en aucun cas comme un danger pour la santé publique, très bien, il suffit de mettre de grosses œillères, de ne rien regarder, de planter la tête dans le sable, de laisser les gens étouffer et crever de chaud. Moi, je pense l'inverse: il faut prendre de vraies décisions, répondre à l'urgence climatique qui affecte tout le monde, et d'abord les personnes les plus précaires; c'est ce qu'on voit notamment dans le quartier des Pâquis qui souffre du manque de verdure. Merci.

M. Pierre de Boccard (PLR). Le Parti libéral-radical votera non à cette motion, comme il l'a fait en commission. Pas parce qu'il ne veut pas de piste cyclable ou d'autre aménagement autour de Cornavin, mais parce que nous pensons que le travail mené conjointement par le Conseil administratif et le Conseil d'Etat va de l'avant, notamment avec le plan directeur de quartier (PDQ), et que des tracés ont été élaborés à droite et à gauche. Nous avons vu toutes ces propositions et avons relevé que certains tracés étaient problématiques pour les vélos. Nous pensons qu'une réflexion doit avoir lieu entre le Conseil administratif, le Conseil d'Etat, les associations et les habitants concernés par ces circuits cyclables ainsi que ceux qui mèneraient directement vers cette gare suite à sa rénovation. Le projet qui a été élaboré par cette commission l'a peut-être été trop tôt et il aurait fallu laisser le Conseil administratif faire le travail. Le Parti libéral-radical continuera à voter non sur cette motion, mais il est favorable à des pistes cyclables qui permettent de contourner et de circuler aux alentours de cette gare. Je vous remercie.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'aimerais resituer cette motion, car M^{me} Magnin disait qu'elle n'avait pas eu le temps de relire son rapport. Elle a beaucoup parlé de périmètres en voie de piétonnisation à Cornavin, mais aussi à la rue de Carouge. Ici, on est vraiment sur Cornavin, pas à la rue de Carouge ou ailleurs, juste pour resituer. Cette motion demande une traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin. Bien sûr, certains ont refusé la proposition en disant que le périmètre de la gare sera de toute façon piétonnisé et qu'on n'aura plus besoin de pistes cyclables. Sauf que le périmètre de la gare ne sera pas piétonnisé tout de suite et qu'on a besoin de pistes cyclables sécurisées déjà maintenant.

C'est pour ça qu'on ne va pas attendre le grand chamboulement de ce périmètre de la gare de Cornavin pour prendre des mesures dont on a besoin tout de suite et permettre aux gens de remonter depuis le bord du lac en direction des Nations et alentours. L'idée est de pouvoir passer de manière sécurisée par le tunnel sous la gare, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, car les cyclistes sont avec les voitures. Après, quand le périmètre de la gare sera piétonnisé, l'idée sera de garder quand même une voie cyclable à cet endroit pour que les cyclistes n'embouteillent pas la gare, où de nombreux piétons passeront. Ainsi, les cyclistes pourront continuer à passer dans ce périmètre de manière sécurisée. Cette motion reste d'actualité, c'est pourquoi il est important de démarrer ces aménagements cyclables dès que possible.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Il est vrai que cette motion vise à trouver une solution sur un point noir de la circulation des vélos qui s'arrêtait brutalement vers l'église Notre-Dame. Au Centre, ex-Parti démocrate-chrétien, nous avons fait en sorte que les pistes cyclables se développent sous l'ère de M. Pagani en lui demandant de mettre le turbo, notamment pour remédier à ces points noirs de circulation cyclable. Maintenant j'aborde la question plus globale de la gare de Cornavin, qui fera l'objet d'un chantier assez spectaculaire et très contraignant pour la population; je pense que c'est aussi de cela qu'il est question en toile de fond. Cette motion ne parle que de la traversée des vélos sous la gare, mais ce projet global de rénovation a été élaboré en étroite collaboration avec le Canton – il faut le dire, ce n'est pas seulement la Ville, mais les deux ensemble. Je fais un petit rappel historique relatif à ce lieu: dans les années 1960, il y avait une rotonde devant la gare, avec très peu de circulation. Cet espace a évolué au profit des voitures dans les années 1970-1980, avant que le tram ne reprenne de l'importance. D'une certaine manière, la gare de Cornavin donnait presque l'impression d'être une gare champêtre. Par la suite, l'espace autour de la gare a été en perpétuelle évolution. Le projet actuel est une étape supplémentaire et importante, certes, où l'adaptation du domaine public vis-à-vis des besoins doit être considérée. Vous avez pu vous rendre compte qu'aujourd'hui l'espace public est complètement saturé de voitures, de taxis, de vélos et de véhicules de livraison, c'est pourquoi il est aussi question de libérer de la place.

Je rappelle aussi quelques chiffres, sans vous gaver. Selon les données recueillies en début d'année, dans ce secteur, entre 16 h et 19 h, il est souvent question de 45 000 usagers des Transports publics genevois (TPG), de 6500 usagers en voiture – dans un lieu de transbordement très important –, et de 50 000 flux piétons; ça vous montre ce qui se vit et se passe sur cette place. Vous ici qui faites de la politique, qui avez peut-être déjà été distribuer des tracts dans cette zone-là, je ne sais pas, vous aurez vu que ce n'est pas très efficace; les gens n'ont pas le temps de s'arrêter, ils sont très pressés... (*Commentaire. Rire de M. von Arx.*) Et,

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

effectivement, ils ne votent pas forcément à Genève. Comme vous le savez toutes et tous, la gare a été rénovée en 2014 et est suffisamment attrayante pour que les piétons y passent sans utiliser les trains pour autant. C'est un lieu qui devient de plus en plus piétonnier et public. En dehors de cette traversée cyclable, qui est le but de cette motion, l'enjeu est de redonner l'espace aux usagers; tout le monde le sait et le dit. A cet égard, demain on passerait à 100 000 piétons au lieu des 50 000 actuels dont je vous parlais. Vous imaginez donc les aménagements pour 100 000 personnes qui débarquent tous les jours à certaines heures, ça représente un sacré défi et de sacrées transformations. Voilà, je ne vais pas insister. Malgré l'impression de chaos, il n'y a pas eu d'accidents dans cette gare pour le moment. Ça fonctionne et ce sera rendu d'autant plus possible à l'avenir avec les aménagements proposés. Je m'arrêterai là en vous disant que le parking existera toujours, il sera réorganisé, les taxis prendront les passagers en charge au premier sous-sol, sauf erreur, et toutes les personnes qui transitent entre la rive gauche et la rive droite via Cornavin pourront à l'avenir passer par la moyenne ceinture qui apaisera le pôle de Cornavin et qui garantira l'accessibilité entre les deux rives.

Maintenant je reviens au vélo et à cette motion que le Centre vous demande de soutenir, qui prévoit cette traversée cyclable sous la gare afin de soulager le point noir d'une arrivée dans un *no man's land* et qui permettra donc aux vélos de continuer leur trajet en toute sécurité. Je vous remercie de votre écoute.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Cette motion a été déposée en 2018 et traitée en 2019, alors que les aménagements autour de la gare étaient encore en discussion. Non seulement les aménagements définitifs avec la réalisation de la gare souterraine envisagée, mais aussi les aménagements provisoires pendant les très longues années de travaux nécessaires pour réaliser la gare souterraine. Les motionnaires étaient alors peu satisfaits de l'absence de proposition cohérente pour l'aménagement cyclable; il nous avait semblé qu'on avait simplement oublié qu'il y avait aussi des vélos. C'était la raison pour laquelle un passage pour vélos par le tunnel en direction des Grottes avait fait l'objet d'une motion. La commission de l'aménagement et de l'environnement avait auditionné la Ville et le Canton et avait simultanément traité la motion M-1366 qui demandait la rédaction d'un rapport quant aux conséquences de la fermeture des axes routiers nord et sud longeant la gare de Cornavin, ainsi que sur le report des flux de circulation. Cette motion ainsi que celle dont il est question ici ont été traitées conjointement. Bien sûr et heureusement, entre-temps la planification de l'aménagement de la gare a avancé et a été votée.

Une proposition d'amendement pour actualiser cette motion sera déposée et nous la soutiendrons – je pensais que j'aurais eu la parole après sa présentation. Ensemble à gauche trouve particulièrement important de prendre en compte

toutes les trajectoires lorsqu'un nouvel aménagement est envisagé, afin que celles-ci soient cohérentes, rapides et sécurisées, notamment pour les vélos. Cette préoccupation datait de 2018, période à laquelle cette motion a été déposée, et est toujours d'actualité. Depuis, il y a eu des progrès et nous en sommes contents: il y a une stratégie vélo, une task force, le Canton et la Ville collaborant peut-être un peu mieux qu'à un moment donné. Toutefois, les avancées se font toujours lentement et nous ne pouvons que constater que nous sommes encore loin du compte. Nous voterons cette motion avec l'amendement qui vous sera présenté. Merci de faire de même.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Avant de donner la parole à M. Olivier Gurtner, je vous annonce qu'un amendement a en effet été déposé par le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts; je vous laisse peut-être présenter l'amendement, Monsieur Gurtner?

M. Olivier Gurtner (S). Merci beaucoup, Madame la présidente. Le but de mon intervention est effectivement de clarifier cet amendement. C'est une nouvelle deuxième invite, qui propose de prévoir une piste cyclable bidirectionnelle à l'arrière de la gare de Cornavin, du côté de Montbrillant. La raison de cet amendement est simple: en 2020, lors du vote du PDQ sur tout le périmètre, ce Conseil avait accepté un amendement demandant justement la création d'une voie cyclable bidirectionnelle à l'arrière de la gare, qui soit séparée des piétons pour un gage de sécurité et de saine cohabitation. Le problème est que le projet de réalisation en cours ne prévoit absolument pas de piste cyclable, mais que les vélos soient pied à terre et ne puissent pas fonctionner normalement. Autrement dit, ce projet ne respecte pas la volonté du Conseil municipal. Nous proposons donc d'insister à nouveau pour que la volonté de notre plénum soit respectée.

Projet d'amendement

Deuxième invite ^(nouvelle)

- de prévoir une piste cyclable bidirectionnelle à l'arrière de la gare de Cornavin (côté Montbrillant).

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais simplement rappeler ici que nous avons des informations qui tombent régulièrement, notamment sur la Radio Télévision Suisse (RTS), et récemment au sujet de plus de 180 arcades qui restent vides dans le canton de Genève malgré une baisse des loyers. Les panneaux à

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

louer se multiplient dans les rues de Genève et la reprise se fait attendre pour le commerce de détail. En cinq ans, le nombre d'arcades vides a bondi de 260% selon une estimation de la RTS; il suffit de marcher quelques minutes dans le centre-ville pour s'en rendre compte. Rideaux baissés et affiches «à reprendre» sont de plus en plus courants à Genève. Autrefois cantonné à la périphérie, le phénomène touche maintenant les rues les plus fréquentées. Je ne vais pas m'étaler, mais je mets cela en parallèle avec les bureaux qui se vident et ne trouvent pas preneur, avec le Salon de l'automobile qui quitte Genève pour Doha – et Dieu sait s'il reviendra –, ainsi qu'avec les multinationales qui s'en vont. Mesdames et Messieurs de la gauche, vous êtes en train de tuer la poule aux œufs d'or; on vous le dit, on vous le répète, mais malheureusement ça n'entre pas dans vos têtes!

M. Eric Bertinat (UDC). Vous me permettrez tout de même de revenir sur le sujet qu'est la motion M-1376, qui demande, je cite, une «traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin». On a appris que cette motion est sortie de commission en 2019 pour être traitée aujourd'hui. Je me permettrai de rappeler qu'entre-temps on a voté la proposition PR-1391, un projet de résolution d'initiative communale visant à adopter le PDQ du pôle de Cornavin. Je ne comprends pas très bien toute la discussion que nous avons autour de cette motion sachant qu'une motion n'est que l'expression de souhaits de la part de ce délibératif. Finalement, on devrait parler de ce PDQ qui prévoit deux voies cyclables bidirectionnelles supplémentaires, une reliant la rue des Terreaux-du-Temple à la rue de Lausanne, et l'autre reliant la rue de Montbrillant à la rue de la Servette. Le PDQ favorise une continuité piétonne et cyclable de la place des Grottes à la basilique Notre-Dame via le passage des Grottes, avec séparation des usagers.

A mon avis, la question qui se pose et à laquelle M^{me} Perler répondra est de savoir comment inscrire hiérarchiquement cette motion sans vouloir toucher le PDQ, qui est voté. Si on voulait vraiment aller dans des précisions ultimes, on serait bien obligé de le revoir. Aujourd'hui, cette motion est à mon sens caduque et hors de propos. Il me semble qu'on est en train de débattre à peu près pour rien depuis une heure, à part vouloir exprimer nos desideratas divers, y compris sur les panneaux de publicité. J'attends vivement la réaction de M^{me} Perler pour savoir si mon constat est correct.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Tout d'abord s'agissant de cette motion, et quelle que soit la date de son renvoi en commission, ce qui importe c'est ce qu'elle demande. Il faut comprendre que l'extension de la gare de Cornavin et l'aménagement de ses alentours impliquent de très nombreux acteurs avec des usages multiples dans un espace assez vaste, il faut bien

le dire, qui a aussi ses limites et ses contraintes. La Ville de Genève n'est qu'un partenaire parmi d'autres dans ce projet hyper-complexe, qui implique très fortement le Canton, deux offices fédéraux, les CFF, les TPG et évidemment toutes les associations ainsi que les très nombreux riverains du site, habitants ou commerçants. Vous le voyez, ça fait quand même beaucoup de monde pour s'occuper du réaménagement de cet espace. Pour ce qui est des usages, cela a été dit mais il faut le rappeler, une fois la gare transformée on attend une fréquentation de plus de 100 000 voyageurs qui transiteront par la gare de Cornavin, soit pour prendre le train soit pour quitter la gare. Il faudra ajouter à cela le principal pôle du réseau TPG, avec une forte proportion d'usagers qui changeront de ligne à cet endroit même; cela a été dit également. Vous ajoutez à cela le flux des personnes qui se rendent à la gare pour des raisons diverses ou qui ne font qu'y passer, par exemple pour aller d'un quartier à un autre. Il faut préciser encore la nécessité de donner de l'espace à l'arborisation pour éviter l'effet d'îlots de chaleur. Enfin, il faut bien sûr considérer la présence des vélos et des cyclistes.

Je rappelle cependant que l'espace actuellement à la disposition des voitures sera exempt d'automobiles puisque les taxis seront en sous-sol. Les vélos ne sont donc de loin pas oubliés dans ce projet, on projette d'ailleurs 5000 places de stationnement dans les vélostations prévues sous la place de la Pépinière, là où se trouve l'actuel Quai 9, et sous la place de Cornavin. Plusieurs traversées cyclables sont prévues, notamment pour l'aspect nord-sud le passage en bas de la rue de la Servette et celui des Alpes de l'autre côté de la gare. Si vous voulez, ça correspond au prolongement de la rue des Grottes, et ce sera principalement pensé pour les vélos. Je crois que ces éléments suffisent déjà à affirmer que l'objectif de cette motion M-1376 est atteint, puisque les vélos sont pris en compte.

Pour ce qui est des circulations est-ouest, qui font l'objet de votre amendement, un itinéraire cyclable bidirectionnel qu'on essaie de rendre aussi confortable que possible est prévu à travers la place de Cornavin en reliant la rue de Lausanne et la rue des Terreaux-du-Temple. A l'arrière de la gare, les vélos pourront traverser la place de Montbrillant, en revanche pour le moment nous nous efforçons encore de trouver de la place pour une piste cyclable bidirectionnelle. Du reste, vous avez eu un Conseil des déplacements (CODEP) au mois de juin dernier, une instance cantonale qui réunit les milieux cyclistes et automobiles pour expliquer ce qui est en train de se passer et où en sont les projets. Je pense que ça intéressera M. Gurtner, qui a donné pas mal d'éléments à propos de l'amendement déposé. Ces informations vous ont sans doute également été expliquées.

D'ailleurs, vous savez tous que la place de Montbrillant n'a plus que son nom finalement, étant donné qu'elle s'apparente plus volontiers à une rue. C'est vrai que pour le moment on ne trouve pas l'espace suffisant pour créer une piste cyclable en site propre et, en ce qui me concerne, je préfère toujours séparer les

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

flux chaque fois que c'est possible. Comme relevé par certains d'entre vous, il serait hautement souhaitable de pouvoir séparer les flux compte tenu de tout le mouvement piéton qu'il va y avoir dans ces espaces. Ce n'est toujours pas le cas, mais je ne désespère pas de trouver une solution, aussi grâce à la consultation des milieux cyclistes qui visiblement, à ce que je peux en voir, sont extrêmement intéressés par l'emplacement de cette bande cyclable bidirectionnelle.

Les réflexions ne s'arrêtent pas là. Tant les équipes de la Ville que du Canton sont également à la recherche d'itinéraires confortables pour tous les cyclistes qui passent dans les environs de Cornavin sans avoir la gare pour destination, c'est-à-dire qu'il devrait aussi y avoir des itinéraires qui permettent de l'éviter. Surtout, le souhait est de ne pas faire converger tout le monde à la gare si certains n'ont pas besoin de s'y rendre. Ces cyclistes n'auront aucun intérêt à se précipiter à la gare de Cornavin, par exemple aux heures de pointe lorsqu'elle sera en pleine ébullition, s'ils peuvent passer ailleurs et pour autant que les itinéraires soient confortables. Dans notre escarcelle nous avons quelques pistes très prometteuses de déviations cyclistes – sans pour autant que cela constitue forcément un détour –, qui pourraient garantir un passage rapide tout en évitant les abords immédiats du site de Cornavin.

Je constate, et je l'ai constaté durant l'été, que le réaménagement de la gare de Cornavin passionne et suscite de vives réactions; c'est normal et attendu dans un projet de cette envergure. Il aurait été totalement illusoire de penser que l'on allait pouvoir échapper à des discussions ou à des oppositions qui viendront dans le futur, lorsque les autorisations de construire seront déposées. Cela étant, ce dossier est très important pour notre ville et pour le pays tout entier; il est très complexe au vu du nombre d'enjeux et au vu du nombre de partenaires qui doivent s'associer pour le faire évoluer.

Ce projet d'envergure évolue au fur et à mesure que les connaissances et les contraintes techniques sont connues et que les études de faisabilité progressent. Enfin, certaines interrogations m'incitent à vous proposer prochainement de faire un point de situation sur le projet de Cornavin, ce que je jugerais utile. Entre le moment où votre Conseil a voté le PDQ et aujourd'hui, à l'exception de la commission des finances vous n'avez pas eu d'informations sur l'état du projet et son évolution. Je pense que je vais faire le nécessaire pour organiser un point de situation sur le projet de Cornavin, si possible avant la fin de l'année, pour que vous ayez toutes et tous le même niveau d'information.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais dire sur cette motion et l'état de la situation. Croyez bien qu'en tant que cycliste, et le Conseil administratif avec moi, je ne vois pas pour quelle raison nous refuserions d'aménager une piste ou une bande cyclable bidirectionnelle à cet endroit si c'est en effet tout à fait possible techniquement. Je vous remercie de votre attention.

Motion: traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin

Mis aux voix, l'amendement de M. Olivier Gurtner est accepté par 42 oui contre 24 non (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 26 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de concevoir un tracé aménagé pour les cyclistes par le tunnel de la gare de Cornavin;
- de prévoir une piste cyclable bidirectionnelle à l'arrière de la gare Cornavin (côté Montbrillant).

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

27. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1724, de *M^{mes}* et *MM.* *Pascal Holenweg, Ahmed Jama, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Christel Saura, Théo Keel, Manuel Zwyszig, Paule Mangeat, Brigitte Studer et Maryelle Budry*: «Urgence climatique: le temps presse»;
- M-1725, de *M^{mes}* et *MM.* *Kevin Schmid, Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Michèle Rouillet, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Rémy Burri, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten et Sebastian Aeschbach*: «Création de 1500 places supplémentaires accessibles aux deux-roues motorisés en Ville de Genève»;
- M-1726, de *M^{mes}* et *MM.* *Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Louise Trottet, Laurence Corpataux, Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Olivia Bessat-Gardet, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Alain Miserez, Ahmed Jama, Dorothee Marthaler Ghidoni, Livia Zbinden, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer et Gazi Sahin*: «Pour les habitant-e-s comme pour les noctambules, aménageons un nouvel espace pour la vie nocturne de la plaine de Plainpalais»;
- M-1727, de *M^{mes}* et *MM.* *Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Kevin Schmid, Maxime Provini, Ahmed Jama, Matthias Erhardt, Yves Herren, Alain Miserez, Laurence Corpataux, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Livia Zbinden et Brigitte Studer*: «Pour une permanence désendettement en Ville de Genève»;
- M-1728, de *M^{mes}* et *MM.* *Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Rémy Burri, Kevin Schmid, Alia Meyer, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Yves Steiner, John Rossi, Pierre de Boccard, Ruzanna Tarverdyan, Yves Herren, Oriana Brücker, Brigitte Studer, Théo Keel, Livia Zbinden, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Denis Ruysschaert, Jean-Luc von Arx, Luc Barthassat, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Paule Mangeat, Albane Schlechten et Ahmed Jama*: «Pour une réouverture rapide de la piscine de Varembe»;
- M-1729, de *M^{mes}* et *MM.* *Pascal Holenweg, Manuel Zwyszig, Oriana Brücker et Bineta Ndiaye*: «Pour une ville encore capable de parler à ses habitantes et habitants».

28. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-116, de *M^{mes}* et *MM. Kevin Schmid, John Rossi, Florence Kraft-Babel* et *Ruzanna Tarverdyan*: «Fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre; attentisme en Ville de Genève»;
- IE-117, de *M. Kevin Schmid*: «12 millions supplémentaires pour l'énergie en Ville de Genève».

29. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-658, de *M. Eric Bertinat*: «Pour lever quelques doutes sur la délibération du projet de délibération PRD-282»;
- QE-659, de *M. Omar Azzabi*: «Quelle place pour les productions des compagnies indépendantes dans les salles de spectacle de la Ville de Genève?»;
- QE-660, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Pour une équité de traitement!!!»;
- QE-661, de *M. Rémy Burri*: «Que se passe-t-il à la Taconnerie 6?».

La présidente. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1594
2. Communications du Conseil administratif	1594
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1594
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Contre la décision d'amender les deux-roues motorisés» (P-455 A/B). Suite de la discussion	1594
5. Motion du 6 septembre 2022 de M ^{mes} et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Manuel Zwyssig, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Anna Barseghian, Uzma Khamis Vannini, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Denis Ruysschaert, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Théo Keel, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermat- ten: «L'urgence est réelle – pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces» (M-1723).	1595
(Interventions).	1597
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 mars 2020 de M ^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobi- lière municipale (GIM)» (M-1526).	1616
7. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 22 juin 2020: «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires» (P-426).	1619
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de MM. Alain Miserez et Alain de Kalbermatten et M ^{me} Fabienne Beaud: «Soutien de la Ville de Genève au festival de jazz de Saint- Louis du Sénégal» (QE-646)	1620

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Soutien aux abonnements TPG» (QE-648). 1621
10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 29 mars 2021: «Pour une maison de quartier aux Grottes» (P-441). 1623
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 février 2022 de M. Denis Ruysschaert et M^{me} Uzma Khamis Vannini: «Genève, ville nourricière: prenons soin des arbres fruitiers pour qu'ils prennent soin de nous. Que fait et que va faire la Ville pour imposer cette manière de faire et de voir?» (QE-633) 1625
(Interventions). 1629
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 février 2022 de M^{me} Léonore Baehler: «Les arbres (sains, malades ou morts) sont-ils réellement dangereux?» (QE-635). 1629
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 février 2019 de MM. et M^{mes} Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Rémy Burri, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel et Simon Brandt: «Pour une ville informatiquement eco-friendly à travers l'utilisation d'Ecosia» (M-1409). 1631
14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 23 mai 2022 de M^{me} Louise Trottet et M. Vincent Milliard: «Où jeter notre vaisselle compostable?» (IE-109). 1633
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Pierre Scherb, Rémy Burri, Anne Carron, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Georges Martinoli et Renate Cornu: «Un parcours urbain pour notre passé» (M-1372) 1635
(Interventions). 1638
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 septembre 2021 de M^{me} Louise Trottet: «Où a disparu l'écopoint de l'avenue Dumas?» (QE-607). 1640

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 juin 2020 de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Olivier Baud, Valentin Dujoux, Audrey Schmid, Julie Frossard, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Daniel Sormanni, Eric Bertinat et Matthias Erhardt: «Ne supprimez pas nos rares places de stationnement pour personnes à mobilité réduite» (M-1541) 1642
18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 février 2019 de M. et M^{mes} Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires» (M-1408) 1645
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella, Georges Martinoli, Alain de Kalbermatten, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti et Maria Casares: «Ne faisons pas joujou avec le plastique!» (M-1489) 1649
20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Lionel Ricou: «Genève, ville amie des aînés... Vraiment?» (M-1146) 1652
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mars 2022 de M^{mes} et MM. Michèle Roullet, Rémy Burri, John Rossi, Nadine Béné, Maxime Provini, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Laurence Corpataux, Yves Steiner et Ahmed Jama: «Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine» (M-1666) . . . 1657
22. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 30 mars 2022 de MM. Maxime Provini, Alain Miserez et Kevin Schmid: «Quels soutiens pour les commerçants en ville de Genève?» (IE-103) 1659
(Interventions) 1664
23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 décembre 2021 de M. Philippe de Rougemont et M^{me} Bénédicte Amsellem: «Comment rendre les critères d'achat responsables?» (QE-627) 1665
24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 mars 2022 de MM. Maxime Provini et Alain de Kalbermatten: «Quels espaces disponibles pour la plantation d'arbres en ville de Genève?» (QE-638) 1667

25. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 janvier 2022: «Contre la modification de l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants» (P-457 A)	1669
(Interventions).....	1679
26. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Corinne Goehner-da Cruz, Martine Sumi, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Pierre Gauthier et Uzma Khamis Vannini: «Traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin» (M-1376 A).....	1683
(Interventions).....	1696
27. Propositions des conseillers municipaux	1707
28. Interpellations	1708
29. Questions écrites	1708

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci